

RECUEIL
DES
HISTORIENS
DES CROISADES

PUBLIÉ PAR LES SOINS
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DOCUMENTS ARMÉNIENS

TOME SECOND

DOCUMENTS LATINS ET FRANÇAIS RELATIFS À L'ARMÉNIE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC VI

VII.

LEÇONS DU LIVRE IV SPÉCIALES AUX MANUSCRITS FRANÇAIS A-K ET AUX TEXTES LATINS FH
(DEUXIÈME FAMILLE) ET DE (TROISIÈME FAMILLE)¹ ET NE FIGURANT PAS DANS LES MANUSCRITS
LATINS DE LA PREMIÈRE FAMILLE (MSS. ABCG).

TEXTE FRANÇAIS (MANUSCRITS A-K).

- P. 220, l. 11 : lequel deu a promise as Crestiens.
P. 221, l. 2-3 : le saint Sepulchre.
P. 221, l. 13 : trobient sovint les corraiges.
P. 223, l. 5 : leurs chevaux ne porroient soffrir molt grant travail.
P. 224, l. 14 : par archalvestres, engins, perieres.
P. 226, l. 8-9 : si come se contient ou livre de la conquiste de la Terre sainte.
P. 228, l. 7 : e se fist soldan.
P. 232, l. 16 : en la Bible.
P. 233, l. 14-16 : L'eive du flum du Nil devient clare e froide e saine.
P. 234, l. 7-8 : e celui que l'om i fait est molt bon e bien flairant.
P. 234, l. 9 : gallines et autres volatils.
P. 234, l. 20 : que est molt bien murie qui n'est pas molt forz.
P. 235, l. 6 : Briefvement done je di.
P. 235, l. 14 : en maintes maneres.
P. 238, l. 4 : sans perils.
P. 238, après la ligne 9 : passage manquant au texte français.
P. 239, l. 12 : sans guerre des Tartars o d'autre geuz.
P. 241, l. 7 : leur chevaux e.
P. 243, l. 2 : nos crestiens pelerins.
P. 245, l. 21 : e cités.
P. 245, l. 23 : que nul autre.
P. 246, l. 1-2 : Et me semble que multo plieroient montes despenses.
P. 246 : l. 5 : et avertir.
P. 246, l. 18 : e as saintuaires.
P. 248, l. 5 : e asseuer.
P. 251, l. 10-11 : si come il ont acoustumé de faire.

TEXTES LATINS FH (= 2^e famille)
ET DE (= 3^e famille)².

- P. 340, l. 11 : quam Christianis dare Dominus repromisit.
P. 340, n. 5 : sanctum Sepulcrum.
P. 341, n. 1 : sepius animos perturbare.
P. 342, n. 2 : magnos labores equi eorum sufferre non possent.
P. 343, n. 7 : per machinas, arcus et balistas.
P. 344, n. 12 : sicut continetur in ystoris conquestus passagii Terre sancte.
P. 345, l. 28 : faciens se soldanum.
P. 348, l. 5 : et in Biblia.
P. 348, l. 27-30 : Aqua illius fluminis Nil . . . efficitur clara et sanissima ad bibendum.
P. 349, n. 6 : sed illud quod faciunt est valde bonum et odoriferum.
P. 349, l. 15 : gallinaceas et alia volatilia.
P. 349, l. 26 : que fortis est et bene munita . . . quod posset faciliter expugnari.
P. 350, l. 4 : breviter ego dico.
P. 350, l. 13-14 : multis rationibus atque modis.
P. 351, l. 20 : absque magno discrimine.
P. 352, l. 1-4 : passage manquant de même aux textes latins DE FH.
P. 352, n. 9 : absque guerrarum vexatione Tartarorum vel aliorum.
P. 354, l. 11 : equos et.
P. 355, n. 19 : nostri quoque peregrini.
P. 357, l. 25 : vel civitates.
P. 357, l. 27 : quam aliqui alius.
P. 357, l. 30-33 : Et videtur michi quod non modicum augmentarent.
P. 358, l. 4 : et consulere.
P. 358, l. 16 : et sanctuarius.
P. 359, l. 13 : assecurari.
P. 361, l. 22 : sicut conservaverat.

¹ Dans le livre IV, les leçons communes à la recension française A-K et à la deuxième famille des mss. latins se rencontrent presque toujours aussi dans la troisième famille latine, comme on l'a déjà noté plus haut (p. LXII, n. 2). La troisième famille latine a d'ailleurs certaines leçons qui lui sont propres; il sera facile de le constater en se reportant aux variantes de la présente édition.

Voir en particulier le long passage du chap. 17 : « Vel etiam quando, per obitum predecessoris . . . fuit filius illius proditoris. »

² Dans ces citations, je me tiens surtout au texte des mss. F D E. Le texte H (édition de Haguenau) donne es et là des leçons un peu différentes. Mais il est possible que l'éditeur y ait fait quelques retouches.

III

[PSEUDO]-BROCARDUS.

DIRECTORIUM AD PASSAGIUM FACIENDUM.

(Ci-dessous, pages 367-517).

I.

LE PSEUDO-BROCHARD.

Le *Directorium ad passagium faciendum*, un des plus dignes d'attention parmi les nombreux projets de croisade composés dans la première moitié du xiv^e siècle, fut adressé en 1332 à Philippe VI, roi de France, par un religieux dominicain, jadis missionnaire dans l'Empire grec et dans les contrées lointaines de l'Orient asiatique et de l'Afrique.

Deux textes en sont publiés ci-dessous, l'un original en latin, l'autre traduit du latin en français, l'an 1455, par Jean Mielot, chanoine de Lille, et faisant partie d'un recueil d'écrits analogues, que ce personnage offrit à Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Il est communément admis que le dominicain auteur du traité original aurait porté le nom de Brochard ou Brocard, en latin « Burcardus ». On l'appelle couramment de ce nom, comme si rien n'était plus certain. C'est ce qu'ont fait aussi, sans apparente hésitation, les savants auxquels nous devons la présente édition du *Directorium*.

J'établirai tout d'abord que cette attribution ne repose sur rien et qu'elle a pour origine une méprise évidente.

Dans aucun des huit manuscrits aujourd'hui connus du texte latin original, nous ne trouvons de nom d'auteur; il en est pourtant d'assez rapprochés, par leur date, de la composition du traité. Ces copies attestent simplement que l'œuvre est d'un religieux dominicain séjournant en cour d'Avignon. À ce silence rien d'étonnant au surplus, puisque, comme on va le voir, le *Directorium* a certainement paru sous le couvert de l'anonyme.

En effet, l'année même qui suivit la publication du traité, en 1333, un religieux du Haut-Pas, Jean de Vignay, le traduisit en français¹. Or l'exemplaire d'après lequel cette traduction fut exécutée ne portait pas davantage de nom d'auteur, et ce nom, Jean de Vignay ne le connut pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'intitulé qu'il a mis en tête de son ouvrage.

Mais il y a mieux : le roi de France, à qui l'œuvre était dédiée, ignora le nom de celui qui la lui adressait. Il avait soumis ce projet de croisade à l'examen de son Conseil; et le Conseil, — on le voit fort bien par le résumé de sa délibération, qui s'est conservé¹, — n'avait reçu de lui et ne possédait d'autre part aucun renseignement touchant le religieux dont il avait à juger les plans. Il essaya, semble-t-il, de s'en procurer par des voies détournées et recueillit à ce propos quelques « on dit ». Il apprit en particulier que ce donneur d'avis était archevêque d'une métropole sise dans les marches de l'empire de Constantinople. Mais il n'avait pas son nom et ne put le découvrir. Aussi, dans le résumé dont il vient d'être question, voyons-nous apparaître de nouveau, pour désigner l'auteur du traité, la formule tout impersonnelle qui figure dans nos manuscrits.

De ce qui vient d'être dit on peut conclure en toute sécurité que le *Directorium* a paru sans nom d'auteur; que le religieux de qui il émane a volontairement caché son identité et que cette identité n'a pas été révélée par les copies qui furent faites de son œuvre au XIV^e siècle et dans la première moitié du XV^e siècle. Il est à présumer même que, durant cette longue période, aucun témoignage extrinsèque ne divulgua ce que l'auteur avait tenu secret. En dehors du silence des manuscrits, cette présomption peut se fonder sur la raison suivante. Plusieurs des copies du *Directorium* appartiennent à des recueils de documents formés par des dignitaires de l'Eglise en vue des délibérations du concile de Bâle (1431-1443)². Il est donc probable que cette œuvre, dans laquelle sont formulés d'une façon particulièrement énergique et saisissante les griefs des Latins contre les Grecs et leur église schismatique, fut invoquée — ou que du moins on songea à l'invoquer — dans les débats relatifs à l'union des Eglises. On dut alors chercher le nom de l'auteur, afin de ne pas en être réduit à alléguer un ouvrage anonyme. Si on l'eût découvert, on l'eût inscrit sans doute dans le titre des copies que l'on faisait exécuter.

Je montrerai maintenant comment le nom de Brochard s'est introduit, au milieu du XV^e siècle, dans l'histoire littéraire du *Directorium*, puis s'est imposé à la critique moderne comme étant celui de l'auteur de ce traité.

Le chanoine Jean Mielot, déjà nommé, doit être tenu pour responsable de cette attribution. Dans le Prologue dont il fit précéder sa traduction du *Directorium*, il mit l'œuvre au compte d'un personnage qu'il appela Brochard l'Allemand. Il ne nous apprend rien de plus de cet auteur prétendu. Mais l'examen des plus anciennes copies de sa traduction permet d'affirmer que, pour lui, Brochard n'était autre que le voyageur connu sous le nom de Burchard de Barby ou de Burchard du Mont-Sion, auquel nous devons une des plus importantes descriptions de la Terre sainte rédigées en latin durant la période de l'occupation franque, à la fin du XIII^e siècle. En effet, une version française de l'œuvre de Burchard du Mont-Sion, version exécutée elle aussi

¹ Je reviendrai sur ce résumé lorsque j'essaierai d'établir quel est le véritable auteur du *Directorium*, et je fournirai à ce moment les références utiles. Ici, je me borne à en extraire les quelques renseigne-

ments qu'il est à propos de faire connaître dès maintenant.

² Voir le ms. de Bâle, Biblioth. publique, A. 1, 32; le ms. du Vatican, Palatinus 603.

par Jean Mielot, fait partie du recueil que ce personnage offrit à Philippe le Bon, et c'est apparemment au traducteur même qu'est dû le titre qu'elle porte dans ce recueil : « *Cy commence le livre de la description de la Terre sainte fait a l'honneur et loenge de Dieu, et compilé jadis l'an MCCCXXXII par frere Brochart l'Allemand, de l'ordre des Prescheurs* ». En assignant à la *Description* cette date de 1332 qui est également — mais ici sans conteste — celle du *Directorium*, Mielot nous fait bien voir que, pour lui, l'auteur du *Directorium* et celui de la *Description* étaient un seul et même personnage. Au surplus, l'appellation dont il se sert pour désigner l'auteur de l'un et de l'autre traité est identique : « Brochart l'Allemand ». Elle traduit l'appellation latine « Burchardus Theotonicus » que fournissent nombre de copies de la *Description*.

Il ne faudrait pas s'imaginer que Mielot ait eu quelque raison positive d'appeler du nom de Brochard l'auteur du *Directorium*, et que de l'identité des noms il ait conclu à l'identité des personnes. L'exemplaire de cette œuvre qu'il eut sous les yeux était anonyme comme tous les autres. La phrase du titre dans laquelle l'auteur se dit Frère prêcheur ne contenait en plus aucun renseignement qui permit de compléter son état civil. Cela ressort de la traduction même qu'en donna Mielot en 1455 et dont le texte nous a été conservé sous sa forme première par le ms. français 9087 de Paris. Le nom de Brochard n'y figure pas³; il paraît avoir été ajouté, en 1456-1457 seulement, lors d'une révision que Mielot fit de son premier travail⁴. Peut-on s'en remettre à la simple affirmation de celui-ci? Cette affirmation, on l'accordera, n'aurait de portée que si nous possédions d'autre part des renseignements concordants ou si nous pouvions l'appuyer sur des arguments qui la rendissent au moins vraisemblable. Or il n'en est rien. Tout, au contraire, nous prouve que l'auteur du *Directorium* et celui de la *Description* sont deux personnages différents.

La date du séjour de Burchard du Mont-Sion en Palestine est certainement antérieure à l'année 1287; elle peut être fixée dans la période comprise entre 1275 et 1285⁵. À cette époque, il n'était certainement plus tout à fait

¹ Voir plus loin, p. 368.

² « Advis directif pour faire le passage d'outremer, lequel advis ung religieux de l'ordre des Prescheurs fist et composa en latin l'an ccc xxxii. » C'est la traduction littérale du titre latin. Le nom de « frère Brochard » figure, il est vrai, dans une autre copie de ce même texte de 1455 (Bruxelles, Biblioth. royale, n° 9095); mais il est probable que cette copie a été exécutée postérieurement à la révision de 1456-1457 dont nous allons parler, et que le nom de Brochard y a été introduit par le copiste d'après un manuscrit appartenant à cette révision.

³ Des quatre manuscrits connus de la traduction de Jean Mielot, deux (Paris, Bibl. nat., fr. 9087, et Bruxelles, 9095) lui assignent la date de 1455, un autre (Paris, Bibl. de l'Arsenal, 4798), la date de 1457; dans le quatrième (Paris, Bibl. nat., fr. 5593), le titre contenant la date manque. Le

ms. de l'Arsenal représente le recueil de Mielot sous sa forme définitive. En dehors de la traduction du *Directorium*, datée de 1457, les autres traductions qu'il renferme sont datées des années 1456 à 1460. La traduction de la *Descriptio Terrae sanctae*, de Burchard du Mont-Sion, porte la première de ces deux dates (1456). Il est donc probable que Mielot a tout d'abord traduit, en 1455, le *Directorium*, puis, en 1456, la *Descriptio*, et qu'enfin, en 1457, il a révisé sa traduction du *Directorium*, en attribuant cette fois la paternité de l'œuvre au « frère Brochard l'Allemand ». — Pour la description de tous les mss. cités ici, voir plus loin, pp. cxxx et suiv.

⁴ Voir la notice de Victor Le Clerc sur Burchard du Mont-Sion, dans *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXI, pp. 181-182, et l'édition de la *Descriptio* publiée par Laurent, *Peregrinationes medii aevi quatuor*, Préface, p. 4.

jeune¹, car il avait accompli déjà de longs voyages en Orient². D'ailleurs le ton même de sa Relation est celui d'un homme de sens mûr, n'ayant plus ni les illusions ni les emportements de la jeunesse. Pour cette seule raison, on devrait hésiter à identifier avec lui l'auteur du *Directorium*, qui florissait en 1332, au moins quarante-sept ans plus tard. Mais ce n'est pas tout : Burchard, l'auteur de la *Descriptio*, est certainement un Allemand; tandis qu'en ce qui touche le *Directorium*, les indices fournis par cette œuvre même sur la nationalité de l'auteur le désignent assez clairement comme étant un Français. En effet, il se dit le féal et sujet du roi Philippe³, qu'il appelle constamment son seigneur⁴; il exalte le roi de France sur tous les autres rois⁵ et les Français sur toutes les nations⁶; il veut que, l'Empire grec conquis, on y envoie des évêques et des religieux français⁷. L'auteur de la *Descriptio* donne des détails précis et recueillis sur place touchant les Assassins, dont il a traversé le pays⁸; l'auteur du *Directorium*, écrivant postérieurement, déclare ne les avoir point vus et n'en parler que par ouï-dire⁹. Du reste, la forme même des deux écrits est tout à fait disparate. À qui les lira sans prévention il ne viendra certainement point en l'idée qu'ils puissent être du même auteur. La *Descriptio* porte l'empreinte d'un esprit simple et de peu d'éclat, mais calme et tolérant. Dans le *Directorium*, au contraire, nous voyons apparaître un écrivain d'une intelligence vaste et brillante, un homme instruit et délié, mais de passions violentes, un apôtre doublé d'un inquisiteur¹⁰. Et tandis que le style de la *Descriptio* est terne, que la langue en est rude et souvent même incorrecte, c'est précisément par la recherche, quelquefois trop visible, des qualités opposées à ces défauts que se distingue le *Directorium*.

Comment, avec tout cela, s'expliquer que Mielot ait confondu en une seule personne l'auteur de la *Descriptio* et celui du *Directorium*? À côté des incompatibilités que je viens de signaler, y aurait-il dans l'existence de ces deux écrivains des coïncidences, y aurait-il dans leurs œuvres des analogies qui soient de nature à faire naître une semblable confusion? Je n'en découvre point. Leur commune profession dans l'ordre de Saint-Dominique, le séjour qu'ils firent l'un et l'autre en Arménie¹¹ — à des époques différentes d'ailleurs —, enfin l'intention annoncée par chacun d'eux de raconter surtout ce qu'il a vu¹², ne

¹ Dans l'édition de la *Descriptio* F. S., donnée à Venise, en 1519, un passage du texte (fol. signé Mviii) dit expressément que Burchard était âgé lorsqu'il fit son voyage; mais ce passage, qui manque dans les meilleurs manuscrits, a probablement été interpolé, et je n'ai garde de l'invoquer ici.

² Ed. Laurent, p. 90.

³ Ci-dessous, p. 369.

⁴ Ci-dessous, pp. 368, 351, 438, 456, 464, 465, 516.

⁵ Ci-dessous, pp. 425-426, 429.

⁶ Ci-dessous, p. 428.

⁷ C'est ainsi du moins que je crois devoir interpréter le passage du *Directorium* auquel je me réfère (ci-dessous, pp. 475-476); « Primum com-

mun est quod boni ac probati viri et Domini timentes de his partibus oriundi, illuc [scil. in Imperium Grecorum] in episcopos preferantur... Secundum est quod de his partibus ducantur religiosi diversorum ordinum... » Comme on le verra plus loin, l'auteur écrivait à Avignon.

⁸ Ed. Laurent, p. 90.

⁹ Ci-dessous, p. 496.

¹⁰ Les procédés qu'il conseille d'employer contre les Latins schismatiques et les Grecs (ci-dessous, pp. 469-470), sont exactement ceux de l'Inquisition.

¹¹ *Descriptio*, éd. Laurent, p. 91; *Directorium*, ci-dessous, p. 487.

¹² *Descriptio*, éd. Laurent, p. 20; *Directorium*, ci-dessous, p. 368.

constituent pas à cet égard des indices dont il y ait lieu de tenir compte. Mais, à supposer même que des raisons aussi peu concluantes aient contribué à former l'opinion de Mielot, elles ne sauraient en avoir été le point de départ. Ce point de départ doit être cherché dans quelque circonstance accidentelle, comme la rencontre des deux traités, voisins également par leur sujet, dans le manuscrit dont Mielot s'est servi pour exécuter sa traduction. En effet, parmi les volumes actuellement existants où se trouvent des copies du *Directorium*, il en est trois au moins (Bruxelles, 9176; Bâle, A. 1. 28; Oxford, Magdalen Coll. 43) dans lesquels ces copies sont suivies immédiatement du texte de la *Descriptio*. Le premier de ces trois livres se trouvait vers 1467, donc probablement aussi en 1455, dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne¹; c'est peut-être celui-là même que Jean Mielot eut à sa disposition. Ainsi le rapprochement matériel et évidemment fortuit des deux traités doit être l'unique raison pour laquelle il a donné le nom de Brocard à l'auteur du *Directorium*. Autant dire qu'il n'en avait aucune.

La malencontreuse invention du chanoine de Lille ne fit pas immédiatement fortune : du XV^e au XVIII^e siècle, les esprits ne furent guère occupés des croisades, et les écrits relatifs à ces expéditions tombèrent quelque peu dans l'oubli. Mais, au XIX^e siècle, au siècle de la critique historique, l'erreur se propagea avec un plein succès. Une circonstance surtout y contribua : tandis que l'original latin du *Directorium* demeurait inédit, la version française de Mielot était imprimée, dès l'année 1846², avec le nom de Brocard naturellement, et sans que l'éditeur, M. de Roiffenberg, fit la moindre réserve quant à cette attribution. Quelques érudits, comme Victor Le Clerc³, contestèrent bien l'identité de ce personnage et de Burchard du Mont-Sion. Mais, quant au nom même de Brocard, il ne fut pas mis en discussion; personne ne s'avisa d'en rechercher l'origine. Et, comme on pensa qu'il convenait de donner un nom latin à l'auteur d'une œuvre écrite en latin, de « Brocard » on fit « Brocardus ». C'est le vocable que l'on trouvera inscrit en tête de la présente édition.

Il reste donc établi maintenant :

1° Que le Frère prêcheur auquel nous devons le *Directorium* n'a rien de commun avec Burchard du Mont-Sion ;

2° Que le nom de « Brocard » ou de « Brocardus », sous lequel on le désigne, est de pure fantaisie.

Mais, ces points acquis, une nouvelle question se pose : Quel est donc le véritable auteur du *Directorium*, ce mystérieux Dominicain, si modeste ou si désireux de ne pas se faire connaître?

Une conjecture fondée sur des arguments qui en feront presque une certitude sera proposée à ce sujet. Je ne l'énonce point immédiatement. Il convient, au préalable, de recueillir, dans l'œuvre même dont nous nous occupons, des

¹ Cf. Barrois, *Biblioth. protypogr.* : Inventaire de 1467 environ, n° 1078; J. Marchal, *Catalogue des mss. de la Biblioth. royale des ducs de Bourgogne*, t. I, p. cxxvii.

² Dans le recueil intitulé : *Monuments pour servir*

à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis et publiés pour la première fois, par le baron de Roiffenberg, t. IV, pp. cxx-cxxv, 227-312.

³ *Hist. lit. de la France*, t. XXI, p. 215.

informations concernant la personnalité de l'auteur et de fixer les caractères de sa physionomie en traits assez nets pour qu'il soit possible de le reconnaître, lorsque, dans le cours de cette étude, il se présentera inopinément devant nous.

II.

VIE DE L'AUTEUR ET PARTICULARITÉS DE SON ŒUVRE.

Les détails autobiographiques épars dans le *Directorium*, quoique assez nombreux, sont trop incohérents pour que l'on en puisse tirer une esquisse, même très imparfaite, de la carrière de l'auteur. Il faut se contenter de les rapprocher, sans prétendre même leur assigner à tous une date.

Au moment où fut écrit ce livre, notre Anonyme avait consacré déjà une partie notable de son existence à parcourir l'Orient, où, dit-il, il avait séjourné vingt-quatre ans et plus¹, sans que l'on sache si ce séjour s'était poursuivi sans interruption ou avait été entrecoupé de retours en Occident. Ses pérégrinations, entreprises, à ce qu'il semble, en vue de la prédication de l'Évangile², l'ont conduit chez les peuples les plus divers³; il n'est pas une nation d'Asie qu'il ne connaisse pour l'avoir vue partir en guerre⁴. Il s'est avancé vers le septentrion dans des contrées situées hors des sept climats⁵, c'est-à-dire non marquées sur les cartes géographiques; vers le sud, il a dépassé l'équateur⁶, et il a visité l'île de Socotara à l'entrée du golfe d'Aden⁷. En 1367, nous le trouvons à Constantinople⁸. Sans doute, il a visité aussi Thessalonique, dont il donne une description précise⁹. On peut conjecturer, au surplus, qu'il a parcouru les diverses provinces de l'Empire grec, car il paraît connaître exactement les voies qui les relient à la capitale¹⁰, et il fournit des renseignements circonstanciés sur leur situation économique, leur commerce, les grands marchés du blé, du vin, de l'huile, des légumes, des fromages¹¹. Nous savons aussi, par son propre témoignage, qu'il fut présent à l'une au moins des batailles livrées aux Turcs par le Génois Martin Zaccaria¹².

En Russie, c'est-à-dire dans la vieille Serbie, qui s'étendait jusqu'à l'Adriatique, il dit avoir constaté que toutes les maisons, même les palais, sont en bois, sauf dans les villes maritimes habitées par des colonies latines¹³. Il semble qu'il ait éprouvé, tant dans ce pays que dans l'Empire grec, certaines mésaventures particulièrement désagréables, car il allie une expérience personnelle lui a fait connaître la perfidie de leurs souverains¹⁴. Ces mésaventures auraient consisté en quelques entraves mises à son zèle de prédicateur, en une expulsion même du territoire byzantin¹⁵, qu'il ne faudrait pas s'en étonner. On

¹ Cf. dessous, p. 368.

² Cf. dessous, p. 383.

³ Cf. dessous, p. 350.

⁴ Cf. dessous, p. 315.

⁵ Cf. dessous, p. 383.

⁶ Cf. dessous, pp. 383-384.

⁷ Cf. dessous, p. 387.

⁸ Cf. dessous, pp. 447, 448, note a; 449, note a; cf. p. 445.

⁹ Cf. dessous, p. 460.

¹⁰ Cf. dessous, p. 414 et suiv.

¹¹ Cf. dessous, pp. 506-508.

¹² Cf. dessous, pp. 457-458.

¹³ Cf. dessous, pp. 478-479.

¹⁴ Cf. dessous, pp. 438-439 : « . . . magna ex parte certa experientia sum edoctus. »

¹⁵ Voir ci-dessous, p. 548, et, dans la présente notice, p. CLV.

ne sait combien de temps dura son séjour dans la péninsule des Balkans, mais nous voyons qu'il se trouvait en Perse à l'époque où Clément V commanda le saint passage¹, c'est-à-dire probablement après le concile de Vienne (1312). Il a séjourné dans le royaume de Sicile à l'époque du roi Frédéric II (1296-1339)², et Jean XXII l'a envoyé dans la Petite Arménie, en 1318 très probablement, pour y installer des écoles en vue de l'étude du latin et y négocier l'union de l'Église arménienne avec l'Église de Rome³; enfin il était à la cour pontificale en 1332, lorsqu'il rédigea son *Directorium*⁴. Comme il affirme, dans son Prologue, ne parler guère que de choses vues⁵ et n'hésite pas, s'il lui arrive d'en mentionner d'autres, à convenir qu'il les tient du témoignage d'autrui⁶, on est en droit de supposer qu'il a parcouru certains pays dont il parle sans dire expressément qu'il les ait visités, comme l'Éthiopie⁷, les îles de l'Archipel et les colonies génoises de la mer Noire⁸, Chypre, la Syrie et la Terre sainte⁹.

Notons enfin que, antérieurement au *Directorium*, il avait composé un autre ouvrage dans lequel il montrait que les nations chrétiennes occupaient tout au plus la dixième partie du monde habité¹⁰. Cet ouvrage ne s'est pas retrouvé.

Si le *Directorium* n'avait pas d'autre titre à notre attention que d'être l'œuvre d'un homme qui a beaucoup vu et qui s'est renseigné sur place, il ne se distinguerait guère du plus grand nombre des projets de croisades éelos vers la même époque. Mais, en dehors de ce mérite très appréciable, il en a un autre, d'une sorte plus rare, qui lui vient des qualités propres de l'auteur. Les descriptions des lieux parcourus, les observations sur les peuples et les hommes dénotent en effet, chez notre Anonyme, un esprit des plus affinés, un jugement sinon très pondéré, du moins extrêmement sagace, une originalité et une pénétration qui donnent infiniment d'attrait à son livre. Pour avoir fait cette remarque, si moderne d'allure, qu'en Orient on ne doit croire à rien, pas même à ce que l'on voit¹¹, il faut qu'il ait été doué d'un sens critique infiniment supérieur à celui de la plupart des hommes de son temps. Sa culture intellectuelle n'est point ordinaire non plus, ainsi que le prouvent, d'une part, la qualité de son style, parfois un peu enflé, mais presque toujours élégant et d'une latinité assez pure, et, d'autre part, ses connaissances en histoire, en géographie, en cosmographie. Il y a, dans son livre, nombre d'allusions aux événements de l'antiquité romaine¹² et de renseignements sur les vicissitudes passées du royaume de Serbie¹³ et de l'empire de Constantinople¹⁴. Les

¹ Cf. dessous, pp. 514-515; cf. pp. 449-450.

² Voir ci-dessous, p. 404.

³ Cf. dessous, pp. 487-488. Je reviendrai sur ce séjour en Arménie.

⁴ Il dit, en effet, dans son Prologue : « De Gelsitudinis vestre [scilicet regis Francie] sancto proposito, dominus mihi rex, in Romana curia fama celebri divulgato, exultat et jubilat totus orbis. . . . »

⁵ Cf. dessous, p. 368.

⁶ Voir par exemple ci-dessous, p. 496, ce qu'il dit des Assassins.

⁷ Cf. dessous, p. 388.

⁸ Cf. dessous, pp. 406-407.

⁹ Cf. dessous, pp. 411-413, 491-492.

¹⁰ Cf. dessous, p. 382.

¹¹ Cf. dessous, p. 487.

¹² Cf. dessous, pp. 391, 398-400, 401, 405, 415, 420, 465. Il se réfère en général à Végèce, à Valère Maxime et à Cassiodore, sans d'ailleurs les citer textuellement.

¹³ Cf. dessous, pp. 436-439; cf. pp. 477 et suiv.

¹⁴ Cf. dessous, pp. 432-435, et *passim*.

arguments qu'il donne pour montrer qu'il a dépassé l'équateur¹ sont d'une précision toute scientifique et parfaitement probants. Ses idées sur l'existence des antipodes², sur la proportion numérique des nations chrétiennes et des non chrétiennes³, sur le rapport de grandeur entre le monde connu et le monde inconnu⁴, ses remarques sur le caractère des différentes races d'Orientaux⁵ témoignent également de l'étendue de son savoir. Il n'est pas jusqu'à l'art de la guerre qui ne paraisse familier à ce religieux dominicain. Ses avis sur les moyens d'assiéger et de prendre Constantinople forment un véritable traité de poliorcétique⁶, et ce qu'il dit de la conduite et de l'approvisionnement des armées en marche⁷ semblerait écrit par un soldat de profession.

Nombreux sont les passages de son livre qui ajoutent à notre connaissance des choses du moyen âge. Sans rappeler ici tous ceux qui ont été déjà ou qui seront l'objet d'une mention dans la présente notice, il convient d'en signaler d'autres dont l'intérêt n'est pas moins grand. Architecture des maisons de Constantinople et topographie de cette cité⁸; engins que devront employer les croisés pour en faire le siège⁹; machines qu'il a vues fonctionner dans les guerres de Martin Zaccaria contre les Turcs¹⁰; populations albanaise, esclavone et latine de la Serbie¹¹; mines d'or et d'argent exploitées dans ce pays¹²; corruption de tout le peuple chrétien de Palestine, religieux, magistrats, simples particuliers, à l'époque de la domination franque¹³; situation respective des Sarrasins, des Turcs et des Arabes en Orient¹⁴, sur toutes ces matières, l'œuvre de notre Anonyme abonde en renseignements précieux. Et je n'ai garde non plus de passer sous silence ce qu'il dit de la Compagnie catalane installée dans l'Empire grec au moment où lui-même s'y trouvait¹⁵; des esclaves grecs vendus en grand nombre sur les marchés de l'Orient asiatique¹⁶; des mauvais chrétiens qui fournissaient des armes et des vivres aux infidèles¹⁷; d'une prophétie ayant cours parmi les Sarrasins et d'après laquelle la secte de Mahomet devait être détruite par un prince de France¹⁸; de l'estime et du respect dont les Français jouissaient dans le monde oriental¹⁹; des mérites du roi Frédéric II de Sicile, avec lequel il s'était entretenu de la croisade²⁰; de la supériorité des Catalans et des Génois dans les choses de la mer²¹; des causes qui avaient fait échouer les croisades de saint Louis²²; des inconvénients du passage par mer pour la santé des hommes et des chevaux²³, etc.

¹ Cf-dessous, pp. 383-384.

² Cf-dessous, p. 384 : « Non est frivolum neque falsum antipodas assignare. »

³ Cf-dessous, pp. 382, 385-388.

⁴ Cf-dessous, pp. 382-383.

⁵ Cf-dessous, pp. 486 et suiv.

⁶ Cf-dessous, pp. 454 et suiv.

⁷ Cf-dessous, pp. 399, 403, 411 et suiv.

⁸ Cf-dessous, pp. 455 et suiv.

⁹ Cf-dessous, pp. 456 et suiv.

¹⁰ Cf-dessous, pp. 457-458.

¹¹ Cf-dessous, pp. 489-485.

¹² Cf-dessous, pp. 480-481.

¹³ Cf-dessous, pp. 396-398.

¹⁴ Cf-dessous, pp. 502 et suiv.

¹⁵ Cf-dessous, pp. 448-449.

¹⁶ Cf-dessous, pp. 449-450.

¹⁷ Cf-dessous, p. 408.

¹⁸ Cf-dessous, p. 513.

¹⁹ Cf-dessous, p. 428; cf. p. 514.

²⁰ Cf-dessous, pp. 404-405.

²¹ Cf-dessous, p. 409.

²² Cf-dessous, pp. 411, 414.

²³ Cf-dessous, pp. 411-413.

Il n'y aurait pas grande utilité à donner ici une analyse détaillée du plan d'expédition développé dans le *Directorium*¹. Aussi bien n'est-ce point à titre de projet de croisade que l'œuvre mérite d'être étudiée. Si on l'envisage à cet unique point de vue, on constatera sans peine que les idées de l'auteur sont trop souvent chimériques et ne répondent même pas toujours à l'objet apparent de son livre. Faire passer le gros de l'armée des croisés par la longue route d'Allemagne et de Hongrie, et les contingents moindres par l'Italie et les deux grandes voies de la péninsule des Balkans, pour converger sur Thessalonique à travers un pays ennemi et se réunir devant Constantinople au corps principal; indiquer ensuite comme premier objectif de la croisade la conquête de l'Empire grec et du royaume de Serbie, au risque de lui faire perdre tout d'abord une bonne partie de ses effectifs et de l'obliger à en laisser une autre à la garde des pays conquis, de telle sorte qu'elle arrivera considérablement réduite en Syrie où l'attendent les troupes du sultan d'Égypte, cet assemblage d'avis inconsidérés se comprendrait à peine de la part d'un homme qui n'aurait eu de l'Orient qu'une connaissance tout à fait superficielle. De la part de notre Anonyme, qui a passé plus de vingt-quatre ans à parcourir ces contrées, qui a connu de près des personnages considérables et des mieux placés pour l'éclairer, tels que Martin Zaccaria et Frédéric II de Sicile, et qui, de plus, est un esprit des plus avisés, un tel défaut de jugement a de quoi surprendre. Aussi, pour apprécier équitablement son œuvre, faut-il y chercher sans doute une intention un peu différente de celle qu'on y voit paraître. Si le but que l'auteur propose au roi de France est bien, en apparence, le recouvrement de la Terre sainte, en réalité ce qu'il désire par-dessus tout, ce à quoi, dans sa pensée, tout se subordonne, c'est la conquête de l'Empire grec, laquelle doit avoir pour corollaire celle du royaume de Serbie. Sur ce point il concentre tout l'effort de sa dialectique : les trois quarts de son livre sont employés à démontrer au roi de France que la seule route possible est celle de Constantinople; qu'une fois parvenu sous les murs de cette ville, il devra bien se garder de faire alliance avec les Grecs; que son droit, son intérêt et son devoir lui commandent de substituer la domination des Francs à celle des Paléologues. Et quand, par une série d'opérations, toutes assurées, selon lui, du plus éclatant succès, il a installé les Latins à Byzance, à peine s'occupe-t-il de les installer aussi à Jérusalem. Le livre se termine rapidement par quelques avis sur l'occupation de l'Asie Mineure, suivis de brèves considérations sur le caractère des populations avec lesquelles le roi se trouvera en contact et sur la façon dont il devra se comporter envers elles. Quant aux moyens immédiats de récupérer la Terre sainte, il les passe à peu près complètement sous silence. On pourrait croire que, pour lui, les

¹ On pourra, au surplus, consulter les résumés qu'en ont publiés les PP. Quétif et Échard (*Script. Ord. Praed.*, I, 571-574), d'après le ms. de Paris Biblioth. Nat. latin 5590; Legrand d'Aussy (*Voyage d'Outremer...*, par Bertrandou de la Broquière, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. morales*, t. V,

Éructidor au XII, pp. 460-465), d'après le ms. de Paris Biblioth. Nat. franç. 9087; Reiffenberg, (*Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut...*, t. IV, pp. cxxv-cxxvi), d'après le ms. de Bruxelles n° 9176, et J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, pp. 90-97.

possesseurs actuels du pays ne comptent pas, si, en d'autres endroits de son livre, afin de faire mieux ressortir les avantages de la route de Constantinople, il ne montrait les dangers d'une expédition par mer ou d'une invasion de l'Égypte par la voie d'Afrique.

D'ailleurs, une autre caractéristique de son œuvre est l'animosité féroce qu'elle exhale contre les Grecs et leur église schismatique. Sans doute l'auteur ne se fait pas faute de décocher aux Infidèles les injures obligées¹; il n'est pas tendre non plus pour les Orientaux en général, chrétiens comme païens, « gasmules » et « murtez », Arméniens et Syriens². Mais l'hostilité qu'il leur marque, le mépris qu'il a pour eux ne sont rien auprès de la haine féroce dont on le sent animé à l'égard des Byzantins. Tout ce que le moyen âge occidental a inventé de calomnies et formulé d'accusations à leur adresse se retrouve dans le violent réquisitoire qu'il dresse contre eux avec l'intention à peine cachée d'exciter les Latins à de sanglantes représailles. « Il n'y a, dit-il, pas de nation au monde qui sache mieux que les Grecs dissimuler en actes et en paroles, circonvenir par flatteries, promettre largement et grandement, séduire par son obsequiosité. Et il n'y en a pas non plus qui soit plus habile à eluder ses promesses, qui s'entende à tromper avec plus de ruse, qui soit plus canteleuse dans la trahison, plus chontée dans la violation des conventions jurées et signées. Ces gens-là, plus fort ils promettent et jurent, moins il faut les croire; plus ils vous font de caresses et vous témoignent de respect, plus il faut s'en garder et les tenir pour ennemis. Dans leur pays, les hommes que l'on honore et que l'on loue, ceux auxquels on donne les premières places et que l'on exalte, ce sont les plus astucieux et les plus fourbes, les plus effrontés dans l'invention d'un beau mensonge, les plus ingénieux dans la conduite d'une intrigue. Gardez-vous de leur faire bon accueil : vous nourririez des scorpions et des serpents³. Abandonnés de la grâce de Dieu et poursuivis par sa vengeance, ils sont devenus lâches et pusillanimes⁴, trembleurs comme des femmes et craintifs comme des Juifs⁵. Ils sont à tel point avilis que leurs soldats ne songent même plus à tenir devant des forces très inférieures : leur premier cri, quand ils aperçoivent l'ennemi, est *fige, fige*⁶. Ils ont été les pires ennemis de toutes les croisades, qu'ils ont tenté de faire échouer par leurs embûches⁷ : une fois même, ils ont mêlé de la chaux vive à la farine qu'ils vendaient aux croisés⁸; une autre fois ils ont fait trouer par des plongeurs les vaisseaux destinés au transport des pèlerins

¹ Cf. dessous, pp. 381, 391.

² Cf. dessous, pp. 487 et suiv. Par « gasmules », on entend les enfants nés d'un père latin et d'une mère grecque ou d'un père grec et d'une mère latine; par « murtez », les enfants nés d'un père grec et d'une mère turque ou d'un père turc et d'une mère grecque, et se disant chrétiens bien que ne pratiquant aucun culte. Sur l'étymologie de ce mot, voyez *Byzant. Zeitschr.*, t. XII, p. 634; t. XIII, p. 310; *Revue de l'Orient latin*, t. X, p. 221.

³ Cf. dessous, p. 431.

⁴ Cf. dessous, pp. 447-448.

⁵ Cf. dessous, p. 455.

⁶ Cf. dessous, p. 449. L'auteur ajoute : « quod in nostro latino est dicere : *fuge, fuge* »; et Mielot traduit : « qui vault autant a dire en nostre langage latin : *fuge, fuge*, et en françois : *fuyés, fuyés*. Il me paraît cependant que *fige* est le substantif *φύγις* et non le verbe *φύγιε*, impératif de *φεύγω*.

⁷ Cf. dessous, p. 464.

⁸ Cf. dessous, p. 439.

dans la Terre sainte¹; lorsque, en 1261, ils se sont emparés de Byzance, ils ont fait un effroyable massacre des Latins, dont les corps, privés de sépulture et jetés pêle-mêle en une crypte, s'y voient encore en un amoncellement gigantesque². La maison des Paléologues, qui les gouverne actuellement, est la plus abjecte et la plus infâme de toutes celles qui occupent un trône³. Ses trahisons sont innombrables⁴. L'empereur actuel — il s'agit d'Andronic III — est ivrogne, lubrique, déloyal plus qu'aucun Grec, orgueilleux, menteur et vain; dans son empire tout est pourri, branlant, morbide, infect⁵. Car ce n'est point seulement le chef temporel qui titube; le chef spirituel, le patriarche, simple valet de l'empereur, en fait autant⁶. Quant à l'Église schismatique, il n'est pas un bon chrétien qui ne doive aspirer à la voir écrasée. Car les Grecs ne se contentent pas d'adresser à la sainte Église apostolique et romaine les pires injures, de l'appeler église malfaisante, adultère, prostituée, fornicatrice⁷, de traiter ses fils d'hérétiques, de chiens immondes, de membres morts et corrompus du corps du Christ⁸, et de répudier ses sacrements avec tant d'impudence que, lorsqu'un catholique renie sa foi pour embrasser la leur, ils le baptisent à nouveau⁹, et que, lorsqu'un prêtre latin a officié dans une de leurs églises, ils ne s'en servent plus avant de l'avoir purifiée¹⁰; mais encore ils combattent l'église de Rome, en s'efforçant d'attirer à eux les nations qui lui sont soumises¹¹, en contraignant les femmes latines qu'ils épousent à abjurer¹². Leurs prêtres n'ont ni dignité, ni autorité; leur sainteté et leur honnêteté de vie et de mœurs sont feintes¹³; lorsqu'un Grec a dépouillé un Latin par larcin, violence ou rapine, son confesseur, loin d'imposer une pénitence au voleur, le loue de son crime comme d'une action très méritoire¹⁴. Et pour ce qui est de leurs moines qu'ils appellent caloyers, ce sont les plus fourbes des hommes et les plus dangereux agents de l'erreur. Ils portent un habit bien humble et simulent une grande abstinence, mangeant certaines semences qui leur émacient et pâlisent le visage, afin de faire croire à leurs frères; ils essaient de se donner un air d'austérité, par leurs soupirs, leur parler plein de componction, leur façon de pencher le col et de baisser les yeux. Mais ce sont des loups sous la robe de brebis, des hypocrites semblables aux sépulchres blanchis. Ils tiennent en leur sujétion l'empereur, les nobles, le clergé et le peuple, à tel point que tout ce qu'ils disent obtient créance, et que tout ce qu'ils commandent est exécuté. Ils les instruisent, les nourrissent et les confirment dans la haine de l'église de Rome, dans l'obstination de leur perfidie, dans l'endurcissement du schisme, dans l'aveuglement de l'erreur. Ils ont converti en amertume l'ancienne douceur des Grecs et ils ont corrompu toute leur Église. Tant que la liberté de ces moines sera

¹ Cf. dessous, p. 440.

² Cf. dessous, p. 445.

³ Cf. dessous, p. 432; cf. p. 429.

⁴ Cf. dessous, pp. 432-435, 441. L'auteur insiste spécialement sur les trahisons d'Andronic III à l'égard du roi de France et de l'Église catholique.

⁵ Cf. dessous, p. 452.

⁶ *Ibid.*

⁷ Cf. dessous, p. 427.

⁸ Cf. dessous, p. 427.

⁹ Cf. dessous, p. 428.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Cf. dessous, p. 423.

¹² Cf. dessous, pp. 423-424.

¹³ Cf. dessous, pp. 452, 453.

¹⁴ Cf. dessous, p. 428.

entière, l'adite Eglise sera muable, les nobles chancelleront, le clergé et le peuple tituberont¹.

Quel pouvait être le mobile auquel obéissait notre religieux anonyme en conseillant au roi de France une entreprise aussi colossale? N'avait-il en vue que les intérêts dynastiques de Philippe VI, dont la sœur consanguine, Catherine de Valois, avait hérité des droits de Catherine de Courtenay sur l'empire de Constantinople? Cela est peu probable. Doit-on croire alors que ses rancunes à l'égard d'une nation chez laquelle il avait éprouvé quelques déboires et qui, suivant son propre témoignage, avait abreuvé d'injures et de violences les religieux dominicains et cordeliers envoyés chez elle pour la ramener dans l'obéissance de Rome, lui eussent fait perdre à tel point la juste notion des choses qu'il prétendit assouvir sa vengeance en armant l'Europe contre l'Orient byzantin? On l'admettra difficilement. J'estime qu'il faut plutôt chercher dans le *Directorium* une inspiration venue de la Curie romaine. C'est certainement à la cour d'Avignon que l'œuvre a été écrite², et l'on y voit paraître de façon constante la préoccupation du triomphe de l'Eglise catholique romaine sur les églises schismatiques et particulièrement sur l'Eglise grecque. L'auteur va jusqu'à dire que, ne dût-on retirer de la croisade d'autre profit que la cessation du schisme, il ne faudrait pas hésiter à l'entreprendre³.

III.

QUEL EST LE VÉRITABLE AUTEUR DU «DIRECTORIUM».

Ce que nous avons fait connaître du *Directorium* aura suffi à montrer que nous sommes en présence d'une œuvre très personnelle, écrite par un homme qui appuie ses avis d'arguments tirés de sa propre expérience. Aussi ne constatera-t-on pas sans surprise, dans ce traité, certaines analogies avec un autre projet de croisade, rédigé en 1317, soit quinze ans auparavant, par le dominicain Guillaume Adam, plus tard archevêque de Sultanieh puis d'Antivari⁴ : analogies si caractéristiques qu'on ne pourra se défendre d'en conclure à un lien de parenté entre les deux écrits.

De même que Guillaume Adam, notre Anonyme conseille avec une grande insistance la voie de terre et la conquête de Constantinople. Plusieurs des raisons qu'il donne pour justifier une agression contre l'Empire grec (secours fournis par l'Empereur grec aux Infidèles; usurpation de l'empire par les Paléologues; nécessité de faire cesser le schisme) et de celles qu'il allègue pour montrer les avantages de son système en vue du recouvrement de la Terre sainte (danger qu'il y aurait pour les croisés à laisser derrière eux un ennemi tel que l'Empereur grec et à ne pas réduire à l'impuissance les Turcs d'Asie Mineure) figurent déjà dans l'opuscule de Guillaume. Mais c'est surtout par certains détails topiques que se révèle la connexité des deux

œuvres : ainsi les exemples fournis par notre Anonyme pour mettre en lumière la perfidie des Grecs à l'égard des croisés, à savoir le mélange de chaux à la farine qu'ils leur vendaient et la destruction des vaisseaux destinés à leur transport, sont précisément ceux que donne, aux mêmes fins, Guillaume Adam⁵. Une rencontre semblable se remarque dans l'argument indiqué de part et d'autre pour montrer la faiblesse et la pusillanimité des Byzantins : la présence d'une foule d'esclaves grecs sur tous les marchés orientaux⁶. Et, comme Guillaume, notre Anonyme ajoute que, si les Grecs ont été vaincus par tous leurs voisins, c'est que Dieu leur a retiré sa protection en tant que fauteurs de schisme⁷. Ce que dit encore l'Anonyme des voies à suivre pour faire converger sur Constantinople les contingents des croisés⁸, des ressources que l'Empire grec, une fois occupé, pourra fournir à la croisade⁹, de la haine de l'Empereur grec contre les Frères prêcheurs et les Mineurs⁶, du changement de religion imposé par les empereurs grecs aux femmes latines qu'ils ont épousées⁷, de la nécessité de supprimer les moines basiléens ou caloyers⁸; de la transformation survenue dans l'antique douceur des Grecs, changée en amertume⁹; de l'utilité pour les Latins de s'assurer du concours des Zaccaria¹⁰, seigneurs de Chio; des inconvénients du passage par mer pour la santé des hommes et des chevaux¹¹; des prophéties répandues parmi les Sarrasins sur leur anéantissement prochain par les Occidentaux et des terreurs qu'en raison de ces prophéties ils éprouvèrent lorsqu'ils furent informés du passage général ordonné par Clément V¹², toutes ces particularités sont mentionnées aussi, avec plus ou moins de détails, par Guillaume.

Ces similitudes peuvent s'expliquer de diverses manières. La plus simple serait de supposer que notre Anonyme, en rédigeant son livre, avait sous les yeux l'œuvre de Guillaume Adam, dont il a pu se servir pour compléter ses propres souvenirs. Peut-être cependant semblera-t-il plus rationnel d'attribuer une autre origine aux analogies qui existent entre les deux écrits. Il est possible, en effet, que l'Anonyme ait connu de près Guillaume Adam et l'ait accompagné même lors de son voyage en Orient, qu'il a parcouru comme lui dans le premier tiers du xiv^e siècle. En tout cas, la date de son séjour à Cou-

¹ Ci-après, pp. 541-542.

² *Directorium*, pp. 439-440; Guillaume Adam, pp. 542-543.

³ *Directorium*, pp. 447-448; Guillaume Adam, pp. 536, 540.

⁴ *Directorium*, pp. 414-416; Guillaume Adam, p. 539.

⁵ *Directorium*, pp. 506-508; Guillaume Adam, pp. 538, 541.

⁶ *Directorium*, pp. 423, 429; Guillaume Adam, p. 548.

⁷ Guillaume (p. 547), allègue comme exemple l'apostasie d'Irène de Montferrat, femme d'Andronic II, et celle de Jeanne de Brunswick, première femme d'Andronic III. Notre Anonyme rappelle (p. 424) l'apostasie d'Aune de Savoie, seconde femme d'Andronic III. Et la même expression se

retrouve dans chacun de ces passages : « Greca perfida est effecta. »

⁸ Voir ci-dessus, p. CLIV, et Guillaume Adam, *De modo Sarracenos extirpandi*, ci-dessous, p. 529.

⁹ *Directorium*, p. 470; Guillaume Adam, p. 530.

¹⁰ *Directorium*, p. 458; Guillaume Adam, pp. 531, 532.

¹¹ *Directorium*, pp. 411-413; Guillaume Adam, p. 539.

¹² *Directorium*, p. 513; Guillaume Adam, p. 533. Ces prophéties orientales annonçant la conquête de Jérusalem par un prince franc avaient cours encore, dans le monde musulman, vers la fin du xiv^e siècle. Voir Philippe de Mézières, *Songe du vieil pelerin* (Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 2683, fol. 190 v^o, col. 2).

¹ Ci-dessous, pp. 469, 470, 473-474.

² Ci-dessous, p. 485.

³ Voir le Prologue, ci-dessous, p. 368.

⁴ Publié ci-après, pp. 521-535.

stantinople (1307) concorde exactement avec celle où Guillaume s'y trouvait. Il en est de même de la date de son séjour en Perse, où, comme Guillaume, il résidait en 1313-1314; et Guillaume nous parle, sans le nommer malheureusement, d'un compagnon de route qui fut témoin, à ses côtés, du misérable sort des esclaves grecs vendus sur les marchés persans¹. L'Anonyme et Guillaume ont également, l'un et l'autre, visité l'Inde majeure et mineure, l'Éthiopie, l'île de Socotara, les îles de l'Archipel grec et de la mer des Indes, la péninsule des Balkans. Ils ont tous deux noué des relations étroites avec les Zaccaria, seigneurs de Chio. S'ils ont accompli de compagnie une partie de leur itinéraire, ils ont eu l'occasion d'échanger leurs idées sur les choses de l'Orient; ils ont été frappés des mêmes faits et ils ont pu se communiquer mutuellement leurs impressions. Les similitudes de leurs œuvres s'expliqueraient alors sans qu'il fût nécessaire d'y voir des emprunts de l'un à l'autre. D'ailleurs, à supposer qu'ils n'aient pas vécu côte à côte en Orient, ils ont pu se connaître en France: car, à l'époque où notre Anonyme rédigeait son *Directorium*, auprès de la Curie romaine, Guillaume séjournait lui aussi à Avignon ou du moins à proximité immédiate de cette ville². Il leur a donc été loisible de s'entretenir de leurs voyages.

Il y aurait enfin une troisième façon d'expliquer la parenté des deux écrits, et c'est ici que vient se placer la conjecture annoncée plus haut touchant l'identité de l'auteur du *Directorium*: Guillaume et l'Anonyme ne seraient-ils pas un seul et même personnage?

Si nous n'avions, pour étayer cette conjecture, que les similitudes, relevées déjà, du *Directorium* et du *De modo Sarracenos extirpandi*, que les coïncidences existant entre la vie de Guillaume et celle de l'Anonyme, tout au plus eût-il été permis de l'indiquer en passant. Mais il y a autre chose: le *Directorium* et le *De modo Sarracenos extirpandi* sont extrêmement rapprochés par le style, par les idées politiques et religieuses qu'ils expriment, par la tournure d'esprit qu'ils révèlent, par l'emploi constant, abusif même, des formules et divisions arithmétiques dans l'énoncé des arguments. Ces particularités seraient surprenantes à coup sûr si l'on n'en devait pas conclure à une communauté d'origine. De toute façon elles pourraient être alléguées à côté d'autres raisons moins abstraites, qu'il me reste à faire connaître.

M. de Mas Latrie a analysé, dans le tome III de son *Histoire de l'île de Chypre* (p. 716), et M. Delaville Le Roux a publié *in extenso* (*La France en Orient, Pièces justifiées*, n° II) un *Avis* donné à Philippe VI par son Conseil, en 1333³,

¹ Voir plus loin, p. cxvii, dans notre notice sur Guillaume Adam.

² Cf. *ibid.*, p. clxxxvii.

³ Cet *Avis* n'est pas daté, et le roi pour lequel il fut rédigé n'est pas expressément désigné. Mais différents passages montrent bien qu'il s'agit de Philippe VI. En effet, le souverain auquel le Conseil s'adresse est qualifié frère de l'impératrice de Constantinople et neveu de Robert, roi de Sicile. Or Philippe VI était, comme on sait, frère

consanguin de l'impératrice Catherine de Valois, fille de Charles de Valois et de Catherine de Courtenay, seconde femme de ce prince. Et sa mère, Marguerite d'Anjou, était la sœur de Robert, roi de Naples et de Sicile. M. Delaville Le Roux se trompe lorsqu'il dit (*La France en Orient, Pièces justifiées*, p. 10, n. 2) que Philippe était non le neveu, mais le cousin germain de Robert. — Ce même savant a publié l'*Avis* du Conseil d'après un registre des Archives nationales (P. 2289,

touchant la route que devait suivre la croisade si le Roi se décidait à l'entreprendre. Le Conseil s'y montre nettement opposé à l'adoption de la voie de Constantinople. Au point de vue spécial qui nous occupe en ce moment, il convient d'en noter le dernier article, ainsi conçu¹:

Item, est bien voir que aucun advis a esté baillié au Roy sur ceste besoigne par maniere de livre, que l'en dit que ung sages prolas, qui jadis fu de l'ordre des Prescheurs, et a present archevesque d'un archeveschié en l'empire de Constantinoble et es marches de la, a composé et lui a envoie, lequel semble conseiller au Roy que il aille le chemin d'Alemaigne et de Hongrie par terre et que il passe par le Roiaume de Rassie et par l'empire de Constantinoble, et par une partie de la terre que les Thurs tiennent, et que il aille passer la mer au braz St George, la ou il a pou de mer a passer. Mais, si comme il apert clerement a ceulx qui lisent celui livre, l'entente de celui qui le fist est que le Roy, en passant par la terre de mescreans, conquere avant soy toutes icelles terres, c'est assavoir la terre du Roiaume de Rassie, l'empire de Constantinoble et celle terre que les Thurs tiennent en une partie de terre nommée Aisie; et que ce soit au Roy loisible, possible, convenable et prouffitabile, il s'efforce de monstrier par moult de raisons aussi comme par la plus grant partie dudit livre, laquelle chose ne semble mie estre de l'entencion du Roy, quant a ce present voyage. Et pour ce lad. voye ne semble mie estre convenable pour les causes devant dites.

Cet article rappelle donc qu'un Frère prêcheur, alors archevêque d'un archevêché « en l'empire de Constantinople et es marches de la », avait adressé au roi de France un projet de croisade dans lequel il lui conseillait ouvertement la conquête de l'empire de Constantinople et du royaume de Rassie, c'est-à-dire de Serbie. Si l'on envisage dans leurs relations ces quelques données, on sera tenté de conclure que le Dominicain visé doit être Guillaume Adam, alors archevêque d'Antivari sur les confins de l'Empire grec, et que par conséquent le Projet de croisade auquel il est fait allusion n'est autre que son *De modo Sarracenos extirpandi*. Mais il importe de serrer la question de plus près, et l'on constatera alors que, si les renseignements fournis par l'*Avis* du Conseil sur l'auteur du Projet s'accordent fort bien avec ce que l'on sait de Guillaume, ceux qu'on y trouve sur le Projet même ne sont point applicables à l'ouvrage connu de ce frère dominicain. En effet, le *De modo Sarracenos extirpandi* n'a pas été composé pour le roi Philippe VI; il est dédié au cardinal Raimond de Farges et date du temps de

pp. 703-712), qui fait partie de la reconstitution des Mémoires de la Chambre des comptes tentée après l'incendie de 1737. Il a ignoré, ce semble, qu'une copie plus ancienne, du x^e siècle, se trouve dans le ms. de Paris, Bibl. nat. franç. 2833 (anc. fonds 8406), fol. 205-207 v°. L'*Avis* en question y figure avec d'autres documents des années 1331 à 1333, relatifs à la croisade, et il semble bien qu'on doive le considérer comme l'annexe d'une autre pièce qui le précède immédiatement et dont voici le titre et le début: « Extrait des choses otroïées par le pape dont emolument port venir pour convertir au profit du saint passage. Premièrement les dismes de toutes les rentes et revenues de benefices de sainte Eglise jusques a vrans a compter de la vii kal. d'aoust l'an m^e xxxiii, auquel jour le pape fist l'indiction du general passage

a lever par toutes les parties du monde... » — Ce même « Extrait des choses otroïées par le pape », également suivi de l'*Avis* du Conseil, figure avec la date 1330 dans deux autres copies, du xiv^e siècle, de la reconstitution des Mémoires, conservées l'une et l'autre à Paris, Bibliothèque nationale, ms. franç. 16584 (anc. Seguer-Coislin et Saint-Germain 19^e), fol. 182-188, et ms. franç. 16602 (anc. Saint-Germain Harlay 86^e), fol. 212-222. Mais, à n'en pas douter, c'est la date 1333, fournie par la copie du x^e siècle, qui est la bonne. Cf. Lequien, *Oriens christianus*, t. III, pp. 1363-1364; Quétil et Échard, *Scriptores ordinis Predicatorum*, t. I, p. 574.

¹ Je reproduis ici le texte du ms. franç. 2833, (fol. 207 v°), de beaucoup le plus correct entre tous.

Philippe V. Ce n'est point au roi de France, mais au pape que l'auteur prétend confier l'organisation et la conduite de la croisade. Enfin il n'y est point fait mention de la conquête du royaume de Russie ou Serbie. Au contraire, tout ce que dit l'*Évêque* du Conseil à propos du Projet soumis au Roi s'applique exactement au contenu du *Directorium* et désigne même ce traité de façon à peu près indubitable.

D'autre part, l'Anonyme a certainement séjourné dans la Vieille Serbie et notamment dans les villes voisines de l'Adriatique formant la province ecclésiastique d'Antivari; il possède sur cette province, sur ses relations avec le royaume serbe, sur la religion des populations latine, albanaise et esclavone qui l'habitent, sur les évêchés qui en dépendent, le clergé qui la dessert, des renseignements d'un caractère si spécial et d'une précision telle que, si même l'on n'avait sur ce point aucune idée préconçue, on présumerait qu'il appartenait à ce clergé¹. À moins donc d'admettre que le Conseil ait été mal renseigné en rapportant que l'auteur du *Directorium* était archevêque d'une métropole sise dans les confins de l'empire de Constantinople, nous pouvons être à peu près certains que la métropole visée était Antivari et par conséquent assigner la paternité de l'œuvre à Guillaume Adam, titulaire du siège de 1324 à 1338. J'ai dit plus haut et je rappelle ici que, dans l'année même où cette œuvre fut écrite à la cour d'Avignon sous l'inspiration du pape, Guillaume était précisément en résidence auprès du pontife, et l'on verra, dans la notice qui lui sera consacrée, qu'il continuait d'être un des agents de Jean XXII dans l'organisation de la croisade².

Il est encore dans le *Directorium* un passage où nous trouverons un argument non moins concluant en faveur de notre thèse. L'auteur rapporte qu'il avait été envoyé dans la Petite Arménie par Jean XXII, avec un autre Frère prêcheur, pour traiter de l'union de l'Église arménienne avec celle de Rome et pour installer dans le pays des écoles en vue de l'étude du latin; il dit encore avoir été l'un des promoteurs, ouvriers et contractants de l'union qui s'établit alors entre les deux églises³. Or nous savons que, en 1318, Jean XXII avait fait partir pour la Petite Arménie une mission dominicaine chargée précisément de négocier la susdite union et de créer des écoles latines⁴. Selon toute probabilité, c'est celle dont fit partie notre Anonyme, car son récit fait bien voir qu'en 1332 le pacte conclu par

être retrouvées aux Archives du Vatican, malgré toutes les recherches qu'on bien voulu faire pour nous MM. Périnelle et Samaran, membres de l'École française de Rome. Il en est de même encore d'une autre lettre de Jean XXII à la reine Jeanne, l'engageant à protéger les catholiques de son royaume, qui est citée dans le même paragraphe par Rinaldi, également sans indication de date. Cela est d'autant plus regrettable que les documents relatifs à la mission dominicaine de 1318 en Arménie et spécialement à son rôle dans les pourparlers engagés en vue de l'union ne sont pas nombreux.

ses soins avec les Arméniens datait d'assez loin déjà⁵, et de plus, il n'apparaît point que Jean XXII ait envoyé en Arménie d'autres missions analogues, entre 1316, date de son avènement, et 1332, date de la composition du *Directorium*.

Il convient donc de rechercher si Guillaume fit partie ou, du moins, put faire partie de la mission de 1318.

Une lettre écrite au roi Oschin par Jean XXII, le 8 juin 1318⁶, pour lui annoncer l'envoi de cette mission, nous apprend qu'un des missionnaires, le chef même, à ce qu'il semble, avait été chargé spécialement de l'installation des écoles, et son nom figure dans la lettre : il s'appelait Raimond Étienne (Raimundus Stephani). On ne possède que fort peu de renseignements sur la carrière de ce personnage. Le 25 juin 1322, Jean XXII le promut au siège métropolitain d'Éphèse⁷, et, le 1^{er} février suivant, il l'informa qu'il lui ferait porter le pallium par Guillaume [Adam], alors archevêque de Sultanieh⁸. Enfin, le 1^{er} juin 1323, ce même pape, eu égard aux lointaines et périlleuses missions qu'il avait accomplies chez les Infidèles, et en raison de l'impossibilité dans laquelle il était de tirer de son diocèse un revenu suffisant, lui concéda le libre usage de ses livres et des autres choses acquises par lui avant sa consécration épiscopale, nonobstant la constitution contraire de Clément IV⁹. Il paraît avoir eu pour successeur à Éphèse un nommé Pierre; mais nous ne savons ni la date d'élection de ce successeur, ni le motif (*obitus* ou *resignatio*) de la vacance du siège¹⁰.

Je laisse de côté provisoirement la question de savoir si notre Anonyme peut être identifié avec ce Raimond Étienne, pour ne m'occuper que de Guillaume Adam.

Le 1^{er} mai 1318, Guillaume est nommé par Jean XXII suffragant de l'archevêché de Sultanieh, avec cinq autres Frères prêcheurs; mais, tandis que ses collègues partent pour l'Orient, peu après leur nomination probablement, lui reste à Avignon jusqu'en septembre au moins. Puis nous le perdons de vue pendant quatre ans. Lorsqu'il réapparaît le 6 octobre 1322, c'est avec le titre d'évêque de Smyrne, sans que l'on sache exactement la date à laquelle il obtint cet évêché. À ce moment, Raimond Étienne vient d'être nommé à l'archevêché d'Éphèse, dont Smyrne est suffragant⁷. N'y aurait-il pas eu quelque connexité entre les deux élections et ne peut-on pas supposer qu'elles furent la récompense d'un service commun, à savoir la mission en Arménie,

¹ Voir ci-dessous, pp. 177-185.

² Cf. ci-après, p. CLXXVII.

³ Cf. ci-dessous, pp. 487-489.

⁴ Lettre de Jean XXII à Oschin, roi d'Arménie; Avignon, 8 juin 1318 (Rinaldi, *Annales ecclésiastiques*, an. 1318, § 15-16); Lettre du même au même et à la reine Jeanne, en réponse à une lettre dans laquelle ceux-ci lui demandaient de muer d'indulgences très étendues l'homme qui serait désigné par eux pour négocier l'union (Rinaldi, *ibid.*, § 17; sans indication de date). Ni la lettre d'Oschin et de la reine Jeanne au pape, ni la réponse du pape, résumées en quelques lignes par Rinaldi, n'ont pu

⁵ Parlant des engagements pris par les Arméniens dans le pacte qu'il avait conclu avec eux, il dit que jusqu'à ce jour aucun desdits engagements n'avait été tenu : « Qui (Armeni) omnia usque hodie perficere neglexerunt ».

⁶ Cité ci-dessus, p. CLVIII, n. 4.

⁷ Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 250, qui, vérification faite aux Archives du Vatican (Reg. Vat., t. LXXIII, fol. 468 r^o; Reg. Avinion., t. XVII, olim XVI, fol. 289), s'est trompé en datant du 7 des ides de juillet la lettre de Jean XXII. Les deux registres portent 7 des kal. de juillet. Cf. Suarez,

Orbis christianus (Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 8984, fol. 130).

⁸ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, p. 34.

⁹ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 37-38.

¹⁰ Ce Pierre est dit simplement prédécesseur de Guillaume, religieux de l'ordre de S. Augustin, dans la bulle d'élection de celui-ci, datée du 16 juin 1349 (Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 250). On ne saurait donc affirmer qu'il ait été le successeur immédiat de Raimond Étienne.

⁷ Sur ces derniers faits, voir plus loin la notice consacrée à Guillaume Adam.

le titre archiepiscopal ayant été réservé au chef de cette mission, Raimond Étienne, tandis que la suffragance était dévolue à son compagnon Guillaume Adam? Rien en tous cas n'expliquerait mieux le transfert de celui-ci à Smyrne. Ainsi Guillaume put être le collaborateur de Raimond Étienne dans la négociation de 1318, et nous avons même une raison de croire qu'il le fut réellement. Si nous ne tenons pas encore la preuve de l'identité de Guillaume et de l'auteur du *Directorium*, du moins est-il permis de dire que nous la serons de près.

Pourtant ici même une hésitation surgit, et la rencontre que nous venons de faire de l'un des chefs certains de la mission de 1318 rend nécessaire une nouvelle conjecture. En admettant toujours que notre Anonyme ait fait partie de cette mission, ne serait-ce point avec Raimond Étienne qu'il conviendrait de l'identifier¹, plutôt qu'avec Guillaume Adam, dont l'envoi en Arménie est simplement probable? Assurément les autres renseignements que nous possédons sur Raimond ne s'opposent point absolument à ce qu'il soit l'auteur du *Directorium*. Nous avons dit qu'il fut promu en 1312 à l'archevêché d'Éphèse, et cela peut à la rigueur s'accorder avec la mention de l'avis du Conseil qui nous a permis d'attribuer le *Directorium* au titulaire d'un archevêché sis dans les marches de l'empire de Constantinople, — bien qu'Éphèse fût alors en pays turc. Et comme, d'autre part, il a presque certainement connu Guillaume Adam, qui fut chargé de lui porter le pallium en 1323, celui-ci a pu l'entretenir de ses voyages et de ses plans en vue de la croisade et lui faire partager ses propres vues. On peut même se demander s'il ne fut pas précisément le compagnon que nous savons s'être trouvé aux côtés de Guillaume lors du séjour de ce dernier chez les Mongols de Perse; car, le privilège que Jean XXII lui accorda, le 1^{er} juin 1323, en récompense de ses missions lointaines chez les Infidèles², le même pape l'avait octroyé, le jour d'avant (31 mai), pour la même raison et dans les mêmes termes, à Guillaume³. Certaines similitudes du *Directorium* et du *De modo Sarracenos extirpandi* se trouveraient par là expliquées.

Il n'en est pas moins incontestable que, dans l'état actuel de nos connaissances, l'identification de l'auteur du *Directorium* avec Raimond Étienne ne se peut soutenir par un ensemble d'arguments comparable à celui que nous avons produit en faveur de l'identification avec Guillaume Adam. Rien ne permet de supposer que Raimond se soit, comme Guillaume, occupé de

¹ Les PP. Quélibet et Echard, qui ont donné une analyse détaillée du *Directorium* (*Script. ord. Pred.*, t. 573-574), avaient indiqué en passant que l'auteur pourrait être ce Raimond Étienne, dont ils connaissaient la mission en Arménie par la lettre de Jean XXII, du 8 juin 1318 (cité ci-dessus, p. CLXV, n. 4). Mais, comme ils ne savaient rien de plus de ce personnage, ils se sont gardés d'insister sur cette conjecture, qui a été reprise, sans arguments nouveaux, par Lequien, *Oriens christianus*, t. III, pp. 1363-1364.

² Cf. ci-dessus, p. CLXV, n. 5.

³ *Rev. de l'Orient lat.*, t. X (1903-1904), p. 36-37. Voici le passage auquel je fais allusion et qui est à peu près identique dans les deux bulles: « Ad personam tuam, frater archiepiscopo, qui dudum, non vitatis multis persone periculis, ad remotissimas partes Infidelium nationum, ut ipsos per sancte predicationis et exortationis officium posset reducere ad lumen catholice veritatis, te personaliter contulisti, gestum Deo fructum per tue diligentie studium in illis partibus faciundo, specialem gerentes dilectionis affectum, libenter tibi... illa concedimus... »

projets de croisade, ni qu'il ait, comme Guillaume, visité toutes les contrées parcourues par notre Anonyme, ni même qu'il fût encore vivant en 1332. Et, constatation plus instructive, qui nous oblige presque à lui refuser d'ores et déjà la paternité de l'œuvre, et qui nous interdit en tout cas de lui accorder sur ce point des titres équivalents à ceux de Guillaume, il n'a certainement occupé, ni avant ni après son épiscopat d'Éphèse, aucun des sièges de la province ecclésiastique d'Antivari, et, selon toute apparence, il ne s'est point trouvé, comme Guillaume, en situation de recueillir sur cette province les informations si caractéristiques que nous avons relevées dans le *Directorium*.

On nous demandera peut-être, par manière d'objection, pourquoi Guillaume, après avoir écrit en 1317 un premier Projet de croisade, en aurait écrit un second en 1332, et pourquoi, au lieu d'intercaler textuellement dans ce second Projet les nombreux passages du premier dans lesquels sont racontés les mêmes faits et développées les mêmes idées, il aurait pris la peine de les rédiger complètement à nouveau.

À ces deux questions la réponse est facile :

L'auteur du *Directorium* s'adresse au roi de France, qui doit, selon lui, conduire en personne la croisade, et il l'exhorte de la façon la plus pressante à commencer l'expédition par la prise de Constantinople. À la même époque, Jean XXII préparait un passage général et s'employait activement auprès de Philippe VI pour qu'il en assumât la direction. Naturellement, il disait et publiait que ce passage était destiné au recouvrement de la Terre sainte : dans ses lettres au Roi il n'était question que de cela. En réalité le pape ne songeait qu'à la conquête de l'Empire grec. Ne pouvant la conseiller ouvertement, il la faisait conseiller par ses porte-paroles. En 1332, l'Anonyme, que nous supposons être Guillaume, fut apparemment un des intermédiaires employés à cet effet. Les idées émises par lui sont à tel point conformes à celles de la Curie romaine qu'on ne peut guère douter qu'il ait écrit sous l'inspiration et par conséquent à la demande expresse du pape, auprès duquel il séjournait à la cour d'Avignon. Dans ces conditions, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il eût repris la plume pour traiter à nouveau un sujet qui lui était familier. Voilà pour le premier point. Passons au second. Il est clair que l'anonymat gardé par notre auteur fut intentionnel et que quelque raison majeure dut le porter à ne pas se faire connaître. Or, s'il eût transporté purement et simplement du *De modo Sarracenos extirpandi* dans le *Directorium*, sans en modifier la forme, les passages qui le concernent ou dans lesquels il exprime des opinions personnelles, son identité se serait immédiatement révélée.

Arrivés au terme de notre argumentation, nous pensons qu'il convient d'en rappeler en un bref résumé les résultats principaux :

1^o Le *De modo Sarracenos extirpandi*, œuvre du dominicain Guillaume Adam, et le *Directorium*, écrit par un dominicain sous le couvert de l'anonyme, présentent de frappantes analogies. Guillaume et l'Anonyme ont les mêmes habitudes de style, sont instruits des mêmes choses, tirent les mêmes conclusions des événements historiques qu'ils rapportent l'un et l'autre. Qui

tracerait le portrait de l'un reproduirait en même temps la physionomie de l'autre : leurs individualités se confondent.

2° Dans la vie de l'Anonyme et dans celle de Guillaume, les coïncidences sont constantes. En quelque endroit que nous trouvions le premier durant la période comprise entre 1307 et 1332, nous rencontrons aussi le second ; et, dans l'infinité diversité des spectacles auxquels ils ont assisté l'un et l'autre durant leurs lointains voyages, les mêmes faits, souvent insignifiants, ont frappé leur imagination et sont restés gravés dans leur mémoire. À partir de 1317, Guillaume n'a plus voyagé chez les Infidèles ; et de toutes les missions accomplies par l'Anonyme chez les peuples païens, dont il est possible de déterminer la date, aucune n'est postérieure à cette même année. Parmi les rencontres signalées dans la carrière de nos dominicains il en est une de particulièrement concluante : en 1332, Guillaume est archevêque d'Antivari et réside en cour d'Avignon ; l'auteur du *Directorium* est archevêque d'un diocèse sis dans les marches de l'empire de Constantinople, désignation géographique qui convient très exactement à la métropole d'Antivari ; d'autre part nous avons de sérieuses raisons de croire qu'il fut, à une époque quelconque, membre du clergé de cette métropole ; enfin, c'est à Avignon, auprès du pape, qu'il composa le *Directorium*.

3° La mission dominicaine de 1318, en Arménie, fut placée par Jean XXII sous la direction de Raimond Étienne, ayant très probablement pour second Guillaume Adam. Si, comme cela est presque certain, la mission confiée par le même pape, dans ce même pays, à l'auteur du *Directorium*, et dont celui-ci, suivant son propre témoignage, fut l'un des deux chefs, ne fut qu'une avec celle de 1318, notre Anonyme serait donc ou Raimond Étienne, ou Guillaume Adam. Or, selon toute vraisemblance, il n'est pas Raimond Étienne.

À ces faits on pourra joindre une dernière observation dont je ne prétends point, d'ailleurs, tirer un argument spécifique en faveur de l'attribution du *Directorium* à Guillaume, mais qui doit être notée : dans tous les manuscrits connus du *De modo Sarracenos extirpandi*, cette œuvre est accompagnée d'une copie du *Directorium*.

Comme on le voit, les raisons alléguées en faveur de l'identification du pseudo-Brocard avec Guillaume Adam non seulement ne sont point négligeables, mais nous donnent presque une certitude¹. Nous ne pouvions cependant les tenir pour catégoriquement démonstratives, et, dans les notices que nous publions ici sur le *Directorium* et le *De modo Sarracenos extirpandi*, nous avons dû considérer ces œuvres comme émanant de deux auteurs différents. Si l'identité d'origine se vérifiait, il conviendrait de joindre à ce que

¹ Guisius (*Lectures antiquæ*, éd. Basnage, t. IV, p. 8), a proposé d'attribuer le *Directorium* au dominicain Pierre de la Palud, patriarche de Jérusalem (1329-1342). Il n'appuie cette attribution sur aucun argument positif ; mais je suppose qu'il se réfère à un passage des *Chroniques de Saint Denis* (cf. éd. Paulin Paris, Paris, 1836, in-fol., col. 1366) dans lequel il est rappelé que Pierre,

à son retour d'une mission auprès du sultan d'Égypte, en 1331, s'employa de tous ses efforts pour obtenir de Philippe VI qu'il entreprit une croisade en vue du recouvrement de la Terre sainte. Mais ce que nous savons de la carrière très mouvementée de Pierre de la Palud ne s'accorde en aucune façon avec ce que l'auteur du *Directorium* nous rapporte de sa propre existence.

nous disons de l'auteur du *Directorium* les renseignements beaucoup plus circonstanciés que nous serons en mesure de fournir sur la carrière de Guillaume. Il conviendrait aussi de noter certaines divergences qui existent entre les deux écrits quant au plan de la croisade¹, de se demander dans quelle mesure ces divergences pourraient être imputables à la collaboration apportée par le pape et son entourage à la rédaction du *Directorium*, et d'expliquer peut-être l'anonymat de cette dernière œuvre, ou par une collaboration de ce genre ou par l'embarras dans lequel l'auteur a dû se trouver lorsqu'il s'est agi de publier sous son nom un nouveau projet de croisade, s'écartant sur quelques points importants de celui qu'il avait écrit quinze ans auparavant.

IV.

DE LA PRÉSENTE ÉDITION DU «DIRECTORIUM».

On trouvera plus loin deux textes du *Directorium*, soit le texte latin original, imprimé ici pour la première fois, et la traduction française qui en fut faite en 1455 par Jean Mielot, chanoine de Lille, et dont une édition avait été publiée, dès l'année 1846, par M. de Reiffenberg. J'ai rappelé au début de la présente notice qu'une autre traduction française plus ancienne, due à Jean de Vignay et demeurée inconnue aux éditeurs du présent volume, se trouvait au Musée britannique, ms. Royal 19 D. 1.

Je dirai tout d'abord quelques mots de la présente édition du texte latin :

Les éditeurs l'ont établie d'après trois manuscrits seulement, un de Vienne (A), un de Bâle (B) et un de Bruxelles (C), en suivant de préférence le ms. A, qu'ils ont corrigé çà et là au moyen de B et de C². Il paraîtra surprenant qu'ils n'aient pas connu d'autres copies tout aussi anciennes et tout aussi correctes, sinon même meilleures, dont une se trouve à Paris et quatre autres dans des bibliothèques parfaitement accessibles : il eût convenu tout au moins d'en noter les principales variantes.

Je décrirai sommairement ces divers manuscrits en commençant par ceux qui ont été utilisés pour l'édition publiée ci-après.

1.

MANUSCRITS DU TEXTE LATIN UTILISÉS DANS LA PRÉSENTE ÉDITION.

I. — **Vienne**, Bibliothèque impériale et royale (K. K. Hofbibliothek), ms. 536 (Hohend. Q. 87) ; XIV^e siècle ; parchemin ; 37 feuillets, écrits à longues lignes, en demi-

¹ La plus caractéristique est celle-ci : Dans le *De modo Sarracenos extirpandi*, l'idée fondamentale est qu'il faut ruiner financièrement l'Égypte ; c'est un projet commercial avant tout. Dans le *Directorium*, toute l'argumentation porte sur la nécessité, pour les Occidentaux, de s'emparer de Constantinople ; c'est un projet essentiellement politique. On n'y retrouve pas trace des plans de Guillaume en

ce qui concerne le blocus de l'Égypte du côté du golfe d'Aden.

² Cependant certaines corrections qui s'imposaient n'ont pas été faites. Ainsi, dans le Prologue (ci-dessous, p. 368, l. 2), le ms. A donne la leçon évidemment fautive « divulgata », qui aurait dû être corrigée en « divulgata », comme le portent les autres manuscrits.

cursive. Le volume ne contient que le *Directorium*, dont voici le titre, le début et l'explicit :

Fol. 1 :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Incipit Directorium ad passagium faciendum, editum per quendam fratrem ordinis Predicatorum scribentem experta et visa potius quam audita ad serenissimum principem dominum, dominum Philippum Francie regem illustrem, anno Domini m° trecentesimo tricesimo secundo. De consuetudinibus vestris sancto proposito, domine mi Rex, in Romana curia fama celebri divulgata etc., exultat et jubilat orbis totus, ...

Fin (fol. 37 r°) :

... non momentaneum et terrenum sed perpetuum et celeste. Explicit Directorium universum Deo gratias in immensum. Amen.

Rubriques en tête de chaque chapitre.

B. — Bâle, Bibliothèque publique, A. I. 28. Recueil de plusieurs traités; première moitié du xv^e siècle; papier; 291 feuillets écrits à longues lignes, en cursive gothique. Le *Directorium* occupe les derniers feuillets (254 v° à 291 v°). Le volume a probablement appartenu dès l'origine à la maison des FF. Prêcheurs de Bâle; il porte, au fol. 1 r°, une note du xv^e siècle ainsi conçue : « Iste liber est fratrum Predicatorum domus Basiliensis. » Il a passé ensuite dans la Bibliothèque de l'Université de cette même ville, actuellement Bibliothèque publique, comme en témoigne une inscription du xvi^e siècle sur le premier feuillet : « Ex libris Bibliothecæ Academicæ Basiliensis. » En voici le contenu :

Fol. 3 r°-172 v°. Actes et décrets de conciles généraux (869-1115) : en latin.

Fol. 173-178. Vacants.

Fol. 179 r°-187 r°. « Prophetia Methodii martiris, incipiens ab Adam usque in finem mundi. » Texte publié par Seb. Brant; Basileæ, 1498, in-4°.

Début :

Sciendum itaque est quod exentes de paradiso Adam quidem et Eva virgines fuerunt in anno autem tricesimo expulsionis eorum, ...

Fin :

... omnis honor et gloria et potestas et magnitudo et imperium nunc et semper in sempiterna secula. Amen.

Fol. 187 r°-195 r°. Descriptio Terræ sanctæ per Fretellum, archidiaconum Antiochenum.

Début :

Domino suo venerabili et patri R. Dei gratia Toletano comiti, R. Fretellus, eodem gratia archidiaconus Antiochenus, sub spiritu consilii et fortitudinis Deo militare. Cum ad orientalem ecclesiam, ...

Fin :

... quem pontica tellus. Archidiaconus Antiochenus Rogo Fretellus explicit.

Fol. 195 r°-232 r°. Burchard du Mont-Sion, Descriptio Terræ sanctæ, sans titre aucun. Le traité est simplement séparé de la fin de l'opuscule de Fretellus par un petit espace laissé en blanc.

Début :

Cum in veteribus historiis legamus, sicut dicit beatus Hieronimus, ...

¹ Au recto du premier feuillet figure une liste, écrite au xv^e siècle, des traités formant le recueil :

In hoc volumine subscripti libri et tractatus :
Primo acta quedam et decreta generalium conciliorum;
Item prophetia Methodii martiris etc.;
Item descriptio Terræ sanctæ;
Item opus eiusdem fratris ordinis Predicatorum de infidelitate Saracenorum et de modo eorum extirpandi;
Item opus scriptum ad regem Francie quomodo sit faciendum passagium ad optinendum Terram sanctam.

Sur le plat extérieur du second ais de la reliure, est collée une petite languette de parchemin, sur laquelle est inscrit également un sommaire du contenu du volume (écriture du xv^e siècle, postérieure, comme on va le voir, à celle du premier sommaire) : « Acta quedam et decreta generalium conciliorum. — Item prophetia Methodii, etc. — Item de descriptione Terræ sanctæ. — Cetera quæ in principio libri. » Et au dessous le sigle *am. g.* qui est peut-être une ancienne cote.

Fin :

... De Thaphous veniens in Memphis et inde per etc. Explicit.

Fol. 232 v°-254 v°. Guillaume Adam, De modo Saracenos extirpandi. — Le traité commence vers le haut du fol. 232 v° après un blanc de quelques lignes destiné sans doute à inscrire le titre, qui d'ailleurs n'a pas été copié. Dans le corps de l'ouvrage, il n'y a non plus ni titres ni rubriques; les chapitres ou parties sont seulement séparés par des blancs d'une ligne environ.

Début :

Venerabili in Christo patri ac reverendissimo domino, domino R. de Fargis, tituli Sancte Marie Novæ diacono cardinali, frater G. Ade, ordinis fratrum Predicatorum, eius servus humilis et indignus Ihesum Christum et dignis actibus et prudencia eius fidem extollere qui solus debet extolli laude digna, honore summo, victorie perpetua, grandi potentia et fortitudine inconcussa. Vox flentis Ecclesie, ...

Fin :

... et ad promovendum hec quæ pre dixi manum porrigat adiutricem.

Fol. 254 v°-291 v°. Directorium ad passagium faciendum. — Le traité est simplement séparé de la fin de l'œuvre de Guillaume Adam par un espace blanc de trois ou quatre lignes destiné sans doute à recevoir le titre, qui n'a jamais été ajouté. Dans le corps de l'ouvrage, il n'y a pas non plus de titres ou rubriques; les chapitres ou parties sont séparés par de petits espaces blancs. Début :

De consuetudinibus vestris sancto proposito, domine mi Rex, in romana curia fama celebri divulgata, ...

Fin :

... non momentaneum et terrenum sed perpetuum et celeste. Amen.

C. — Bruxelles, Bibliothèque royale, 9176-9177. Recueil, provenant de la librairie des ducs de Bourgogne¹; xv^e siècle; papier; 43 feuillets; initiales dorées, avec miniatures. Le *Directorium* occupe les fol. 1 à 24 v°. En voici le titre, le début, la fin et l'explicit :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Incipit Directorium ad passagium faciendum editum per quendam fratrem ordinis Predicatorum scribentem experta et visa potius quam audita. Ad serenissimum principem et dominum, dominum Philippum regem Francorum. Anno Domini m. cccc° xxxv°. Prologus. De consuetudinibus vestris sancto proposito, domine mi Rex, in Romana curia fama celebri divulgata, exultat et jubilat orbis totus, ...

Fin (fol. 24 v°) :

... In fine conclusio monitoria sequitur ut in Deum tota mentis intentio dirigatur.

Igitur, domine mi rex Francie, ad hoc tam sanctum negotium exequendum non te ducat ostendende tue potentie fastus, ... Te autem, domine mi, decet cum directione cordis, cum fervore devocionis et cum puritate intencionis attribueri gloriam et honorem immortalis regi, invisibili soli Deo, a quo debes expectare premium non momentaneum et terrenum sed perpetuum et celeste. Amen. Explicit Directorium ad passagium faciendum per christianissimum regem Francie in Terram sanctam.

Après le *Directorium*, ce volume contient (fol. 24 v°) la *Descriptio T. S.*, de Burchard du Mont-Sion, dont voici l'explicit :

Explicit libellus editus a fratre Brocardo Theutonico ordinis Predicatorum de descriptione et terminatione Terre sancte quam ipse totam perambulavit, et vidit, et diu ibi stetit. Quem conscripsit dominus Io. Reginaldi, Cameracensis ecclesie canonicus, ob amorem illius qui in Terra sancta mortuus est pro nobis. Cui sit laus et gloria in secula seculorum. Amen.

Ce manuscrit 9176-9177 a été décrit par M. de Reiffenberg (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut*, ..., t. IV, p. CLXII), qui lui applique par erreur le n° 9116-9117, et en reproduit un court fragment comprenant le titre et le prologue du *Directorium*. Il a été utilisé pour l'analyse que M. de Reiffenberg donne de cette œuvre (*ibid.*, pp. CLXII-CLXVI). C'est apparemment ce même manuscrit que décrit, en lui appliquant le n° 319, Legrand d'Aussy dans son *Voyage d'Orient*, ... par Bertrandon de La Broquière (*Mém. de l'Acad. des sc. morales*, t. V, fructidor an XII, p. 466).

¹ Barrois, *Biblioth. prototypographique*, n° 1078. Cf. J. Marchal, *Catalogue des mss. de la Biblioth. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. cclviii.

MANUSCRITS DE TEXTE LATIN NON UTILISÉS DANS LA PRÉSENTE ÉDITION.

1. — **Bâle**, Bibliothèque publique, A. I. 32. Recueil de plusieurs traités; première moitié du ^{xv}^e siècle (probablement postérieur de peu à 1433; papier. Ce volume sera décrit en détail dans la notice sur Guillaume Adam, que l'on trouvera plus loin. Il ne contient (fol. 163 ^{re}) qu'un très court fragment du *Directorium*, comprenant quelques lignes du Prologue, depuis le début : « De celsitudinis . . . » jusqu'aux mots : « . . . vestre felicitatis pedibus humiliter me prosterno ». Ce fragment, séparé de la fin du traité qui précède par un blanc de trois centimètres, ne porte aucun titre.

2. — **Oxford**, Colleg. B. Mariae Magdalenae, n° 43. Recueil de plusieurs traités; début du ^{xv}^e siècle; parchemin; 96 feuillets. Le *Directorium* figure en tête, fol. 1-23. En voici le titre, le début et la fin :

Fol. 1.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Incipit Directorium ad passagium faciendum editum per quemdam fratrem ordinis Predicatorum scribentem experta et visa potius quam audita, ad serenissimum principem et dominum Philippum, Francie regem illustrem, anno Domini mccc. xxviii.

Début :

De celsitudinis vestre sancto proposito, domine mi rex . . .

Fin :

.expectare non momentaneum sed perpetuum et celeste. Amen. Explicit Directorium universum.

La suite du volume est occupée par les traités suivants :

Fol. 24. Burchard du Mont-Sion, Libellus de discretione et terminacione Terre sancte. À la fin, on lit :

Explicit libellus editus a fratre Brocardo, ordinis Predicatorum, de discretione et terminacione Terre sancte, quam ipse totum perambulavit et vidit et diu stetit; quam tunc dans le Catalogue¹ scripsit in heremo Garmentorinus Symon heremita reclusus ob amorem illius qui in Terra sancta mortuus est pro nobis.

Fol. 43. Jacques de Vitry, Historia Hierosolymitana (livre I seulement) :

Incipit historia Hierosolymitana abbreviata. Incipit Prologus : Postquam divine propitiationis munificentia . . .

Titre et début du 1^{er} chapitre :

Cur dominus T. S. in variis flagellis et subalternis casibus exposuit, Terra sancta promissionis. Deus amabilis et sanctis angelis venerabilis . . .

Fin du livre :

.a Deo et sancta Romana ecclesia consolationem et subsidium de die in diem expectantes.

Sur ce volume, voir Coxo, *Catalogi*, II, p. 27; — *Catalogus librorum mss. Angliæ et Hiberniæ* (Oxoniæ, 1697, in-fol.), t. I, pars II, p. 73, sous le n° 2184. 43; — Pertz, *Archiv.*, VII, 95; — J. C. M. Laurent, *Peregrinatores mediæ ævi quatuor* (Lipsiæ, 1873, 4°), p. 9; — Canisius, *Lectiones antiquæ*, éd. Basnage, t. IV (Antverpiæ, 1725), p. 8. C'est probablement d'après ce ms. qu'a été faite la copie fragmentaire du *Directorium* existant dans les *Collectanea* de Richard James, t. IV, n° 7, p. 118 (cf. *Catalogus librorum mss. Angliæ et Hiberniæ*, t. I, pars I, p. 261).

3. — **Paris**, Bibliothèque nationale, lat. 5990 (anc. Colbert 2104; Regius 9597). Recueil de plusieurs traités; ^{xv}^e siècle; parchemin; 65 feuillets écrits en demi-cursive par plusieurs mains, les fol. 1-30 à longues lignes et les fol. 34-64 à 2 colonnes; initiales rouges; titres rubriqués. Les ff. 34 ^{re} à 55 ^{re} sont occupés par le *Directorium*, dont voici le titre, le début et la fin :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, Amen. Incipit Directorium ad faciendum passagium transmarinum, editum per quemdam fratrem ordinis Predicatorum scribentem experta et visa potius quam audita

III. — [PSEUDO-]BROCARDUS.

quod dirigitor serenissimo principi et domino, domino Philippo regi Francorum, compilatum anno Domini millesimo .ccc. tricesimo.

Début (fol. 34 ^{re}) :

De celsitudinis vestre sancto proposito, domine mi rex . . .

Fin (fol. 55 ^{re}) :

.a quo debes premium expectare non momentaneum et terrenum sed perpetuum et celeste. Amen. Explicit Directorium universum. Deo gratias in immensum. Amen.

On remarquera que, dans cet exemplaire, la date assignée, sans doute par suite d'une erreur du scribe, à la composition du *Directorium* est 1330, au lieu de 1332 que portent les autres copies. Les PP. Quéatif et Échard, qui ont publié de courts fragments de cette œuvre¹, les ont empruntés à ce ms. 5990, le seul qu'ils connussent, semble-t-il. Ils ont naturellement fixé à l'année 1330 la date de composition du traité.

Outre le *Directorium*, le ms. 5990 contient les opuscules suivants : Fol. 1-30 ^{vo}. « En ce livre sont escripts les privileges perpetuels du Roy et de la Roynne et de leurs successeurs Roys et Roynes de France, et aucunes autres bulles notables estans ou tresor de sediz privileges et de ses chartres. » — Fol. 31-33, blancs. — Fol. 55 ^{vo}, blanc. — Fol. 56 ^{re}-64 ^{re}. Lettre d'Aristote à Alexandre le Grand.

Au bas du fol. 33 ^{vo}, qui termine un cahier, on lit (écriture du ^{xiv}^e siècle) : « Ce livre, qui est de Pierre Manhac, chevalier, notaire et secretaire du Roy nostre sire, contient quatre quayers et chascun quayer huit feuiliez, excepté le premier quayer qui en contient dix, et y a en tout quatrevingt et seze bulles. » Au fol. 64 ^{re} se lit de nouveau le nom « Manhac », et au fol. 65 ^{vo} le nom « Maignac », sans doute le même personnage, qui pourrait être le copiste du volume.

4. — **Paris**, Bibliothèque nationale, lat. 5138 (anc. Baluze 447; Regius 4993). Recueil de plusieurs traités; ^{xvii}^e siècle; papier; 154 feuillets. Les ff. 1-39 sont occupés par le *Directorium*; une note placée en tête du fol. 1 semble indiquer que cette copie a été faite d'après le ms. Colbert 2104 (auj. lat. 5990), décrit ci-dessus, indication confirmée d'ailleurs par la collation des deux manuscrits. La suite du volume est occupée par des pièces diverses, copiées d'après d'anciens manuscrits.

5. — **Rome**, Bibliothèque du Vatican, cod. Palat. 603. Recueil de plusieurs traités; ^{xv}^e siècle; papier; 262 feuillets, cotés 1 et 1-261, écrits en partie à deux colonnes (fol. 1-72), et en partie à longues lignes (fol. 73-261), par plusieurs scribes². — Le *Directorium* occupe les fol. 73 à 111 ^{vo}, et est suivi immédiatement (fol. 111 ^{vo}-133 ^{vo}) du *De modo Sarrazenos extirpandi*, de Guillaume Adam. Ces deux traités ont été copiés par le même scribe. — Initiales et titres rubriqués dans le premier traité (fol. 1-72); dans la suite du volume, la place des titres et des grandes initiales a été laissée en blanc. — Voici la liste des traités contenus dans le volume :

Fol. 1-72. « G[uillelmi] de Monte Lauduno Sacramentale. »

Fol. 73-111 ^{vo}. Directorium ad passagium faciendum (sans titre).

Début :

[D]e celsitudinis vestre sancto proposito, domine mi Rex, in Romana curia fama celebri divulgato exultat et jubilat orbis totus quod . . .

Fin :

.expectare non momentaneum et terrenum sed perpetuum et celeste. Amen. Explicit iste tractatus. Deo gratias.

¹ *Scriptores ord. Pred.*, t. I, pp. 570-574.

² Je ne saurais dire si ce volume peut être identifié avec un livre qui figurait au ^{xiv}^e siècle dans la bibliothèque des papes et que décrit de la façon suivante un

ancien inventaire de cette bibliothèque : « Item, in volumine signato per CCLXV, quidam libellus contra Saracenos de scismate Grecorum » (Ehler, *Hist. biblioth. romanor. pontif.*, t. I, p. 505, n° 766).

Fol. 111 v^o-133 v^o. Guillaume Adam, De modo Saracenos extirpandi sans titre :

Début :

Venerabili in Christo patri ac reverendissimo domino B. de Fargis, tydoli sancte Marie Noxe diacono cardinali, G. Ade, ordinis fratrum Predicatorum, eius servus humilis et indignus, Ihesum Christum et dignis auxiliis et prudentia eius iudicio extollere qui solus debet extolli laude digna, honore summo, virtute perpetua, grandi potencia et fortitudine inconcussa. Vox flentis Ecclesie, . . .

Fin :

. Indulget michi indigno servulo pater. hec que predivi manum porrigat adiutricem. Amen. Et sic est finis huius opusculi.

Fol. 134 r^o-198. « Alberti de Ferrariis, doctoris de Placentia, tractatus de funeralibus et canonica portione. » En tête, fol. 134-140, le sommaire de l'ouvrage.

Fol. 199-261. Pièces concernant le concile de Bâle (ce ne sont pas les mêmes que celles du ms. de Bâle A. I. 32).

Voir sur ce manuscrit : *Codices palatini latini Biblioth. Vaticanae*, recensuit et digessit Henricus Stevenson (Rome, ex typographico Vaticano, 1886), t. I, p. 209.

V.

VERSIONS FRANÇAISES DU « DIRECTORIUM ».

1.

VERSION DE JEAN DE VIGNAY.

Dès l'année 1333, donc un an après la publication du *Directorium*, une traduction française de cette œuvre fut exécutée par Jean de Vignay, hospitalier de Saint-Jacques du Haut-pas (Altopasso), auteur connu d'autres travaux analogues¹. Il ne nous est parvenu de cette traduction qu'une seule copie, dans le ms. du Musée britannique, Royal 19. D. 1 (fol. 165 d-192 d), datant du XIV^e siècle². Signalée depuis longtemps par M. Paul Meyer³, qui l'avait décou-

¹ Sur ce personnage, voir *Bonania*, t. XXV (1896), pp. 405 et suiv., et lesouvr. cités par Chevalier : *Répertoire : Bibliographie*, vol. 1244.

² M. Delaville Le Roulx : *La France en Orient*, p. 89, n. 4, dit qu'une copie s'en trouverait aussi à Munich dans le ms. franç. 191 : *olim* Cod. gall. 261. Vérification faite, c'est une erreur.

³ *Rapport sur une mission littéraire en Angleterre* (*Archives des missions scient. et littér.*, 2^e sér., t. III, an. 1866, p. 319). Voir aussi, à propos de ce manuscrit, H. Cordier, *Les voyages. . . . du bienheureux Odoric de Pordenone*, p. cxv. — Les inventaires de l'ancienne Bibliothèque du Louvre sous Charles V et Charles VI, rédigés de 1373 à 1424, signalent parmi les livres appartenant à cette bibliothèque : *Le passage de la Terre sainte nommé Directoire ou adveement de la conquiste de la terre d'outre mer, tres bien escript et en prose, de lettre formée, en François, couvert de cuir empoint, a ij fermours de lator, couant au ij f^o ; de vostre bienheureté », et au dernier : « la convoitise ». Voir L'éop. Delisle, *Cabinet des mss.*, t. III, p. 162,*

n^o 1038; L. Douet d'Areq, *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre, en 1423, par ordre du régent* (Paris, 1867, in-8^o), p. 76, n^o 258; Bibliothèque Saint-Geneviève, ms. n^o 964, fol. 33 v^o, n^o 264; [J. Van Praet], *Inventaire. . . de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait. . . par Gilles Malliet* (Paris, 1836, in-8^o), p. 72, n^o 350; J. Barrois, *Biblioth. prototypographique*, p. 61, n^o 139. C'est apparemment un exemplaire de la traduction du *Directorium*, par Jean de Vignay. Vérification faite, ce ne peut être celui qui se trouve actuellement au Musée britannique, lequel ne commence pas au 2^e feuillet et au dernier par les mots indiqués ci-dessus. — Dans l'inventaire de 1373 figure encore la mention d'un volume ainsi désigné : *L'ordonnance du passage d'outre mer, en un petit livret couvert de cuir, peint des armes de France et de Bourgogne* (Barrois, *Biblioth. prototypogr.*, p. 54, n^o 60). Peut-être ce titre désigne-t-il également un exemplaire de la traduction de Jean de Vignay. Malheureusement la description du volume est trop sommaire pour qu'il soit permis de s'arrêter à cette conjecture.

verte, elle eût mérité d'être publiée avec le texte latin, de préférence à la traduction que fit en 1455 le chanoine Jean Mielot. Les éditeurs du présent recueil en ont sans doute ignoré l'existence. J'en donne le titre, le début et la fin d'après la notice consacrée par M. Paul Meyer au manuscrit qui la contient :

Fol. 165 d.

El non du Pere et du Filz et du saint Esperit, amen, lei commençé le Directoire, c'est a dire l'esdroitement ou voie droitiere a faire le passage de la Terre sainte, ordonné par un frere de l'ordre des Prescheurs escrivain les choses veues et esprouvées mieux que les choses oyés, au tres noble prince et seigneur mon seigneur Philippe, roy de France, l'an de nostre Seigneur mil .ccc. xxvii; et fu translaté en François par Jehan de Vignay, l'an mil .ccc. xxviii.

Début :

Du saint propos de vostre haultesse, monseigneur le roy de France, en la court roumaine s'esjoit et fait feste tout le monde par la renommée de vostre saint propos moultplié, et pour ce est assavoir aussi comme a. autre Machabée, pourceu des souveraines choses, vous prenis la bataille de Dieu pour l'amour de la roy et pour la delivrance de la terre sacrée. . . .

Fin (fol. 192 d) :

. . . . il est ainsi des païens que apres les victoires eues et les honneurs a eulz meismes, toy certes, monseigneur le roy, alerte il avec endroement de cuer, avec ferveur de devotion, avec pure d'entencion, rendre gloire et honneur au roy immortel, invisible et seul Dieu, duquel tu dois attendre guerdon, non pas momentel et terrien, mes perdurable et celestiel. Amen. Amen.

2.

VERSION DE JEAN MIELOT.

On trouvera plus loin, avec le texte latin du *Directorium* et en bas de page, le texte d'une version française de cet ouvrage, faite par Jean Mielot, chanoine de Lille¹, à la demande de Philippe le Bon, duc de Bourgogne². Cette traduction avait été publiée déjà par M. de Reiffenberg (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut. . .*, t. IV, pp. 227-312), d'après le ms. de Bruxelles, Biblioth. royale, n^o 9095, provenant de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne. De façon générale elle est exacte et écrite dans une langue claire et correcte. Cependant le traducteur a omis quelques passages du texte latin, par exemple ce que dit l'auteur de son voyage au delà de l'équateur³, et le nom de Boucoléon cité à propos de Constantinople⁴. Il en a abrégé d'autres, ainsi celui dans lequel il est parlé des Ethiopiens⁵. Enfin, il en a très mal rendu plusieurs, qu'il semble même n'avoir pas compris du tout. Tels sont les suivants :

TEXTE LATIN.

TEXTE FRANÇAIS DE MIELOT.

P. 403 :

Que quidem pax facilliter obtinetur si majestas regia voluerit interponere partes suas, cum Catalanis rex Aragonie et Januensibus rex Sicilie dominetur.

Laquelle [paix] se obtendra legierement, se la majesté royale y vult employer ses pices, et que le roy d'Aragon soit de la part des Catalans et le roy de Sicile des Jenevois.

¹ Sur ce personnage, voir Reiffenberg, *Monum. pour servir à l'hist. des prov. de Namur. . .*, t. IV, pp. CLX-CLXX; L'éop. Delisle, dans *Bull. hist. et phil. du Comité des trav. hist.*, 1886, pp. 39-45.

² J'indiquerai plus loin, en parlant des mss.

HISTOR. ARN. — II.

de cette traduction, le contenu un peu variable des exemplaires du recueil dont elle fait partie.

³ Ci-dessous, pp. 383-384.

⁴ Ci-dessous, p. 445.

⁵ Ci-dessous, p. 488.

P. 437 :

Quod tamen, quando pater ejus [rosinus] viderit, ita elatione esse voluit [Stephanus] et secretum, quod filium proprium, quia hoc puerili sagacitate perpenderat, continuo manu propria strangulavit, timens ne alieni revelaret.

P. 450 :

Dum unus istum comparat, alter illum.

P. 509 :

[Asia minor est] ita egregia, fertilis et habundans quod vere videbitur inmensum quod non in terra alia sit Egyptus nec alia Paradisus.

Et autant que son pere vesquit, il vult eery estre cele et tenu sy secret que tantost, de sa propre main, il estrangla son propre fil, pour ce qu'il avoit entendu que eery avoit este fait par la sagesse de l'enfant, en resonnant qu'il ne le revelast a personne qui fust née.

et tandis que l'un se achetoit, l'autre se vendoit. *[La traduction exacte serait : tandis que l'un achete celui-ci, l'autre achete celui-là.]*

Aise est si bonne, sy fertile et sy habundant de tous biens, . . . que en nulle autre terre il n'y ait point d'Egipte ne d'autre Paradis terrestre.

La traduction de Jean Mielot nous a été conservée dans quatre manuscrits, tous utilisés pour la présente édition et parmi lesquels il en est deux (*M* et *N*) qui proviennent certainement de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Dans un de ces manuscrits (*N*), elle est isolée et occupe tout le volume; dans les trois autres, elle est accompagnée de traités relatifs à l'Orient, à savoir, dans le ms. *M*, de la *Description de la T. S.* de Burchard du Mont-Sion, traduite en 1456 par le même Jean Mielot, et du *Voyage de Bertrandon de la Broquière*; et, dans les mss *K* et *L*, de ces deux derniers traités, plus l'*Idéis* de Jean Torzelo et l'*Idéis et advertissement* de Bertrandon de la Broquière, touchant l'*Idéis* de Torzelo. Dans les deux mss *M* et *N*, elle porte la date de 1455; dans le ms. *K*, la date de 1457. Dans le ms. *L*, la date manque par suite de la disparition du début de l'œuvre. Il paraît donc probable que la version de Mielot, exécutée isolément dès 1455, a été insérée après 1456 en tête d'un premier recueil composé de trois écrits (*Directoire*, *Description de la T. S.* de Burchard du Mont-Sion, et *Voyage de Bertrandon de la Broquière*), puis revue par Mielot lui-même et insérée, avec la date 1457, en tête d'un nouveau recueil contenant cinq écrits (soit les trois premiers, plus l'*Idéis* de Torzelo, et l'*Idéis* de Bertrandon de la Broquière touchant l'*Idéis* de Torzelo), recueil dont le plus ancien exemplaire qui nous ait été conservé semble avoir été copié en 1460. D'ailleurs tous ces manuscrits de la version du *Directorium* sont à peu près identiques; leurs variantes sont très peu nombreuses et en général sans intérêt. Outre celle relative à la date, dont il vient d'être parlé, je ne vois à relever que la suivante : dans le texte *M* (recension de 1455), le *Directorium* est resté œuvre anonyme, le traducteur s'étant borné à mettre en français le titre de l'original latin sans y rien ajouter; dans le texte *N* (recension de 1455 également), nous voyons apparaître le nom de « frère Brochard ». Enfin la recension de 1457 identifie nettement ce « frère Brochard » avec Brochard l'Allemand, c'est-à-dire Burchard du Mont-Sion. Il en faudrait peut-être conclure que Jean Mielot, au moment où il commençait sa traduction du *Directorium*, considérait cette œuvre comme anonyme. L'idée de l'attribuer à Burchard ne lui serait venue que plus tard,

lorsque, en 1456, il se mit à traduire la *Description de la T. S.* de ce dernier voyageur. Si le nom de « frère Brochard » figure dans un des manuscrits de la recension de 1455 (ms. *N*), ce serait alors que la copie de ce manuscrit a été exécutée postérieurement à la recension de 1457, et que le nom y a été introduit par le copiste d'après un manuscrit de cette dernière recension.

Les auteurs de l'édition contenue dans le présent volume ne semblent pas avoir aperçu nettement le rapport chronologique des deux recensions et la valeur respective des manuscrits. Ils ont adopté comme base de l'édition, la recension la plus récente, ce qui était admissible assurément, puisque cette recension émane de Mielot lui-même. Mais, au lieu de s'y tenir de façon constante ou du moins de ne la rectifier qu'avec prudence, ils y ont introduit çà et là des variantes provenant des manuscrits *M* et *N*, sans que ces corrections fussent toujours suffisamment justifiées¹.

Venons maintenant à la description des quatre manuscrits de la version de Jean Mielot qui nous sont parvenus.

MANUSCRITS DE LA TRADUCTION FRANÇAISE DE JEAN MIELOT.

A. — Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 4798 (anc. 676 H. F.); ^{xv} siècle (vers 1460); papier; 267 feuillets écrits à longues lignes, en demi-cursive. La reliure, en maroquin rouge, porte au dos l'inscription : « Manuscrits tres anc. de l'an 1460. Recueil d'anc. pieces pour l'hist. d'Orient. » Le volume a appartenu à Louis-Jean Gaignat, et c'est sans doute celui qui figure sous le n° 2637 dans le catalogue des livres de ce bibliophile dressé par le libraire Guill.-François Debure². Il fit ensuite partie de la collection de Jean Milsomneau³, dans laquelle il portait le n° 627. L'*Advis directif* occupe les fol. 1-83, et le Prologue du traducteur indique comme date d'exécution l'année 1457 (cf. ci-dessous, p. 368). On y trouve aussi le nom du traducteur, « maistre Jean Mielot », la date de rédaction de l'original latin (1332) et le nom de l'auteur prétendu de cette œuvre, « Brochard l'Allemand ».

Nous avons là, sous sa forme et dans sa teneur définitive, le recueil de textes relatifs à l'Orient, présenté par Jean Mielot à Philippe le Bon. Il contient, à la suite de l'*Advis directif*, les ouvrages suivants : Fol. 84-150. *Description de la T. S.* de Burchard du Mont-Sion, version de Mielot, datée de 1456. — Fol. 153-258. *Voyage de Bertrandon de la Broquière*. — Fol. 259-261 ^{va}. *Idéis* de messire Jehan Torzelo, envoyé à Philippe duc de Bourgogne par messire André de Pelazago, Florentin. — Fol. 261 ^{va}-267 ^{va}. *Idéis et advertissement* de Bertrandon de la Broquière sur l'*Idéis* de Jean Torzelo. À la fin de ce dernier traité on lit : « Escript le xvij jour de septembre l'an mil cccc soixante », qui doit être la date de la constitution du recueil. Au-dessous de cette date, le copiste a écrit : « Au S^d du Forestel », et, à côté de cette inscription, se voit la signature, probablement autographe, de « J[ehan], b[astard] de Wavrin ». On peut donc supposer que le manuscrit a été copié pour ce chroniqueur. Il contient deux peintures, d'exécution assez grossière d'ailleurs; l'une, fol. 10,

¹ Ainsi, il ne fallait pas corriger, p. 431, n. 2 : « faulx » (rec. *K*, *L*), en « faulsetez » (rec. *M*); p. 437, n. 4 : « Ors » (rec. *K*, *L*), en « Or » (rec. *M*, *N*); p. 490, n. 1 : « empoisonné » (rec. *K*, *L*), en « emprisonné » (rec. *M*, *N*); et il était inutile de remplacer, p. 433, n. 2 : « creniant », par « crenant »; p. 463, n. 4 : « vingnes », par « vins »; p. 484, n. 1 : « Albaïne », par « Albanie ».

² *Supplément à la Bibliographie instructive ou Catalogue des livres du Cabinet de feu M. Louis-Jean Gaignat*... disposé et mis en ordre par Guill.-François Debure (Paris, 1769, in-8°), t. II, p. 16. — Cf. H. Martin, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VIII, p. 177, n. 2.

³ Sur ce bibliophile, voir H. Martin, *Catal. de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VIII, pp. 179-190.

en tête du premier chapitre de l' *Advis directif* : représente un religieux, sans doute l'auteur du *Directorium*, offrant son livre au roi de France; l'autre, fol. 153, en tête du *Voyage de La Broquière*, nous montre celui-ci en costume oriental, présentant son livre au duc de Bourgogne; derrière le voyageur, son valet tient par la bride un cheval blanc.

Bien que le volume ait été décrit très exactement dans le *Catologue des mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal*, par M. Henry Martin, je donnerai ici sur son contenu quelques renseignements qui serviront de justification à ce que j'ai dit plus haut de la composition du recueil de Mielot et de l'attribution du *Directorium* au frère Brochard l'Allemand :

En tête du recueil (fol. 1) figure, comme il vient d'être dit, l' *Advis directif*.

Cy commence ung Advis directif pour faire le voyage d'outremer, lequel advis ung frere de l'ordre des Prescheurs, nommé frere Brochard l'Allemand, fist et composa en latin, l'an mil m^cxxviii, et le presenta a tres excellent prince et son souverain seigneur Philippe de Valois, par la grace de Dieu lors roy de France, VIV. de ce nom, en recitant les choses qu'il a expérimentées et venues sur les lieux trop mieulx que celles qu'il a oy dire par bouche d'autrui. Et puis l'an mil m^cxxviii, par le commandement et ordonnance de treshault et puissant prince et mon tresredoubté seigneur Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lotrich, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Henau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du saint empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, a este traduit en cler franchois par maistre Jehan Mielot, chanoine de Lille, en comprenant la substance selon son entendement, sans y riens mettre du sien, et l'en a la fourme et stile qui s'ensient.

Prologue. Tout le monde se resjouist de vostre hault et saint propos divulgué jusques en court de Roume...

Fin :

...le loyer non pas momentel et terrien, mais perpetuel et celestien. Amen. Cy fine l'Advis directif pour faire le passage d'outremer par le treschrestien roy de France Philippe de Valois en la terre sainte de promission.

Fol. 84. Description de la T. S., de Burchard du Mont-Sion. Début :

Cy commence le livre de la description de la Terre sainte fait a l'onneur et loenge de Dieu et compilé jadis, l'an mil m^cxxviii, par frere Brochard l'Allemand, de l'ordre des Prescheurs, et de puis, l'an mil m^cxxviii, par le commandement et ordonnance de treshault et puissant prince et mon tresredoubté seigneur Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lotrich, de Brabant, etc.

Prologue de l'auteur. Pour ce que nous lisons es anciennes histoires, comme dist saint Jherome, que plusieurs ont voyagé en maintes provinces...

Fin :

...et le benoit saint Esperit par siecles et temps infinitz. Amen. Cy fine le livre de la description... (suit, à quelques menues variantes près, la répétition du titre, jusqu'aux mots de Brabant, après lesquels cet *explicit* continue ainsi :) et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourg^{ne}, palatin de Henau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du saint empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, a este traduit en cler franchois par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, en comprenant la substance selon son petit entendement, sans y adjoindre riens du sien, en la fourme et stile qui apperent cy dessus. Explicit.

Fol. 153. Voyage de Bertrandon de la Broquière. Début :

Cy commence le voyage Bertrandon de la Broquière, que il fist en la terre d'outremer l'an mil ccccxxiii. Pour induire et attirer les coeurs des nobles...

Fin :

...je supplie qu'il me soit pardonné. Cy fine le voyage de Bertrando de la Broquière, qui trespassa a Lille en Flandres le ix^e jour de may l'an mil cccc cinquante et neuf.

Fol. 259. Avis de Jean Torzelo. Début :

Cy commence l'avis de messire Jehan Torzelo, chevalier, serviteur et chambellan, comme il dist, de l'empereur de Constantinoble, lequel advis il fist a Florence le xvi^e jour de mars l'an de grace mil

ccccxxiv, et puis fu envoyé a mon tresredoubté seigneur Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourg^{ne} et de Brabant, etc., par messire André de Pelazago, Florentin.

Pour ung chascun tresdevot et tresloyal chrestien...

Fin :

...seront ceulx qui le destruiront.

Fol. 261 v^o. Avis et avertissement de Bertrandon de la Broquière sur l'Avis de Jean Torzelo. Début :

S'ensient l'avis et advertissement de ce qu'il samble a moy, Bertrandon de la Broquière, seigneur de Viel Chastel, conseiller et premier escuier trechant de mon tresredoubté seigneur mons^{seigneur} le duc de Bourgogne et de Brabant, etc., touchant l'avis cy dessus escript, lequel messire Jehan Torzelo, chevalier, serviteur et chambellan de l'empereur de Constantinoble, a fait en amonestant les princes et seigneurs chrestiens pour la conqueste de la Grece, de la Turquie et de la Terre sainte, lequel advis mondit tresredoubté seigneur mons^{seigneur} le duc me bailla, après que je fus revenus de mon voyage par terre de Jherusalem jusques en France, pour le faire translater de langage florentin en franchois, et puis ordonna qu'il fust attaché en la fin de mondit voyage, mis par escript cy dessus, par maistre Jehan Mielot, chanoine de Saint Pierre de Lille et le moindre des secretaires de mondit tresredoubté seigneur.

Il me samble que ledit avis et advertissement de messire Jehan Torzelo...

Fin :

...Dieux par sa grace velle conduire le surplus au bien de la chrestiente et a l'onneur de mondit tresredoubté seigneur. Escrip le xvii^e jour de septembre l'an mil cccc soixante.

L. — Paris, Bibliothèque nationale, franç. 5593 (anc. 10025²); copié par plusieurs mains, du x^e siècle (vers 1464); papier; 266 feuillets (cotés A-C et 1-263); écrits à longues lignes. Le volume contient les mêmes ouvrages que le précédent (Arsenal 4798) rangés dans le même ordre. C'est donc également un exemplaire de la seconde recension du recueil de Mielot. L' *Advis directif* occupe les fol. 1 r^o à 67 v^o. Le début manque; le texte commence quelques lignes avant la fin du Prologue par les mots :

...livres partiaux divisez en parties en signifiante des deux espées...

Fin (fol. 67 v^o) :

...duquel vous desés attendre le loyer non pas momentel et terrien, mais perpetuel et celestien. Amen. Cy fine l'Advis directif pour faire le passage d'outre mer par le treschrestien Roy de France en la terre sainte de promission.

Viennent ensuite : Fol. 68^o r^o (autre main). Description de la T. S., de Burchard du Mont-Sion :

Cy commence le livre de la description de la Terre sainte fait a l'onneur et loenge de Dieu et compilé jadis, l'an mil m^cxxviii, par frere Brochard l'Allemand de l'ordre des Prescheurs, et de puis, l'an mil m^cxxviii, par le commandement et ordonnance de treshault, trespuissant et mon tresredoubté S^{te} etc. Prologue de l'auteur. Rubriche. Pour ce que nous lisons es anciennes histoires, comme dist saint Jherome...

Fin (fol. 151 v^o) :

...et le benoit saint Esperit par siecles et temps infinitz. Amen. Cy fine... (suit, à quelques menues variantes près, le même épilogue que dans le ms. M) ...en la fourme et stile qui apperent cy dessus.

Fol. 154 r^o-254. Voyage de Bertrandon de la Broquière (de trois autres mains ou du moins de trois écritures dissemblables) :

Cy commence le voyage de Bertrandon de la Broquière, que il fist en la terre d'outremer, l'an mil m^cxxiii. Pour induire et attirer les coeurs...

Fin (fol. 254 r^o) :

...je supplie qu'il me soit pardonné. Cy fine le voyage de Bertrandon de la Broquière, etc., qui trespassa a Lille en Flandre le ix^e jour de may, l'an mil cccc cinquante et ix, etc.

Fol. 254^{vo}-257^{ro}: Avis de Jean Torzelo (même main que la fin du voyage de Bertrandon de la Broquière):

Cy commence l'advis de messire Jehan Torzelo... lequel advis il fist a Florence le xvi^e jour de mars l'an de grace mil cccc xxxix, et puis fu envoyé a... mons' le duc Philippe, duc de Bourgogne... par messire André de Pelazogo, Florentin....

Fol. 257^{vo}-263^{vo} (même main que l'*avis* de Jean Torzelo): Avis et avertissement de Bertrandon de la Broquière touchant l'Avis de Torzelo; avec, à quelques menues variantes près, le même titre que dans le ms. *K*:

Sensient l'advis et advertissement de ce qu'il s'abme a moy Bertrandon de la Broquière.... mis par escript cy dessus par maistre Jehan Mielot, chanoine de Saint Pierre de Lille et le moindre des secrétaires de mondit tresredoubté seigneur....

Fin :

...au bien de la Chrestienté et a l'honneur de mondit tresredoubté seigneur mons', le duc de Bourgogne. Escript le xxvii^e (chiffre biffé) xvi^e jour de Juillet, l'an mil cccc soixante et quatre, etc.

M. — Paris, Bibliothèque nationale, franc. 9087 (anciens n° 584 et Suppl. franc. 3205¹); xv^e siècle; parchemin: 252 feuillets écrits à longues lignes, avec six grandes et remarquables peintures. Le *Direcatoire* ou « Avis directif pour faire le passage d'outremer » occupe les fol. 1-82^{vo}. — Ce volume est certainement celui qu'a décrit, sous le n° 314, Legrand d'Aussy, pp. 455-456 du mémoire cité plus haut, et que ce savant signale comme ayant été transféré récemment de Belgique à la Bibliothèque impériale. Il provient en effet de la librairie des ducs de Bourgogne, dont l'écu armorié est peint en quatre endroits (fol. 1^{re}, 2^{re}, 152^{vo} et 207^{vo}), deux fois (fol. 2^{re} et 207^{vo}) avec la devise *Autre n'aray*. Peut-être doit-on l'identifier aussi avec le ms. de l'*Avis directif* mentionné, comme ayant fait partie de cette célèbre collection, par J. Barrois (*Biblioth. prototypographique*, p. 324, n° 2308). — La description qui en a été donnée dans le *Catal. des mss. français de la Biblioth. nationale* (série in-8°) étant très sommaire, il est à propos de la reprendre avec un peu plus de détail.

Fol. 1^{re}. Grande peinture, représentant Mielot offrant son livre à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Au-dessous, en rubrique, le titre de l'Avis directif:

Intitulation de ce livre nommé l'Advis directif pour faire le passage d'outremer.

Puis, en noir:

Cy commence ung advis directif pour faire le passage d'outremer. Lequel advis ung religieux de l'ordre des Prescheurs fist et composa en latin l'an mil .ccc. xxvii et le presenta a tres excellent prince et son souverain seigneur Philippe de Valois, par la grace de Dieu lors roy de France septiesme de ce nom, en recitant les choses qu'il a vues et expérimentées sur les lieux trop mieulx que celles que celles l'ice qui l'a ouy dire par bouche d'autrui. Et depuis, l'an mil .ccc. cinquante cinq, par le commandement et ordonnance de tresault, tres puissant et mon tresredoubté seigneur Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lotbrijk, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Haynau, de Hollande et Zeelande et de Namur, marquis du saint empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, a esté traduit en cler François par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, en comprenant la substance selon son entendement sans y adjouster riens du sien, en la forme et maniere qui ci apres s'ensuivent.

Fol. 2^{re}. Grande peinture représentant deux religieux à genoux, offrant un livre à Philippe VI, roi de France (dit Philippe VII dans le ms.); l'un, placé devant, tient le livre; le

¹ Legrand d'Aussy (mémoire cité, p. 455) le décrit ainsi: « gros volume in-folio, numéroté 314, relié en bois avec lustrine rouge et intitulé au dos: *Avis directif de Brochart* », ce qui ne répond point à l'état actuel du volume, dont la reliure, datant du premier empire, est de carton et porte les armes impériales.

Mais les autres renseignements fournis par Legrand d'Aussy ne permettent pas de douter que le n° 314 et le franc. 9087 ne soient bien un seul et même volume, dont on aura fait disparaître l'ancienne reliure peu après son entrée dans la Bibliothèque impériale, peut-être afin d'en dissimuler l'origine.

second, placé derrière le premier, porte une gaine, destinée sans doute à enfermer le livre. Au-dessous de cette peinture, un titre rubriqué:

Prologue de l'auteur qui presente son livre au roy Phelippe de Valois VII^e.

Puis, en noir:

Tout le monde se resjoist de vostre hault et saint propos divulgué jusques en court de Boume, tresexcellent prince et mon souverain seigneur....

Fol. 9^{re}. Grande peinture représentant le roi Philippe VI partant pour la croisade.

Fin de l'Advis directif (fol. 82^{vo}):

...duquel vous devez attendre le loyer, non pas momentel et terrien, mais perpetuel et celestiel. A. M. E. N.

Rubrique:

Cy fine l'Advis directif pour faire le passage d'outre mer par le treschrestien roy de France Philippe en la terre sainte de promission.

Fol. 83, 84 et 85^{re}, blanches.

Fol. 85^{vo}. Grande peinture représentant Jérusalem et ses environs.

Fol. 86. Description de la T. S., de Burchard du Mont-Sion. Rubrique:

Cy commence le livre de la description de la Terre sainte fait a l'honneur et loenge de Dieu et compulé jadis, l'an mil ccc. xxvii, par frere Brochart l'alemant de l'ordre des Prescheurs. Prologue.

Pour ce que nous lisons es anciennes histoires, comme dist saint Jherome....

Fin (fol. 150^{re} et 150^{vo}):

...et le benoit saint Esperit par siecles et temps infinitz. Amen. *Explicit*. Cy fine le livre de la description de la Terre sainte fait a l'honneur et loenge de Dieu, et fa compilé jadis l'an mil trois cens trentedeux par frere Brochart l'alemant, de l'ordre des Freres prescheurs. Et depuis, l'an mil quatreens cinquante six, par le commandement et ordonnance de tresault, trespuissant et mon tresredoubté seigneur Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lotrijck, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, et de Bourgogne, palatin de Haynau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du saint empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, a esté traduit en cler François par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, en comprenant la substance selon son petit entendement sans y adjouster riens du sien, en la forme et stile qui appert cy dessus. *Explicit*.

Fol. 151 et 152^{re}, blanches.

Fol. 152^{vo}. Grande peinture représentant un personnage en costume oriental (sans doute Bertrandon de la Broquière) offrant un livre à un seigneur (sans doute le duc de Bourgogne), dans un camp. Elle a été reproduite en phototypie dans *Le voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière*... publié et annoté par Ch. Schefer (Paris, Ern. Leroux, 1892, in-8°).

Fol. 153^{re}. Voyage de Bertrandon de la Broquière. Rubrique:

Cy commence le voyage de Bertrandon de la Broquière qu'il fist en la terre d'outre mer l'an de grace mil quatreens et trente deux.

Pour induire et attraire les cuers....

Fin (fol. 252^{vo}):

...s'il n'est si bien ditte que autres le scauroient bien faire, je supplie qu'il me soit pardonné.

Fol. 207^{vo}. Grande peinture représentant le siège de Constantinople par les Turcs, en 1453. Elle a été reproduite également dans *Le voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière*, publié par Ch. Schefer.

N. — Bruxelles, Bibliothèque royale, 9095 (anc. 1069 et 52^{de}); xv^e siècle; papier (cf. J. Marchal, *Catalogue des mss. de la Biblioth. des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 80; Haueel, *Catal.*, col. 767, n° 47). Ce volume, qui a fait partie de la célèbre collection des ducs de Bourgogne, se compose de 68 feuillets, écrits à longues lignes, en demi-cursive ou bâtarde,

et ne contient pas d'autre ouvrage que l'*Ades directif*. C'est la copie qu'a publiée M. de Beiffenberg dans son édition de l'*Ades directif* (cf. ci-dessus, p. CLXIX). Elle est ornée de trois peintures. L'une, au fol. 1, représente Mielot écrivant dans son cabinet de travail; elle a été reproduite au commencement du volume qui contient l'édition de l'*Ades directif* publiée par M. de Beiffenberg. Dans la seconde, au fol. 2, nous voyons le même Mielot offrant son livre à Philippe le Bon. La troisième, au fol. 9, nous montre le duc de Bourgogne et le roi de France sortant d'une ville et partant en guerre.

On trouvera des descriptions de ce manuscrit dans la Préface de l'édition de M. de Beiffenberg (p. CLXX), et dans le mémoire de Legrand d'Aussy, *Voyage d'Orient*, . . . , par Beccardon de la Broquière. *Mém. de l'Académie des sc. morales*, t. V, finetidor au XII, pp. 460-465. Legrand d'Aussy lui assigne le n° 359. — De même que dans le ms. M, la traduction de Mielot y est datée de l'an 1455. Le nom de « frère Brochard » figure dans le titre.

IV

GUILLELMUS ADAE.

DE MODO SARRACENOS EXTIRPANDI.

(Pages 521-555).

I.

VIE DE GUILLAUME ADAM.

Le seul écrit que l'on puisse attribuer en toute certitude au dominicain Guillaume Adam, son *De modo Sarracenos extirpandi*, publié pour la première fois dans le présent volume, est un Projet de croisade pour le recouvrement des Lieux saints de Palestine. L'auteur l'a dédié à Raimond de Farges, cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle et neveu de Clément V qui lui avait conféré la pourpre en décembre 1310¹. J'ai fait remarquer déjà que la publication de cet écrit dans un recueil de textes relatifs à l'histoire d'Arménie ne se justifiait guère, puisque l'on n'y trouve aucun renseignement sur ce pays.

Bien que le nom et quelques événements de la carrière de Guillaume fussent connus des anciens historiens de l'ordre de Saint-Dominique², l'œuvre était restée longtemps ignorée. M. Delaville Le Roulx paraît être le premier qui

¹ Ce personnage, désigné aussi sous le nom de Raimond-Guillaume de Farges (*Raimundus Guillelmi de Fargis*), d'abord trésorier de l'église d'Agou (*Reg. de Clément V*, éd. Vaticane, n° 4852, 4855 : pièces de l'année 1309), archidiacre de l'église d'Angers (*ibid.*, n° 5603, 6147-6151 : pièces de l'année 1310), et chanoine de Saint-Séverin de Bordeaux (*ibid.*, n° 5602, 5958 : pièces de l'année 1310), n'avait encore reçu que les ordres mineurs lorsqu'il fut revêtu de la dignité cardinale dans la seconde promotion faite par Clément V, les 18 et 19 décembre 1310. Il mourut le 5 octobre 1346 (Baluze, *Vitae pap. Avinion.*, t. I, pp. 39, 58, 73, 105, 662; Eubel, *Hierarchia catholica*, an. 1198-1431, p. 13). Baluze (ouvr. cité, t. I, p. 663) et, d'après lui probablement, Eubel disent qu'avant d'avoir été promu cardinal, il avait été trésorier de l'église de Beauvais. Peut-être serait-ce là une confusion avec Agou, dont Raimond était trésorier en 1309. Plus tard, sous le pontificat de

Benoît XII, en 1335, il obtint de ce pape le canonicat, le presbytérat et la trésorerie de l'église de Langres (*Reg. de Benoît XII, Lettres communes*, éd. Vidal, n° 114 : pièce du 29 mars 1335). On trouvera divers autres documents le concernant lui-même, sa famille et son entourage dans les *Reg. de Clément V*, éd. Vaticane, n° 4784, 4850-4856, 4880, 5584 (?), 5605 (?), 6060-6062 (?); dans les *Reg. de Jean XXII*, éd. Coulon, n° 614; dans les *Reg. de Benoît XII, Lettres communes*, éd. Vidal, n° 54, 82, 115, 121, 142, 184, 197, 382, 432, 474, 536, 665, 968, 1012, 1047, 1048, 1051, 1059, 1060, 1066, 1072, 1083, 1084, 1109, 1127, 1139, 1146, 1152, 1172, 1520; dans les *Reg. de Benoît XII, Lettres closes, patentes et curiales*, éd. Daumet, n° 806, 834, 901; enfin dans Bynner, *Fadara* (éd. de La Haye, t. II, 4^e partie, pp. 172-174) : lettres d'Edouard III, de l'année 1345.

² Ces auteurs seront cités plus loin. Voir en particulier, pp. CLXXI-CLXXIII.

fait mentionnée¹ : on en trouvera une ample analyse dans son ouvrage *La France en Orient au XIV^e siècle*, publié en 1883².

Sur la carrière de notre auteur, les informations que nous avons pu réunir ne sont pas très nombreuses et laissent encore de regrettables lacunes. Ainsi, la nationalité de Guillaume ne se peut établir de façon certaine. À la façon dont il parle des peuples de l'Italie³, on donnera qu'il fût Italien. Parmi ses biographies, ceux qui ont prétendu connaître son pays d'origine⁴ disent qu'il était Français, mais aucun ne donne de preuve à l'appui de cette opinion, qui toutefois paraît vraisemblable. Les relations étroites que Guillaume entretenait avec Raimond de Farges⁵ et le séjour assez prolongé qu'il fit à Narbonne⁶ tendent, en tout cas, à montrer que ses attaches étaient en France.

Quelques points importants de son *cursus honorum* ecclésiastique peuvent être fixés à l'aide des documents des Archives pontificales. Exactement datés par ces documents, ils nous serviront à déterminer l'époque de la rédaction de son *De modo Saracenos extirpandi*, et, par là même, celle de divers événements de sa vie, qu'il a signalés dans ce livre, mais sans en préciser la date.

Les plus anciens de ces documents sont deux bulles de Jean XXII, du 1^{er} mai 1318, adressées l'une à Guillaume en personne et l'autre à Franco de Pérouse, religieux de l'ordre de Saint-Dominique et archevêque élu de Sultanieh, en Perse⁷.

La création de l'archevêché de Sultanieh était alors de date toute récente : elle remontait à un mois exactement (1^{er} avril 1318). Jean XXII y avait procédé afin de grouper et de fortifier quelques communautés chrétiennes qui s'étaient constituées dans l'empire des Mongols de Perse et d'établir un centre d'action en vue de l'évangélisation de la Perse, de l'Inde, de l'Éthiopie et du royaume mongol de Doha ou Chaydo⁸. Franco de Pérouse, alors missionnaire dans ces régions, avait été désigné comme premier titulaire de ce nouveau

¹ Si je ne me trompe, la découverte en est due à Riand, qui l'avait rencontrée dans les mss. de Bâle A. I. 28 et A. I. 32, et l'avait signalée à M. Delaville Le Roulx.

² Pp. 62-63. 70-77. L'analyse de M. Delaville Le Roulx n'est pas cependant d'une exactitude assez scrupuleuse pour que l'on y puisse recourir sans la contrôler par le texte même de Guillaume.

³ Voir ci-dessous, p. 551.

⁴ Alfonso Fernandez, *Concertatio Praedicatorum contra haereticos* (Salamanque, 1618, in-fol.), p. 363, col. 1; — Vinc. M. Fontana, *Monumenta Dominicana* (Rome, 1675), p. 181, col. 1; — Ambrosius de Altamura, *Bibliotheca Dominicana incrementum et prosecutio* (Rome, 1677, in-fol.), p. 49; — Farlati, *Illyricum sacrum*, t. VII, p. 67, col. 1; — Quétil et Eclard, *Script. ord. Præd.*, t. I, p. 537, col. 1. — J'ajoute que Fernandez le cite deux fois : une première fois (p. 363) parmi les disciples de l'ordre de Saint-Dominique, en faisant de lui un Français, vivant vers 1280; et une

seconde fois (p. 451, col. 2, parmi les archevêques issus du même ordre, en faisant de lui un Italien, vivant en 1380.

⁵ Voir la dédicace et l'épilogue de son *De modo Saracenos extirpandi*, ci-dessous, pp. 522 et 525.

⁶ Voir ci-dessous, p. CLXXXIII.

⁷ Je donne plus loin, p. CLXXV, n. 1, les références nécessaires relativement à ces bulles.

⁸ Situé entre l'empire des Mongols du Kiptchak ou de Gazarie (au nord de la mer Noire) et l'empire des Mongols de Perse (cf. Guillaume Adam, *De modo Saracenos extirpandi*, ch. IV; ci-dessous, p. 530). — Chaydo ou Caydo est le nom d'un uézen de Kihilikhan (voir Eubel, *Die während des 14^{ten} Jahrhunderts im Missionsgebiet der Dominikaner und Franziskaner errichteten Bistümer* [dans : *Festschrift zum elfundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, éd. par Fr. Stephan Elies, Freiburg i. Br., 1897, in-12], p. 173, l. 2, et p. 183, n. 2). Le terme « royaume de Chaydo » désigne donc probablement les États de ce personnage.

siège archiepiscopal, et Jean XXII, en le nommant par la bulle même d'érection du siège, avait décidé d'envoyer auprès de lui, pour l'assister dans sa charge, six autres religieux dominicains, qu'il se proposait de revêtir à cette occasion de la dignité épiscopale¹. Par l'une des bulles, déjà mentionnée, celle du 1^{er} mai 1318, il annonçait à Franco de Pérouse le choix de ces six personnages, à savoir Guillaume Adam, Gérard Calvet ou de Calvi (*Calvensis*)², Barthélemy du Puy, Bernardin de Plaisance, Bernard Moret³ et Barthélemy Aballiat, et leur promotion au rang d'évêques; il lui mandait, en outre, de pourvoir chacun de ces six suffragants d'un siège épiscopal dans une des villes principales de sa province ecclésiastique et d'ériger en cathédrales les églises qu'il leur aurait affectées⁴. À la même date, Jean XXII délivrait à Guillaume Adam et à ses cinq co-suffragants leurs bulles d'élection, et les invitait à se rendre dans le pays où devait s'exercer leur ministère⁵.

Il est probable que quelques-uns, au moins, parmi ces personnages partirent aussitôt, emportant avec eux, pour Franco de Pérouse, sinon la bulle même d'érection du siège de Sultanieh, promulguée dès le 1^{er} avril, du moins celle du 1^{er} mai suivant, par laquelle Jean XXII donnait au nouveau métropolitain des instructions complémentaires. Deux d'entre eux toutefois, Guillaume Adam et Barthélemy du Puy, demeurèrent quelques mois encore en cour d'Avignon. Ils y reçurent l'un et l'autre, des mains d'Arnaud d'Auch, cardinal évêque d'Albano, la consécration épiscopale, Guillaume avant le 4 juin⁶ et Barthélemy peut-être en même temps, ou en tout cas avant le 6 août, date à laquelle une lettre de Jean XXII, à lui adressée, parle de cette

¹ La bulle d'érection de l'archevêché de Sultanieh, datée d'Avignon, 1^{er} avril 1318, signalée par Rinaldi, *Annales*, an. 1318, § 4, et dont une copie se trouve dans le ms. de Paris, Bibl. nat., lat. 8984, fol. 90^{re}, a été publiée, d'après la copie contenue dans les Reg. du Vatican (t. LXVII, ep. 51), par C. Eubel, *Die während des 14^{ten} Jahrh. im Missionsgebiet der Dominikaner u. Franziskaner errichteten Bistümer*, pp. 191-195. Quelques parties en sont résumées dans la bulle du 1^{er} mai ci-dessous, n. 4). Franco de Pérouse, élu le 1^{er} avril 1318, ne fut consacré que postérieurement au 8 août suivant (Lettre de Jean XXII à Franco de Pérouse; dat. Avénione, vi idus Aug., an. 2 : Reg. Vat., LXVIII, ep. 1744, fol. 248-248^{vs}; une copie de cette lettre se trouve dans le ms. de Paris, Bibl. nat., lat. 8984, fol. 91^{re}).

² Dans la présente lettre, ce personnage est désigné sous le nom de « Geraldus Calvensis », et dans la lettre par laquelle Jean XXII l'avise de sa nomination à la suffragance de Sultanieh, il est appelé « Geraldus Calveti ». Il fut élu, le 1^{er} novembre 1322, au siège de Diagorgana, en Perse, et mourut avant le 11 septembre 1329, date de l'élection de son successeur Bernard de Guardiola (voir Eubel, *Die während des 14^{ten} Jahrh.*, etc., p. 185; Id., *Hierarchia catholica*, p. 232). — Nous trouvons dans les Reg. de Clément V (éd. Vaticane, n° 5176)

une lettre de ce pape, datée d'Avignon, le 9 janvier 1310, et adressée à un nommé « Geraldus Calveti », clerc du diocèse de Clermont. Il est peu probable qu'on doive l'identifier avec notre Geraldus Calveti ou Calvensis, religieux dominicain.

³ Bernard Moret fut élu au siège de Sébastopol, dans la Chersonèse, et mourut avant le 9 août 1329, date de la nomination de son successeur, Petrus Geraldus (Eubel, *Die während...*, etc., p. 185; Id., *Hierarchia catholica*, p. 361).

⁴ Reg. Vat., t. LXVII, ep. 63 (dat. Avénione, kal. Mail, anno 2); cf. *Rev. de l'Orient latin*, t. X (1903-1904), p. 21. — Lettres de Jean XXII à chacun des six suffragants, même date (publ. dans la *Rev. de l'Orient latin*, t. X, pp. 18-21; cf. Rinaldi, *Annales eccl.*, an. 1318, § 4-5; Brémoud, *Bullar. Ord. Præd.*, t. II, pp. 137, 205). — Le Quieu (*Orions christianus*, III, 1361) dit que Franco de Pérouse, avant de devenir archevêque de Sultanieh, avait parcouru l'Orient en compagnie de Guillaume Adam; mais il ne donne aucune référence permettant de contrôler ce renseignement.

⁵ *Revue de l'Orient latin*, t. X (1903-1904), pp. 18-21.

⁶ Lettre de Jean XXII à Guillaume Adam; dat. Avénione, ii nonas junii, anno 2 (= 4 juin 1318); citée dans la *Revue de l'Orient latin*, t. X (an. 1903-1904), p. 23.

consécration comme étant toute récente¹. Je ne saurais dire s'ils partirent ensemble pour l'Orient², et j'ignore même ce que, depuis cette époque, il advint de Barthélémy du Puy, dont il n'y a pas lieu, au surplus, de s'occuper ici. Pour ce qui est de Guillaume, il est presque certain qu'il ne quitta pas l'Europe avant le mois d'août ou même de septembre 1318. En effet, Jean XXII, ayant conféré à Franco de Pérouse, par une bulle du 1^{er} août, l'usage du pallium³, chargea Guillaume Adam et un autre dominicain, Jean de Florence, d'en remettre les insignes entre les mains du prélat auquel il appartiendrait de revêtir l'archevêque de Sultanieh des ornements pontificaux⁴. Puis, le 1^{er} septembre suivant, il écrivit aux suffragants de ce siège une lettre collective leur donnant des instructions sur la façon dont ils devaient procéder pour la consécration de leur métropolitain⁵. Si, comme nous le pensons, Guillaume et Jean de Florence se trouvaient encore en France le 1^{er} août, on peut conjecturer avec une grande vraisemblance que le pape rédigea ces instructions avant leur départ pour les leur confier également.

Ici se présente, dans la reconstitution de la carrière de Guillaume, une difficulté que n'ont pas aperçue ou que n'ont pas résolue en parfaite connaissance de cause ceux qui se sont occupés de ce personnage. Il importe de l'examiner et de l'écartier, si possible, avant de poursuivre notre exposé.

En 1322, Franco de Pérouse ayant résigné son archevêché de Sultanieh entre les mains du pape, un nommé « Guillelmus », alors évêque de Smyrne, fut appelé à le remplacer par une bulle en date du 6 octobre, et il resta dans cette nouvelle charge jusqu'en 1324, époque à laquelle il devint archevêque d'Antivari⁶. On se demandera si notre Guillaume Adam, dont, sans cela,

¹ Lettre de Jean XXII à Barthélémy du Puy : « dat. Avinionē, vii idus Augusti, anno 2 » (= 6 août 1318); publ. dans *Revue de l'Orient latin*, t. X, p. 22.

² Les lettres pontificales du 4 juin et du 6 août 1318, citées ci-dessus, p. CLXXX, n. 6, et p. CLXXX, n. 1, invitaient Guillaume Adam et Barthélémy du Puy à rejoindre leurs diocèses. Mais on va voir que Guillaume ne partit pas tout de suite. Il semblerait que les deux lettres de Jean XXII, qui sont exactement de la même teneur, aient dû être rédigées le même jour, et l'on s'étonnera que la lettre adressée à Guillaume soit de près de deux mois antérieure à celle adressée à Barthélémy du Puy. On peut donc se demander s'il n'y a pas eu erreur de transcription dans la date de l'une d'entre elles, d'autant plus qu'elles figurent l'une à la suite de l'autre dans le Registre, celle à Barthélémy, datée du 6 août, étant transcrite la première et *in extenso*, tandis que celle à Guillaume Adam, datée du 4 juin, y figure seulement avec la formule *in eundem modum*. Suarez, qui les a connues peut-être d'après un autre Registre et a transcrit dans son *Orbis christianus* (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8984, fol. 91 r^o; cf. *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 265) celle adressée à Barthélémy du Puy, avec la date du 6 août, en fait suivre le texte d'une

note ainsi conçue : « Alia ad idem ven. fratrem Guillelmum Adae, suffraganeum sedis Sultanieh, eadem data ». Je ne serais donc pas éloigné de croire que la lettre à Guillaume devait, comme celle à Barthélémy, porter la date du 6 août 1318, et non la date du 4 juin que lui donnent le Registre LXVIII du Vatican et le Reg. X d'Avignon, d'après lesquels je l'ai citée dans la *Rev. de l'Orient latin*, t. X, p. 23.

³ *Rev. de l'Orient latin*, t. X, pp. 23-24.

⁴ Lettre de Jean XXII à Franco de Pérouse : « dat. Avinionē, vii idus Augusti, an. secundo » (= 8 août 1318); publ. dans la *Rev. de l'Orient latin*, t. X, pp. 24-26. — Lettre de Jean XXII à Guillaume Adam et à Jean de Florence : « dat. Avinionē, vii idus Augusti, an. secundo » (publ. *ibid.*, pp. 26-27). — Jean de Florence devint plus tard (7 février 1330) évêque de Tivoli (cf. *Causa, Series episcop.*, p. 454; G. Eubel, *Hierarchia catholica*, p. 501; Id., *Die während des 14^{ten} Jahrh.*, etc., p. 186), et mourut avant le 28 janvier 1349, date de l'élection de son successeur Bertrand Collet.

⁵ Publ. dans la *Rev. de l'Orient latin*, t. X, pp. 27-29.

⁶ Je reprendrai ces divers points un peu plus loin et donnerai alors les références utiles.

nous perdrons complètement la trace, ne doit pas être identifié avec ce personnage.

À première vue, il en faudrait douter. On constate en effet que Guillaume Adam, dans les lettres pontificales à lui adressées ou le mentionnant, est constamment désigné par son prénom, son nom et sa qualité de Frère prêcheur : « Guillelmus Adae, ordinis Fratrum praedicatorum ». C'est là son état civil. Au contraire, Guillaume, évêque de Smyrne puis archevêque de Sultanieh et d'Antivari, s'appelle invariablement « Guillelmus » tout court, aussi bien dans les actes émanés de lui que dans les lettres des papes et les actes de diverse nature le concernant, et de plus il n'est pas un seul document authentique qui le qualifie de Frère prêcheur. Guillaume Adam part pour l'Orient, en 1318, comme suffragant de Sultanieh, et « Guillelmus », en 1322, est évêque de Smyrne, sans que rien, ni dans la bulle qui le nomme à l'archevêché de Sultanieh, ni autre part, indique qu'il ait été précédemment suffragant de ce dernier siège. Donc, si nous nous en tenons à ces indices, nous devrions considérer nos deux prélats comme des personnages distincts.

Mais il sera permis de faire intervenir ici une autre catégorie de témoignages qui, bien que postérieurs de beaucoup au début du XIV^e siècle, méritent d'être retenus. La plupart des historiens de l'ordre de Saint-Dominique, depuis le XV^e siècle, ont cité, parmi les membres de cet ordre, un archevêque d'Antivari, que les plus anciens d'entre eux désignent seulement par l'initiale de son prénom et par son nom : « G. Adae », et que d'autres, interprétant sans doute chacun à leur guise l'initiale G, appellent Gasparus, Gerardus ou Georgius Adae¹. Ils le placent généralement entre 1270 et 1280; mais il

¹ Le témoignage le plus ancien paraît être celui du dominicain Jacques de Swefe ou de Soest (Jacobus de Susato, † 1440; sur lequel voy. Quétil et Échard, *Script. Ord. Praed.*, I, 774; Potthast, *Biblioth.*, I, 623), auteur, entre autres ouvrages, d'une chronique de son ordre, intitulée : *Chronica brevis rerum gestarum ordinis nostri ab inicio ad an. 1415, seu de viris illustr. ordinis Praedicatorum*, œuvre encore inédite, semble-t-il, et à laquelle se réfère le dominicain Antoine de Sienne (Antonius Senensis, vulgo Lusitanus), dans un passage de sa *Chronique*, relatif à « G. Adae ». Voici ce passage : « Tres viros lego per haec tempora claruisse, quos tum eruditio, tum vitae probitas, tum etiam in suis pascendis ovibus opera sedula impensa multum commendabiles efficiunt. Sunt autem illi F. G. Adae, archiepisc. Antibariensis, frater Bartholomaeus... episcopus Torsolanus... et alius Bartholomaeus cognomento Lapatus, episcopus Carinensis... Horum primus vixit in suo archiep. circa annum 1270, teste F. Jacobo de Susato » (Antonius Senensis, *Chronicon*, Paris, 1585, in-8^o, p. 115). Voir en outre : Antonius Senensis, *Bibliotheca* (Paris, 1585, in-8^o), p. 91 : « Frater G. Adae, archiepiscopus Antibariensis, vir fuit in humanis literis mirum in modum exultus, poeta et philo-

sophus insignis et theologus clarus et eximius... Claruit circa an. Domini 1280. » — Stephanus de Sampaio, *Stemma selectissimum ornatissimumque sacri ord. FF. Praed.* : Appendice à son *Thesaurus arcanae Lusitanis gemmis refulgens* (Paris, 1586, in-8^o), fol. 258 : « Gaspar Adae, archiepiscopus Antibariensis. » — Ambrosius Gozzeus, *Catalogus virorum ex familia Praedicatorum in literis insignium* (Venetiis, 1605, in-8^o), p. 84 : « Frater G. Adae, archiepisc. Antibariensis, Pater in scientiis summè instructus, in humanis et rhetorice perfectus, in poesia rarus. » — Gio. Mich. Pio (lat. Plodius), *Delle vite degli uomini illustri di S. Domenico* (Pavie, 1613, in-fol.), col. 73 : « Fra Gasparo d'Adamo, fu arcivescovo d'Antivari; era maestro in theologia et ornato di molte doti. Alcuni non nominano questo prebato se non F. G. d'Adamo. Ma il Sampaio esplica quella lettera (G., col nome di Gasparo. Fu gran poeta, gran filosofo e gran theologo. » — Alphonsus Fernandez, *Noticia scripturarum Praedicatoriae familiae*, à la suite de son ouvrage *Concertatio praedicatoria pro ecclesia catholica contra haereticos* (Salamanque, 1618, in fol.), p. 363, col. 1 : « Frater Gerardus (aliis Georgius) Ade, archiepiscopus Antibariensis, vir doctus et pius, scripsit circa... annum 1280. » — Id., *Catu-*

est infiniment probable qu'ils ont fait erreur quant à la date de son épiscopat, car il serait assez difficile pour l'époque indiquée d'intercaler ce « G. Adae » dans la série des archevêques d'Antivari¹; outre que d'autres indices chronologiques fournis par les mêmes historiens sur ledit personnage lui sont inapplicables s'il n'a pas vécu postérieurement à l'année 1323², précisément donc pendant la période où Guillaume, le ci-devant évêque de Smyrne, occupait le siège d'Antivari³. Pour écarter purement et simplement leur témoignage, il faudrait ou bien supposer qu'ils ont inventé de toutes pièces leur « G. Adae, archiepiscopus Antibarensis », ce qui n'est guère vraisemblable, ou bien admettre qu'une induction, uniquement fondée sur l'identité des prénoms, les a conduits à réduire en un seul personnage deux prélats qu'ils auraient dû considérer comme distincts, à savoir « Guillelmus Adae, suffraganeus Sultanienensis » et « Guillelmus », archevêque d'Antivari depuis 1324, ce qui se pourrait difficilement soutenir, puisqu'ils ont presque certainement ignoré Guillaume Adam en qualité de suffragant de Sultanieh⁴. On supposera donc qu'ils ont eu, sur le point en question, des informations spéciales, empruntées peut-être à quelque document des archives de leur ordre, et, par suite, leur attestation peut être tenue pour digne de foi.

logus summorum pontif., cardinalium, archiepiscoporum et episcoporum Praedict. fundat., à la suite du même ouvrage, p. 451, col. 2 : « F. Gaspar Adamus, archiep. Antibarensis in Dalmatia... [an.] 1380. » — Ambrosius de Altamura (*Bibliotheca Dominicana... incrementum et prosecutio* [Rome, 1677, in-fol.], p. 49) et Vincentius-Maria Fontana (*Sacrum theatrum Dominicanum* [Rome, 1666, in-fol.], pars I, cap. 4, tit. iii, p. 51; *Id., Monumenta Dominicana* [Rome, 1675, in-fol.], p. 117, col. 1) ne font que copier les auteurs précédents.

¹ Pourtant Farlati (*Illyricum sacrum*, t. VII, col. 45), se référant aux notices d'Altamura, d'Antonius Senensis et de Quétif et Échard (*Script. ordinis Praed.*, t. 1, 724), essaie d'intercaler un Gaspar Adam entre l'archevêque Laurent, qui apparaît pour la dernière fois en 1265, et l'archevêque T., dont la première mention est de 1280 et qui mourut avant le 22 nov. 1282 (Eubel, *Hierarchia*, p. 92). Mais, outre que nul acte authentique, nul document d'aucune sorte, en dehors des listes — très suspectes au point de vue de la chronologie — fournies par les écrivains dominicains, ne permet de supposer l'existence, dans cette période, d'un archevêque du nom de Gaspar, il ne subsiste pas entre la dernière mention de Laurent et la première de T. un espace de temps assez long pour que l'un soit autorisé à intercaler entre eux un autre archevêque. — Le même Farlati désigne l'archevêque qu'il intercale entre Laurent et T. sous le nom de Gaspar Adamus *Psiense*, en renvoyant toujours à Altamura et à Antonius Senensis. Mais l'un et l'autre de ces derniers auteurs l'appellent simplement « Gaspar Adamus », sans ajouter le moins du

monde ce nom de *Psiense*; et je soupçonne qu'il y a là une déformation graphique d'un nom commun, peut-être *archiep.* ou *arcevesc.*

² Parmi les œuvres qu'ils lui attribuent, figurent un office pour la fête de saint Thomas d'Aquin, lequel ne fut canonisé que le 18 juillet 1323, et un office pour la fête des Onze mille vierges qui fut introduite dans le rituel dominicain en 1330 seulement. Cf. Quétif et Échard, *Script. ord. Praed.*, t. 1, 724.

³ Feuillet (*Année dominicaine*, au 5 février, fol. 187) et Gio. Mich. Cavalieri (*Galleria de' sommi pontefici, patriarchi... dell'ordine de' Predicatori*; Bénévent, 1696, t. I, pp. 99-100), ayant constaté ces anachronismes, l'ont sagement transporté de la seconde moitié du xiii^e siècle dans la première moitié du xiv^e, et ils le font mourir à Antivari en 1330.

⁴ Les premiers qui l'aient mentionné comme tel sont les PP. Quétif et Échard (*Scriptores ord. Praed.*, t. I, p. 537), qui avaient à leur disposition les *Annales* de Rinddi, où sont résumées diverses lettres pontificales le concernant. Mais ils ne l'ont identifié que de façon tout à fait hypothétique avec le « G. Adae, archiep. Antibarensis » des écrivains antérieurs (*ibid.*, p. 724). Avant eux, Ambroise Gozzen (*Concertatio Praedicatoria*, sub an. 1322, p. 181) et Vinc. Marie Fontana (*Monumenta Dominicana*, p. 181; *Sacr. theat. Dominicanum*, tit. XCVI et XCIII, pp. 102 et 100) avaient connu, d'après la *Chronographie* de Genebrardus et les *Annales* de Boxius, la mission dominicaine de 1318 en Perse, sans être d'ailleurs informés des noms des religieux qui la composaient et que ne

Ainsi Guillaume Adam, suffragant de Sultanieh en 1318, aurait, avant le 6 octobre 1322, échangé cette dignité contre celle d'évêque de Smyrne. J'ai fait connaître déjà, dans la notice consacrée à l'auteur du *Directorium ad passagium faciendum*, la cause probable de ce transfert. Il suffira de la rappeler ici : bien que nommé suffragant de Sultanieh le 1^{er} mai 1318, Guillaume Adam ne se rendit peut-être pas dans cette province ecclésiastique. Peu de temps après l'avoir élu, Jean XXII l'aurait envoyé avec un autre dominicain, Raimond Étienne, dans la Petite Arménie, pour y négocier l'union de l'Église arménienne avec celle de Rome; et, tandis que, le 25 juin 1322, Raimond Étienne, le chef de la mission, était promu à l'archevêché d'Éphèse en récompense sans doute de son zèle, Guillaume, son compagnon, obtenait l'évêché de Smyrne, suffragant de cette métropole¹. Faut-il admettre qu'il ait, vers le même temps, quitté l'ordre de Saint-Dominique, comme certains indices, notés ci-avant, tendraient à le faire croire? La chose serait surprenante. On remarquera toutefois qu'un document de l'année 1333, citant, sans le nommer, un personnage qui presque certainement n'est autre que Guillaume Adam, le désigne de la façon suivante : « ung sages prelas qui *jadis* fu de l'ordre des Prescheurs, et a present arcevesque d'un arceveschié en l'empire de Constantinoble et es marches de la². » Peut-être d'ailleurs, après sa mission en Arménie, Guillaume fut-il employé par Jean XXII comme agent en vue de la préparation d'une croisade contre l'Empire grec, qu'il avait nettement conseillée dans son *De modo Saracenos extirpandi*. Dans ce cas, il était presque indispensable qu'il ne portât plus le titre ni surtout l'habit de Frère prêcheur, les religieux de cet ordre étant l'objet, de la part du clergé et de l'empereur grecs, d'une animosité et d'une suspicion telles, que l'accès de Constantinople leur était formellement interdit³. Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ces deux observations, l'absence, dans les actes postérieurs à 1318, de toute mention attestant qu'il appartient à l'ordre de Saint-Dominique ne nous oblige pas à croire qu'il n'en faisait plus partie.

L'identité de Guillaume, évêque de Smyrne, et de Guillaume Adam, suffragant de Sultanieh, étant admise, nous allons pouvoir suivre notre personnage pendant une assez longue carrière ecclésiastique.

Aucun document ne nous renseigne sur la date exacte de sa nomination à l'évêché de Smyrne, et nous ne savons rien non plus de ses actes du temps

domaient pas lesdits ouvrages. Puis, le même Fontana, ayant trouvé une mention, de l'an 1323, afférente à « Guillelmus, archiep. Sultanienensis », l'avait consignée dans l'appendice de la première partie de son *Sacrum theat. Dominicanum* (p. 680); mais il ne lui était pas venu à l'esprit que ce personnage pût être le même que le « G. Adae, archiep. Antibarensis », cité par lui sous le nom de « Gaspar Adamus » en d'autres endroits de ses ouvrages (*Monumenta Dominicana*, p. 117, col. 1; *Sacr. theat. Dominic.*, pp. 51-52). Enfin Farlati, tout en faisant, comme on l'a vu, une place, entre 1270 et 1280, parmi les évêques d'Antivari, a

« G. Adae » (appelé par lui Gaspar Adamus *Psiense*), est le premier à avoir nettement identifié Guillaume Adam, suffragant de Sultanieh en 1318, et Guillaume, archevêque de Sultanieh puis d'Antivari (*Illyricum sacrum*, t. VII, pp. 67-70). Seulement il ne fournit aucune preuve de cette identité : c'est pour lui simple affaire d'intuition.

¹ Voir ci-dessus, p. CLX.

² Avis du Conseil royal à Philippe VI touchant la route à suivre par la croisade projetée, 1333 (cf. ci-dessus, p. CLVII).

³ Guill. Adam, *De modo Saracenos extirpandi*, ci-dessus, p. 518.

qu'il occupa ce siège. Au surplus, il n'en demeura point longtemps pourvu. Franco de Pérouse ayant résigné ses fonctions archiepiscopales entre les mains du pape, dans l'été de 1322 probablement¹, Guillaume sollicita et obtint de Jean XXII le périlleux honneur de lui succéder. La bulle qui le nomme à l'archevêché de Sultanieh est du 6 octobre 1322². Le pontife, en lui conférant ces importantes fonctions, faisait son zèle ardent pour la prédication de la foi, sa science littéraire, la dignité de sa vie, la maturité de son esprit. En dehors de l'évangélisation des nations païennes établies dans le ressort de sa province ecclésiastique, une autre mission lui était dévolue : il devait s'employer à ramener dans le giron de l'Eglise catholique les communautés arméniennes dissidentes qui étaient établies dans l'empire des Mongols de Perse. Aussi Jean XXII, par des lettres datées du 31 mai et du 1^{er} juin 1323, le recommanda-t-il à la bienveillance du roi d'Arménie, Léon IV [V], et de Constantin, patriarche de l'Eglise arménienne³. Au moment de sa promotion à l'archevêché de Sultanieh, en octobre 1322, il se trouvait, semble-t-il, en cour d'Avignon, ou du moins à proximité, car le pape, en le nommant, lui annonçait qu'il avait chargé trois cardinaux, Napoléon [Orsini], cardinal diacre de Saint-Adrien, Raimond [de Farges], cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle, et Jean [Cajetan], cardinal diacre de Saint-Théodore, de lui remettre le pallium⁴; et les termes de la lettre pontificale ne laissent nullement entendre que l'insigne en question dût lui être porté dans quelque région lointaine. Quoi qu'il en soit sur ce point, on peut tenir pour certain qu'il fit, l'année d'après, un séjour de plusieurs mois en Occident. Sans doute, en effet, il se trouvait à Avignon lorsque, le 6 janvier 1323, Jean XXII le désigna

¹ La bulle qui lui nomme un successeur en la personne de Guillaume Adam est, comme on va le voir, du 6 octobre 1322. Or les termes de cette bulle semblent bien indiquer qu'un certain délai s'était écoulé depuis la résignation de Franco, et que le pape nomma Guillaume aussitôt qu'il fut informé de cette résignation : « Super siquidem dilecto filio Franco dicto de Perusia, ordinis Fratrum predicatorum, tunc archiepiscopo Sultaniensi, meriti et honori Sultaniensis ecclesie, cui preerat, in manibus nostris certis ex causis sponte cedente, nos ad provisionem ipsius ecclesie, que situata existit inter barbaras nationes, ne diutius sustineret vacationis incommoda, celeriter intendentes, . . . te [Guillelmum], . . . a vinculo quo tenebaris Sultaniensi ecclesie, cui preeras, absolventes, ad predictam Sultaniensem ecclesiam te transferimus, . . . »

² Publiée dans *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 29-31, avec l'analyse de lettres pontificales écrites, in eadem mod. et dat., au chapitre, aux suffragants et aux vassaux de l'Eglise de Sultanieh, au peuple et au clergé de cette cité et diocèse. — En disant que Guillaume demanda l'archevêché de Sultanieh, je me réfère aux termes d'une lettre de Jean XXII au patriarche de l'Eglise arménienne, du 1^{er} juin 1323 (Rinaldi, *Annales eccles.*, an. 1323,

2-7), dans laquelle il est dit : « Guillelmum Sultaniensem archiepiscopum, christianissime fidei zelatorem, qui, dictas fidei ardore succensus, maris et terrae pericula libenter ob Christi nomen perferre se obtulit, ad plantandum et irrigandum in partibus illius novae plantationis hortum, incrementum dante Domino, destinamus. » Mais peut-être n'est-ce la qu'une formule qui ne saurait être interprétée de façon trop stricte.

³ Publ. dans *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 35-36, 38-40. Cf. Rinaldi, *Annales eccles.*, an. 1323, 2-7 et 8; *Archives de l'Or. latin*, t. 1, 271. Par une lettre datée également du 1^{er} juin 1323 (publ. dans *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 40-41), Jean XXII accorde à Guillaume, archevêque de Sultanieh, la faculté de créer des taboullons. Cf. *Archives de l'Or. latin*, t. I, 1, p. 271.

⁴ « Tibique [Guillelmus] postmodum pallium insignis plenitudinem videlicet pontificalis officii, de corpore B. Petri sumptum, a te qua decessit reverentia postulatum, ad nomen et usum ejusdem Sultaniensis ecclesie per dilectos filios nostros Napoléonem Sancti Adriani, et Raymundum Sancti Marie Novae, ac Johannem Sancti Theodori diaconos cardinales fecimus assignari, . . . » *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 40-41.

pour porter à Raimond Étienne, récemment promu métropolitain d'Éphèse, le pallium qu'il venait de conférer à ce prélat¹. Sans doute, il s'y trouvait également quand, les 31 mai et 1^{er} juin suivants, le même pape rédigea les lettres déjà citées par lesquelles il le recommandait au roi d'Arménie et au catholicos arménien². Et ce fut encore là, apparemment, que, le 2 octobre de la même année, il vidima, de concert avec Thaddée, évêque de Caffa, la bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin, promulguée le 18 juillet précédent³.

Guillaume ne demeura pas longtemps pourvu du siège archiepiscopal auquel l'avait appelé la bulle du 6 octobre 1322. Dès le 26 octobre 1324, Jean XXII le transféra de l'archevêché de Sultanieh à celui d'Antivari, devenu vacant par la résignation forcée de l'archevêque André⁴. Nous n'avons aucun renseignement sur les motifs de cette translation, suivant de si près sa promotion au siège métropolitain de Sultanieh. Il se pourrait que Jean XXII l'eût placé dans un poste voisin de la frontière de l'Empire grec comme un observateur vigilant de ce qui se passait au delà de cette frontière. Pen d'années auparavant, Guillaume, ainsi qu'on le verra, l'avait vivement engagé à diriger une croisade contre Constantinople, afin d'y substituer la domination des Latins à celle des Grecs. Le pape, de son côté, dans ses préparatifs de

¹ *Revue de l'Orient latin*, t. X, p. 33. — Par une lettre en date du 1^{er} février suivant (*ibid.*, pp. 34-35), Jean XXII fit connaître à Raimond Étienne les cérémonies dans lesquelles il pourrait revêtir le pallium qui devait lui être porté par Guillaume, archevêque de Sultanieh. La nomination de Raimond Étienne à l'archevêché d'Éphèse est du 25 juin 1322 (cf. ci-dessus, p. clxx, n. 3).

² Voir ci-dessus, p. clxxxiv, n. 3. — À la date du 31 mai 1323, Jean XXII lui octroya, à lui et à ses suffragants, leur vie durant, l'usage des livres et objets acquis par eux avant leur consécration, notwithstanding la constitution de Clément IV, suivant laquelle ils auraient dû résigner ces biens entre les mains de leurs prélats (*Revue de l'Orient latin*, t. X, pp. 36-37).

³ Ce vidimus existait au xiv^e siècle dans les archives du couvent dominicain de Saint-Blaise, à Tivoli; voir Vinc. Maria Fontana, *Sacrum theatrum Dominicanum* (Romae, 1666, in-fol.), Appendix ad 1^{re} partem, p. 680 : « Hic archiepiscopus [Sultaniensis, Guillelmus] una cum P. F. Taddeo, Capphen. episcopo, subscripsit exemplari bullae canonizationis S. Thomae Aquinatis inter sanctos a Joanne papa XXII relati, expedito anno 8 pontificatus eiusdem, quod asservatur in archivio nostri conventus S. Blasii de Tiburi et tale habet principium : In nomine Domini, amen. Nos fratres Guillelmus, Dei gratia Sultaniensis archiepiscopus, et Taddeus, Capphen. episcopus, notum facimus praesens scriptum inspecturis quod vidimus et diligenter inspicimus quasdam patentes litteras sanctiss. in Christo patris et dom. nostri

Joannis divina prov. papae XXII, cuius vera bulla plumbea in filis seriei crocei et rubei colorum more solito bullata, non abolita, non caudellata, non vitiatas, nec in aliqua sui parte suspectas, sed omni vitio et suspitione carentes, ut prima facie appareat, quarum tenor talis est : Joannes ep., servus servorum Dei, venerabilibus fratribus universis patriarchis, archiepiscopis et episcopis, ac dilectis filiis electis abbatibus, prioribus, etc. . . . Et hoc modo terminatur : Anno Nativit. Dom. mcccxxiii, indictione VI, die 2 mensis Octobris, Pontif. sanctissimi Patris et Dom. nostri domini Joannis divina providentia papae XXII, an. tertio decimo. » Les PP. Quéfif et Échard qui citent cette pièce (*Script. ord. Praed.*, t. 1, 537), et, d'après eux, Brémond (*Bullar. ord. Praed.*, p. 138, n.), font remarquer avec raison, à propos de la date de ce vidimus, que l'année du pontificat doit être lue viii et non xiii; car l'an xiii ne correspond ni à l'année 1323, ni à l'indiction VI.

⁴ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 42-43. — L'élection de Guillaume fut signifiée par le pape, en des lettres de même date, au chapitre, aux suffragants et aux vassaux de l'Eglise d'Antivari, au clergé et au peuple de la cité et du diocèse (*ibid.*, pp. 43-44). — D'après la lettre transférant Guillaume à Antivari, la résignation de l'archevêque André aurait été volontaire (Andrea episcopo in manibus nostris sponte cedente). Mais une bulle postérieure de Benoît XII (cf. ci-dessus, p. clxxxvii, n. 1) nous apprend que ce prélat avait été éloigné de son siège à cause de sa mauvaise administration.

croisade, visait bien plutôt la conquête de Constantinople que le recouvrement de la Terre sainte. Il ne pouvait choisir un agent mieux disposé et plus apte à seconder ses desseins. Mais, que cette conjecture soit fondée ou non, toujours est-il qu'une raison pressante, alléguée par Guillaume ou venant du pape, dut motiver le transfert en question, car, à partir de ce moment, la métropole de Sultanieh resta près de cinq ans privée de titulaire¹.

Au moment de sa nomination au siège d'Antivari, Guillaume devait se trouver en Occident. En tout cas, il était à la cour d'Avignon le 17 décembre 1324, jour où il s'obligea à payer au Collège des vingt cardinaux, pour son service personnel et celui de cinq personnes composant sa maison, une somme de 80 florins d'or². Il est donc à supposer qu'il n'était pas retourné dans son diocèse de Sultanieh après le 2 octobre 1323, date à laquelle, comme on l'a vu, il se trouvait, selon toute apparence, auprès de la Cour romaine.

Son départ pour Antivari, dont il n'est pas possible de fixer la date exacte, ne semble pas avoir suivi de très près l'époque de sa nomination à ce siège. Nous venons de dire qu'il était à Avignon le 17 décembre 1324. Probablement s'y trouvait-il encore le 18 janvier 1325, lorsque, sur ses instances et en raison de son nouveau titre, Jean XXII lui conféra pour la seconde fois le pallium³. Mais peut-être l'avait-il quitté dès avant le 31 octobre de la même année, car deux versements de 40 florins chacun, effectués ce jour-là en acquit de son service personnel, l'un au Collège des cardinaux et l'autre à la Chambre apostolique, furent faits non par lui-même, mais par un mandataire agissant en son nom, à savoir par Gilles de Lerone ou Larone, Frère prêcheur⁴. Un document, dont il sera parlé plus loin⁵, nous permet d'établir qu'il avait rejoint son poste antérieurement à l'année 1329.

¹ Lettre de Jean XXII conférant à Jean de Gore l'archevêché de Sultanieh vacant par la translation de Guillaume à l'archevêché d'Antivari; Avignon, 9 août 1329 (*Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 47-49.).

² « Eisdem anno [1324], indictione, loco et testibus, die xvi mensis Decembris, dominus frater Guillelmus, archiepiscopus Antibarensis, promisit pro suo communi servicio lxxx flor. auri et quinque servicia familie persolvere hinc ad festum Omnium Sanctorum proxime venturum, alioquin infra x menses, et iuravit etc., in forma. » À droite : « Servitium archiepiscopi Antibarensis in Slavonia. » À gauche : « XX card. » Cette même attestation figure dans deux registres du Vatican : Oblig., t. VI, fol. 45 b; t. X, fol. 5.

³ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 46-47 : « ... Nos tuis supplicationibus annuimus, ipsum [scil. pallium] de corpore beati Petri sumptum per directos filios nostros Neapolitanum Sancti Adriani, Jacobum Sancti Georgii ad Velum aureum, Raymundum Sancte Marie Noxe et Johannem Sancti Theodori diaconos cardinales tibi fecimus assignari. » Dat. Avinionē, xv kal. Februarii, anno nono. »

⁴ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, p. 45 : « A. D.

cccc^o xv^o. Item eadem die [scil. ultima mensis Octobris], dominus Guillelmus, archiepiscopus Antibarensis, solvit pro suo communi servicio collegio .xx. dominorum cardinalium contingentem xl flor. auri, per manus religiosi viri fratris Egidii de Larone, ordinis Predicatorum, cuius obligatio facta fuit anno Domini millesimo ccc^o xxiii^o die .xvii. mensis Decembris. Que pecunie summa extitit distributa die .iii. mensis Novembris inter .xx. dominos cardinales in Treconen., detractis dominis Piliforti et R. de Porta. » En marge, à gauche : « Solutio servitii domini Guillelmi, archiepiscopi Antibarensis. » À droite : « XX. cardinales. » — Reg. Vat. Oblig., t. VIII, fol. 45 r^o : « Facta fuit quitatio domino archiepiscopo Antibarensi pro suo communi servitio, de xl flor. auri Camere per manus fratris Egidii de Larone, ordinis Predicatorum, debito tempore solut[orum]. Datum Avinionē, die ultima octobris anno [1325], indictione et pont. predictis. » En marge : « Quitatio archiepiscopi Antibarensis, et attende quod non solvit servitia » (c.-à-d. qu'il n'a pas encore payé les *quinque servitia familie*; cf. ci-dessus, n. 2).

⁵ P. CLXXXVII, n. 4.

Guillaume ne paraît pas avoir fait preuve d'un bien grand zèle dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Une lettre pontificale, du 15 janvier 1337¹, déclare que, depuis trente ans, l'église d'Antivari n'avait pas eu à sa tête un pasteur utile. La résidence d'Antivari lui devint même à tel point insupportable que, cinq ans à peine après son élection, en 1328 ou 1329, il abandonna son troupeau et partit pour Avignon, sous prétexte de faire confirmer ou renouveler par le pape les privilèges de l'église confiée à son autorité. Puis au lieu de revenir avec ces actes, et sans même se mettre en peine d'en obtenir la confirmation ou le renouvellement, il s'installa auprès de la Cour romaine², bien décidé, semble-t-il, à ne plus s'occuper des affaires de son diocèse. Un fait prouve à quel point il s'en désintéressait : en 1331, le siège de Dulcigno, suffragant d'Antivari, s'étant trouvé vacant, et l'obligation d'élire à ce siège lui étant dévolue par suite de la négligence du chapitre à désigner un candidat dans les délais canoniques, il supplia le pape de le décharger de ce soin et de pourvoir lui-même à l'élection du nouveau pasteur³. Son séjour en France, qu'il partagea probablement entre Avignon et Narbonne, se prolongea huit années au moins⁴. En dehors de l'affaire de Dulcigno, nous le voyons apparaître à diverses reprises durant ce laps de temps : les 15 janvier et 13 mars 1330 et le 10 mai 1334, il publie à Avignon, de concert avec d'autres évêques, des lettres d'indulgences en faveur de l'église de Saint-Sauveur de Venise⁵, de l'église de Saint-François des Frères mineurs de Recanati⁶ et des église et hôpital de Spello⁷; le 4 novembre 1334, se trouvant hors d'Avignon, à Narbonne peut-être, il reçoit de Jean XXII, par courrier spécial, quatre lettres concernant l'organisation du passage général, et il en accuse aussitôt réception au pontife, en l'assurant qu'il veillera à l'exécution des ordres qu'y sont contenus⁸; enfin, le 19 octobre 1335, Benoît XII

¹ Lettre de Benoît XII à « Marquesius de Mostuejolis » (ou « Mostueiolis »), chanoine de Narbonne (*Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 50-51) : « ... prefata ecclesia [Antibarensis] tum propter malam administrationem Andree, olim archiepiscopi Antibarensis, qui propter sua demerita a regimine eiusdem ecclesie per Sedem apostolicam fuit amotus, tum quia venerabilis frater noster Guillelmus, archiepiscopus Antibarens., proximus eiusdem Andree successor, in eadem ecclesia residere non curat, triginta annis et amplius quodammodo fuit utilis pastoris solatio destituta. » Dat. Avinionē, viii kal. Februarii, anno tertio. »

² Lettre de Benoît XII à Marchesius de Mostuejolis, chanoine de Narbonne; Avignon, 25 janvier 1337 (*ibid.*).

³ L'incident est rapporté dans une bulle de Jean XXII, donnée à Avignon, le 8 des cal. d'octobre, an xvi du pontificat (= 24 septembre 1331), par laquelle ce pontife pourvut au siège de Dulcigno, en nommant évêque Thomas, de l'ordre des Frères prêcheurs (Farlati, *Illyricum sacrum*, t. VII, p. 253, col. 1).

⁴ Lettre de Benoît XII à Marchesius de Mostuejolis, du 25 janvier 1337, citée ci-dessus, n. 1 : « ... licet eidem Guillelmo archiepiscopo fuisset a nobis iniunctum ut de Romana curia recederet et ad ecclesiam suam rediret, ipse tamen, quamvis de dicta curia recesserit, ad dictam tamen ecclesiam non rediit, sed ad civitatem Narbonensem se dicitur contulisse. » ... jam sunt octo anni. »

⁵ Flaminio Cornelius (Corner), *Ecclesiae Venetae antiqua monumenta* (Venetiis, 1749, in-4^o), t. XIV, pp. 150-151. — La lettre est datée d'Avignon, le 18 des calendes de février 1330, 14^e année du pontificat de Jean XXII.

⁶ *Sardinia sacra seu de episcopis Sardis historia*, nunc primo confecta a F. Antonio Matthaeo (Romae, 1761, in-fol.), pp. 295-298. — La lettre est datée d'Avignon, « tertio decimo die mensis Martii, anno Domini 1330 et pontificatus domini Joannis XXII an. 15. »

⁷ *Ibid.*, pp. 298-300 : « Datum Avenione, anno Domini 1334 et pontif. Joannis pontif. XXII anno 18, sexto idus Maii. »

⁸ *Rev. de l'Or. latin*, t. X, pp. 49-50.

l'informe qu'il a confié un canoniat dans l'église de Saint-Rouhaud de Malines à Siger « de Novo Lapide », sans doute à la suite d'une demande que Guillaume lui avait adressée en faveur de ce personnage¹.

La situation tout à fait irrégulière dans laquelle Guillaume s'était placé en abandonnant son diocèse, et que paraît avoir tolérée Jean XXII, devait prendre fin peu après l'élection de Benoît XII. Son absence prolongée, et surtout la non-restitution des privilèges de l'église d'Antivari avaient provoqué dans le chapitre métropolitain, le clergé et le peuple de cette cité une inquiétude et une irritation telles qu'un scandale était à craindre de leur part. Benoît XII, informé de cet état de choses par un avis que lui fit tenir un des chanoines, Jean Zaulini, fils de feu Dominique², qui était venu à cet effet ou qui séjournerait lui aussi en France, enjoignit aussitôt à Guillaume de quitter Avignon pour rejoindre son poste. Guillaume partit, en effet. Mais il n'alla pas loin : il s'arrêta à Narbonne et y établit sa résidence, ce qui motiva une nouvelle réclamation de Jean Zaulini³.

Benoît XII prit alors une mesure énergique à l'égard du prelat récalcitrant. Par une lettre en date du 25 janvier 1337⁴, il chargea Marquesius de Mostuejolis⁵, chanoine de Narbonne et neveu de Raimond-Guillaume de Farges, de signifier à Guillaume Adam d'avoir à reprendre dans le délai d'un mois, et sans nouvelle interruption, le chemin de son diocèse, avec ordre exprès d'y résider dorénavant et de restituer à l'église d'Antivari les privilèges qu'il avait emportés, le tout sous peine de se voir privé de sa charge.

Nous ne pouvons dire de façon certaine si notre archevêque obtiendra à cette nouvelle injonction. Mais il est permis de le supposer, car, au moment de sa mort, il était toujours pourvu de son siège⁶, et nous savons de plus qu'il mou-

¹ *Registres de Benoît XII : Lettres communes*, éd. Vidal, n° 381.

² Lettre de Benoît XII à « Marchesius de Mostuejolis », citée ci-dessus, p. CLXXXVII, n. 1 : « Significavit nobis dilectus filius Johannes quondam Domini Zaulini, canonici ecclesie Antiharensis... ». Jean Zaulini était chapelain de Jacques Gajetan, cardinal diacre de S. Georges au Voile d'Or; dès avant le 10 janvier 1335, il était chanoine d'Antivari; il obtint, à cette dernière date, un canoniat dans l'église d'Aquila. *Reg. de Benoît XII : Lettres communes*, éd. Vidal, n° 406.

³ Lettre de Benoît XII à Marquesius de Mostuejolis, citée ci-dessus, p. CLXXXVIII, n. 1.

⁴ Citée ci-dessus, p. CLXXXVIII, n. 1.

⁵ Le nom de famille (ou lieu d'origine) de ce personnage est orthographié de différentes manières dans les diverses pièces où je l'ai rencontré. Dans les deux exemplaires de la lettre du 25 janvier 1337 (*Reg. Vat.*, t. CXXIV, ep. 3, fol. 19, et *Reg. Avinion.*, t. LI, ep. 3, fol. 18 v^o) il est écrit « Mostuejolis ». Farlati, qui a connu cette pièce, a lu « Melhuonibus » (*Illyricum sacrum*, t. VII, p. 70). Dans une lettre du *Reg. Vat.*, t. CXIX, n° 176, on trouve « Mastueiolis », et dans une lettre de Be-

noît XII (*Reg. Ben. XII : Lettres communes*, éd. Vidal, n° 1519), « Marquesius de Mostuejolis ». Mais l'orthographe la plus fréquente est « Mostuejolis » ou « Mostueiolis », et ce nom désigne probablement Mostuejols, dans l'Avignon. Voir *Reg. Ben. XII : Lettres communes*, éd. Vidal, n° 313, 491. Guillelmus de Mostuejolis, 1088, 1098, 1118, 1137, 1167; *Reg. Vat.*, t. LXXVI, n° 822, fol. 167. — Dans une lettre par laquelle Benoît XII conféra à Marquesius un canoniat dans l'église de Narbonne (Avignon, 6 février 1335), il est dit neveu de Raimond de Farges, cardinal-diacre de Sainte-Marie-Nouvelle (*Reg. Ben. XII : Lettres communes*, éd. Vidal, n° 313). Je ne saurais dire s'il avait quelque lien de parenté avec Raimond de Mostuejols, évêque de Saint-Flour, puis de Saint-Papoul, cardinal-prêtre de Saint-Eusèbe, mort en 1335.

⁶ Lettre de Benoît XII à Jean Zaulini, archevêque élu d'Antivari; « dat. Avinione, xvi kal. januarii, anno septimo » = 17 décembre 1341 (*Rec. de l'Or. latin*, t. X, pp. 515-517) : « Dudum siquidem ecclesia Antiharensis, per obitum bone memorie Guillelmi, archiepiscopi Antiharensis, qui extra Romanam curiam debitum nature persolvit, pastoris solacio destituta... ». C'est apparemment durant

ent « extra Romanam curiam », c'est-à-dire à plus de deux jours de marche du siège de la Cour². La date de son décès ne nous est pas connue; elle dut suivre d'assez près son retour à Antivari. En effet, la bulle du 17 décembre 1341, qui lui nommait un successeur en la personne du chanoine Jean Zaulini, porte que, à cette époque, le siège, devenu vacant par suite de sa mort, était depuis longtemps sans titulaire³.

Nous avons maintenant à déterminer un autre point de la carrière de Guillaume Adam, à savoir la date à laquelle il composa son *De modo Sarracenos extirpandi*. A ce sujet, nous trouvons dans cette œuvre même un renseignement qu'à première vue on pourrait tenir pour suffisamment précis. L'auteur, parlant d'ambassades envoyées de son temps à la cour pontificale par un empereur des Mongols de Perse, dont il ne donne pas le nom, s'exprime ainsi : « in promocionem passagii... frequenter Romam solemnes nuncios mittere attemptavit [imperator Persidis], et hoc anno potissime, nisi quod per mortem imperatoris predicti, et alias per vacacionem curie fuerunt ejus nuntii impediti⁴ »; ce qui signifie, semble-t-il, que, parmi les ambassades de l'Empereur mongol, l'une, envoyée ou projetée *cette année même*, n'avait pu accomplir sa mission à cause de la mort dudit empereur, tandis que d'autres avaient été entravées par la vacance de la Cour romaine. La seule vacance un peu longue de la chaire de saint Pierre, du temps de Guillaume, est celle qui suivit la mort de Clément V et dura du 20 avril 1314 au 7 août 1316. L'empereur auquel Guillaume fait allusion est donc Oldjaitou, mort le 16 décembre 1316⁵. L'« année présente », dans laquelle Guillaume écrivait, serait par conséquent l'année 1317. On remarquera toutefois que le passage reproduit ci-dessus peut, sur ce point, prêter à équivoque : en effet, on ne saurait affirmer qu'il existât dans l'esprit de l'auteur une relation entre les deux membres de phrase : *et hoc anno potissime* et *nisi quod per mortem imperatoris predicti fuerunt ejus nuntii impediti*. Avant donc d'adopter définitivement cette date de 1317, il importe de s'assurer qu'elle n'est point en désaccord avec quelques autres indices chronologiques qui se rencontrent dans l'œuvre.

La composition du *De modo Sarracenos extirpandi* est certainement postérieure à la mort de Clément V (÷ 20 avril 1314), au sujet duquel l'auteur

cette seconde période de résidence à Antivari que Guillaume pourvut un certain Pierre de l'abbaye de Saint-Nicolas de Drino (Lettre de Clément VI à Pierre, abbé de Saint-Nicolas de Drino : « dat. Avinione, ii kal. Augusti, anno quinto » = 31 juillet 1346 [*Rec. de l'Or. latin*, t. X, pp. 54-56]). En effet, la nomination eut lieu après une longue vacance de l'abbaye, vacance survenue pendant l'épiscopat de Gratia d'Aquila, évêque de Doléigne (1334-1342), ordinaire dudit lieu; et comme plus tard, en 1346, lorsque le pape Clément VI en fut informé, il la révoqua parce qu'elle n'avait pas été faite dans les délais canoniques, on peut

supposer qu'elle ne datait pas d'une époque où Guillaume séjournerait à proximité de la cour pontificale.

¹ Cf. ci-dessus, p. CLXXXVIII, n. 6.

² Dès l'époque de Boniface VIII, la limite de la Curia était fixée à deux journées de marche, soit à 40 milles italiens, du lieu où résidait le pape. Voir Ludwig Schmitz-Kallenberg, *Practica cancellarie apostolicæ sacre. XV sæculis* (Münster, 1904, in-8°), p. 6; cf. spécialement n. 2.

³ Cf. ci-dessus, p. CLXXXVIII, n. 6.

⁴ Cf. ci-dessus, p. 534.

⁵ Cf. D'Olsson, *Hist. des Mongols*, t. IV, p. 386.

emploie l'expression *felices recordationis*¹. D'autre part, diverses allusions à l'empereur Andronic II et à son petit-fils, le prince Andronic², font voir que le livre fut écrit antérieurement à l'époque où ce dernier s'empara du pouvoir impérial en laissant seulement à son aïeul le palais et les insignes impériaux (mai 1328)³. C'est donc, sans aucun doute possible, entre les années 1314 et 1328 qu'il en faut placer la rédaction.

Nous pouvons préciser davantage :

Guillaume Adam, en se nommant dans la dédicace de son ouvrage, se dit simplement religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, sans joindre à son nom aucun titre épiscopal. On peut donc tenir pour infiniment probable qu'au moment où il écrivait il n'était ni suffragant de Sultanieh, ni évêque de Smyrne, ni archevêque de Sultanieh ou d'Antivari. Nous venons d'établir que la composition de son écrit est antérieure à 1328 ; il n'y a donc pas lieu de supposer qu'elle soit postérieure à l'époque où il occupa le siège d'Antivari (1324-1337 environ). Il faut par conséquent admettre qu'elle a précédé son élévation à la suffragance de Sultanieh, qui eut lieu le 1^{er} mai 1318. On a vu que Guillaume mentionnait la vacance du Saint-Siège après la mort de Clément V⁴ ; mais il n'est pas douteux que cette vacance fût terminée lorsqu'il écrivait ; car, bien qu'il ne nomme pas expressément le successeur de ce pape, on doit conclure de ce qu'il dit en divers endroits que la chaire de saint Pierre avait alors un titulaire⁵. Il écrivait donc après le 7 août 1316, date de l'élection de Jean XXII.

Ainsi, nous arrivons à circonscrire dans le laps de temps compris entre le 7 août 1316 et le 1^{er} mai 1318 la date de composition du *De modo Saracenos extirpandi*, ce qui s'accorde très exactement avec le synchronisme fourni par la date de la mort d'Oldjaïtou. Il n'y a donc plus aucune réserve à faire quant à la valeur de ce synchronisme, et c'est bien en l'année 1317 qu'il convient de placer la rédaction du livre⁶. Peut-être serait-il permis même d'aller encore un peu plus loin dans l'approximation et de conjecturer que l'ouvrage ne fut pas achevé avant l'été ou même avant les derniers mois de l'année 1317 ; car la mort d'Oldjaïtou, survenue le 16 décembre 1316, ne put guère être connue en France avant le printemps suivant, et, d'autre part, Guillaume mentionne le mariage du futur empereur Andronic III avec Jeanne ou Irène de Brunswick⁷, dont la célébration ne paraît pas avoir eu lieu avant

¹ Cf. ci-dessous, p. 533.

² Cf. ci-dessous, pp. 545, 547.

³ Muralt, *Essai de chronogr. byzantine*, p. 546.

⁴ Cf. ci-dessus, p. cxviii.

⁵ Cf. ci-dessous, pp. 522, 535-536.

⁶ M. Delaville Le Roulx (*La France en Orient*, pp. 62-63), sans d'ailleurs appuyer son opinion d'aucun argument, croyait que l'œuvre était antérieure au concile de Vienne (1311-1312). Quant aux éditeurs du présent volume, ils paraissent n'avoir pas eu à ce sujet d'avis bien arrêté. En un endroit (p. 521, n. 4), ils placent la composition du traité avant 1328 ; et en un autre endroit (p. 527,

n. 4), ils l'assignent à l'année 1332. — En faveur de la date de 1317, très voisine de l'élection de Guillaume Adam à la suffragance de Sultanieh, on serait peut-être autorisé à invoquer la phrase suivante du *De modo Saracenos extirpandi* (ci-après, p. 522), dans laquelle l'auteur semble faire allusion à son prochain départ pour l'Orient en compagnie d'autres Frères prêcheurs : « Inter alios enim ordinis mei consocios qui proficiscuntur ad Infidelium nationes causa fidei predicande... » Il me paraît cependant n'y avoir là qu'une allusion générale à son rôle de missionnaire.

⁷ Voir ci-dessous, p. 547.

le milieu de l'année 1317¹ ; il relate aussi l'établissement à Constantinople de Gui de Lusignan, troisième fils d'Amauri, prince de Tyr, et d'Isabelle d'Arménie, dont la date, indiquée approximativement par Nicéphore Grégoras, doit être de cette même année².

Il était nécessaire de déterminer l'époque de la composition du *De modo Saracenos extirpandi* avant de faire état, pour l'étude de la vie de l'auteur, des quelques informations autobiographiques contenues dans cette œuvre. En effet, la plupart de ces informations ne sont pas accompagnées de dates précises ni même d'indices désignant la période de la carrière de Guillaume Adam à laquelle elles se rapportent. Maintenant nous savons du moins que les faits dont elles nous informent et qui, presque tous, sont relatifs à des missions accomplies par lui en Orient ont précédé son élévation à la suffragance de Sultanieh³. Nous apprenons ainsi qu'avant d'être appelé à cette charge il avait parcouru déjà une partie notable de l'Orient grec et de l'Orient asiatique⁴. On ne peut douter, par exemple, qu'il ait séjourné dans la péninsule des Balkans, dont il énumère les produits alimentaires et les ressources de diverses sortes⁵ ; qu'il ait visité la côte de l'Asie Mineure, décrite par lui avec une précision singulière⁶, et que ses voyages l'aient conduit aussi sur les rives du Bosphore, à Galata et à Constantinople⁷, où, selon toute apparence, il se trouvait dans les environs de l'année 1307⁸. On doit également admettre qu'il avait navigué dans les mers du Levant, car il dit avoir rencontré les galères d'un certain Génois, Segurano Salvago, occupées à ravitailler l'Égypte et qui, pour plus de sécurité, avaient arboré le pavillon de Mahomet et du sultan de Babylone⁹. Sur l'Égypte, la Syrie et la Palestine, il ne donne que des renseignements très généraux ; mais cela n'implique pas nécessairement qu'il ne connût ces contrées que de loin et par ouï-dire. Sur d'autres particularités de ses voyages il nous renseigne de façon plus précise. Nous savons qu'il avait abordé dans l'île de Chio¹⁰, dont il connaissait les seigneurs, Martin, Benoît et Barthélemy Zaccaria¹¹ ; qu'il se trouvait

¹ Nicéphore Grégoras, *Hist. Byzant.*, VII, 13 (éd. de Bonn, I, 277).

² *Ibid.*, XII, 15 (éd. de Bonn, II, 623).

³ L. de Mas Latrie (*L'Officium roborie* dans *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LIII, 1892, p. 265) dit que Guillaume Adam avait passé près de vingt années dans l'Asie centrale. Cela n'étant rapporté nulle part, je suppose qu'il a confondu avec un voyage de vingt mois fait par Guillaume dans l'Océan Indien.

⁴ Voir ci-dessous, p. 522 : « plures vidi terras, illustras provincias, moresque multarum gentium sum expertus. »

⁵ Cf. ci-dessous, p. 538 ; cf. p. 529.

⁶ *Ibid.*, pp. 532, 537.

⁷ *Ibid.*, p. 537.

⁸ Époque à laquelle se passèrent les faits qu'il rapporte touchant André Morisens et la Grande Compagnie.

⁹ Cf. ci-après, p. 525. Les éditeurs du présent vo-

lume disent qu'on ne sait absolument rien de ce Segurano Salvago ; voir aussi Mas Latrie, *L'Officium roborie* (*Biblioth. de l'Éc. des chartes*, t. LIII, p. 266, n. 1). Cependant il est infiniment probable qu'on doit l'identifier avec un personnage de ce nom qui, en compagnie de son frère Ambroise, se trouvait dans l'île de Chypre en 1301 (cf. Cornélius Desimoni, *Actes passés à Famagouste, 1299-1301, par-devant le notaire génois Lamberto di Sanbucto*, n° 664vii ; dans *Rev. de l'Orient latin*, t. II, p. 15), et avec un Segurano Salvago que la République de Gênes envoya, vers l'année 1320, en ambassade auprès du roi de Chypre probablement (Archives de l'État, à Gênes, *Materie politiche*, marzo 8) ; je dois ce dernier renseignement à l'obligeance de M. l'avocat Emilio Marengo, sous-archiviste de cet important dépôt.

¹⁰ Cf. ci-dessous, p. 537 ; cf. p. 532.

¹¹ Cf. ci-dessous, pp. 531, 532, 533, 537, 542-543. Il existe à Paris, aux Archives nat., J 436, n° 363.

en Perse du temps de Clément V, à l'époque où s'organisait en Occident un passage général¹, c'est-à-dire probablement en 1313-1314², et qu'il s'était avancé même jusque dans les lointaines régions de Tana³, de Cambaeyt (Cambaye)⁴ et de Colom (Quilon), où il avait admiré les arbres les plus hauts, les plus droits, les plus solides et les moins noueux qu'il eût jamais vus⁵. D'ailleurs, suivant ses propres paroles, il avait traversé dans toute sa longueur l'empire des Mongols de Perse et prêché l'Évangile en diverses régions de l'Inde⁶. Pendant près de vingt mois, il avait navigué sur l'Océan Indien⁷, dont il avait également exploré les rivages⁸. Il s'était arrêté neuf mois dans l'île de Socotara⁹, sans que l'on sache si la durée de ce séjour doit être imputée sur le temps de sa navigation dans les mers de l'Inde. Il connaissait, probablement pour y avoir séjourné, les îles de Chyx (Kischin) et d'Hormutz (Ormuz) à l'entrée du golfe Persique¹⁰. Peut-être avait-il aussi fait escale dans l'archipel des Dives¹¹, et il n'est guère douteux non plus qu'il ait parcouru le golfe Persique et la mer Rouge¹² et pénétré dans la ville d'Aden, sur le commerce de laquelle il fournit de précieux renseignements¹³. Enfin son zèle pour la prédication de la foi l'avait conduit jusqu'en Éthiopie¹⁴.

Le plus souvent, Guillaume est fort sobre de détails sur les pays qu'il a visités et sur les incidents de ses voyages, ce qui n'a rien de surprenant, puisque son but n'est pas de nous renseigner à ce sujet. Et j'ajoute qu'on ne doit peut-être pas trop le regretter; car les deux seuls récits dans lesquels il ait fait une place un peu large à ses souvenirs montrent qu'il n'hésitait pas à sacrifier la vérité toute simple à la phraséologie redondante qui dénature les faits ou du moins les habille et les orne. L'un de ces récits est relatif aux scènes de désespoir dont il avait été témoin de la part de captifs grecs emmenés en Perse¹⁵; l'autre relate une conversation qu'il avait eue, dans l'Inde, avec un de ces

un Projet de descente en Angleterre, dont l'auteur est un Benoît Zaccaria, amiral du roi de France, oncle de celui que nous citons ici (cf. L. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 129, et Renan, dans *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVII, pp. 390-391, qui ont cru à tort qu'il s'agissait d'un projet de croisade en Terre sainte). Mas Latrie en donne une analyse, et le suppose écrit à l'époque du concile de Vienne (1311-1312); mais, d'autre part (cf. ci-dessous, p. 967, sub v° Zaccaria [Benoît I^{er}]), il fait mourir l'auteur en 1307. Cette date de mort paraissant exacte, le Projet serait antérieur de plusieurs années au concile de Vienne.

¹ Ci-dessous, p. 533.

² Il doit s'agir en effet du passage général décrété dans la session du concile de Vienne, tenue le 19 décembre 1312.

³ Ci-dessous, p. 552. Tana n'est pas exactement Bombay, comme le disent (p. 532, n. c) les éditeurs du présent volume, mais une petite ville existant encore à l'extrémité nord de la baie de Bombay.

⁴ *Ibid.* — J. Delaville Le Roulx, *La France en*

Orient, p. 75, n. 3, et p. 76, n. 1) se trompe en identifiant Cambaeyt avec Bombay, qu'il place au fond du golfe de Cambaye.

⁵ Ci-dessous, p. 552.

⁶ Ci-dessous, pp. 543-544.

⁷ Ci-dessous, pp. 550-551.

⁸ Ci-dessous, p. 551, lignes 3 et 4.

⁹ Ci-dessous, pp. 550-551, 555.

¹⁰ Ci-dessous, pp. 552, 553.

¹¹ Les éditeurs du présent volume identifient les Dives avec l'archipel des Maldives (ci-dessous, p. 552, n. b). Il s'agit plus vraisemblablement des Laccadives, situées un peu plus au nord que les Maldives et qui se trouvent sur la route de Quilon à Aden, tandis que les Maldives sont hors de cette route. — M. Delaville Le Roulx, qui, au lieu de « Dive », a lu « Dirae » (*La France en Orient*, p. 75, n. 2), identifie ces îles avec les îles Deyreh, au fond du golfe Persique. C'est certainement une erreur.

¹² Ci-dessous, p. 549.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, pp. 551, 555.

¹⁵ *Ibid.*, p. 543.

captifs qui de chrétien s'était fait mahométan¹. Je traduis un passage du premier :

Vous eussiez vu, comme nous l'avons vu, mes compagnons et moi, plus d'une fois et fréquemment, un spectacle de misère, plein de deuil et digne de compassion : vous eussiez vu conduire à Tauris, en Perse², pour y être vendus, tels des troupeaux de moutons, une foule de Grecs captifs dont le nombre était de deux mille et parfois plus. Vous eussiez vu des mères avec leurs enfants, les uns suspendus à leur col, les autres à leurs mamelles, d'autres cachés encore dans leurs entrailles, d'autres, enfin, entraînés plutôt que tenus à la main. Ces femmes déploraient d'être mères; oublieuses de l'instinct féminin, elles eussent voulu que leurs enfants ne fussent jamais nés; elles regrettaient d'avoir engendré une postérité vouée à une si grande misère. Impuissantes à recouvrer leur liberté et à la donner à leurs fils, impuissantes même à les consoler, elles étaient en proie à la détresse. Et les enfants, qui ne pouvaient parler, joignaient à la douleur de leurs mères de bruyants gémissements et des soupirs plaintifs : « Où nous conduis-tu, mère? Qu'adviendra-t-il de nous? » Et la mère livrée à la violence sans merci, voyant le déluge de misères dont elle était inondée et la cruauté trop certaine du Turc vainqueur, mais conservant en son cœur de femme l'amour de ses enfants, ne savait que faire, incapable qu'elle était de calmer ses multiples douleurs, d'apaiser les vagissements et les larmes de ses fils et d'adoucir la méchanceté de ceux qui l'avaient réduite, elle et sa postérité, en une telle servitude. Et le cortège marchait toujours; et si, parmi les prisonniers, il en était un qui, terrassé par la vieillesse, vaincu par l'infirmité, par l'âge ou la faiblesse naturelle, ne pouvait suivre, il était roué de coups, ou abandonné dans le désert, ou mis à mort sans miséricorde. Je raconte ce que j'ai vu : une mère, accablée par tant d'infortunes et qui eût mieux aimé avorter qu'engendrer, considérant pleine d'amertume l'enfant qui venait de naître, lui disait : « Hélas, mon fils, as-tu donc vu la lumière pour être livré à ce ténébreux fléau? Pourquoi t'ai-je donné le jour, toi que j'ai porté esclave avant même que tu fusses né? Que ferai-je de toi? Te tuerai-je comme si j'étais ton ennemie et non ta mère? Te donnerai-je la mort plutôt que le lait de mes mamelles, de peur que, si tu vis, tu n'abandonnes le vrai Dieu, et que l'erreur sarrasine ne te conduise à l'éternelle damnation? Ou bien te laisserai-je vivre, dans l'espoir que l'amour de Dieu, portant la lumière dans ton âme, te défendra contre les ténèbres de l'erreur, et te préservera de la honte d'une offense à la foi? » Ainsi, tandis que se livrait, dans ses entrailles maternelles, ce combat entre la foi et l'amour, la foi l'emportait; et la mère, pleurant et gémissant, s'appretait à donner à son fils la mort plutôt que la vie, quand soudain, regardant autour d'elle, et nous apercevant mon compagnon et moi, elle exulta de joie et nous présenta son fils pour lui faire conférer le baptême. . . .

Si, comme nous l'avons admis, Guillaume séjournait en Perse vers 1314, ce dut être là une des dernières étapes de son voyage, puisque, dès la fin de 1316 ou le début de 1317, il se trouvait en France, d'où il repartit bientôt après, investi des fonctions de suffragant de Sultanieh. Sa carrière en qualité de suffragant puis d'archevêque de cette nouvelle cité métropolitaine et enfin d'archevêque d'Antivari nous est connue³. Mais il faut rappeler ici l'iden-

¹ Ci-dessous, p. 544.

² Dans un autre endroit, Guillaume dit qu'en Perse le nombre de ces captifs Grecs s'élevait à plus de 200,000, et que, à Tauris seulement, il y en avait 120,000 (cf. ci-dessous, p. 543).

³ Nous n'avons pu, en retraçant la vie de Guillaume, suivre exactement l'ordre des dates : il a fallu commencer par les dernières années. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de fournir ici un résumé chronologique de sa carrière : 2^e moitié du xiii^e siècle : naissance de Guillaume Adam, probablement dans le midi de la France. — Vers 1307 : séjour à Constantinople. — Avant 1314 : voyages dans

l'Empire grec et en Asie (Asie Mineure, Inde, Océan Indien, Éthiopie). — 1314 : séjour en Perse. — 1316-1317 : retour en France. — 1317 : rédaction du *De modo Sarracenos extirpandi*. — 1318 (1^{er} mai) : Guillaume est nommé suffragant de Sultanieh avec cinq autres Frères prêcheurs. — 1318 (après le 1^{er} septembre) : il part pour l'Orient, chargé peut-être d'une mission dans la Petite Arménie, en compagnie du dominicain Raimond Étienne; peu après il est nommé évêque de Smyrne. — 1322 (6 octobre) : étant, semble-t-il, en France, il est nommé archevêque de Sultanieh, à la place de Franco de Pérouse, démissionnaire. — 1323

tilification, proposée ci-dessus, de Guillaume Adam et de l'auteur anonyme du *Directorium ad passagium faciendum*¹. Les renseignements biographiques que contient le *Directorium* sur cet auteur anonyme coïncident exactement avec ceux que d'autres documents et en particulier le *De modo Sarraenos extirpandi* nous donnent sur divers événements de la carrière de Guillaume, et ils n'y contredisent en aucun point. S'ils s'appliquent réellement à lui, ils n'ajouteront sans doute pas grand'chose à ce que nous savons de sa vie; mais, autour des faits déjà connus, ils nous permettront de grouper quelques détails qui ne sont pas négligeables.

II.

ANALYSE DU « DE MODO SARRACENOS EXTIRPANDI ».

Presque tous les projets de croisades du début du XIV^e siècle revêtent un caractère utopique, en ce que, *a priori*, ils supposent réalisable une entente des princes chrétiens pour le recouvrement des Lieux saints de Palestine, et traitent presque exclusivement des moyens immédiats d'abattre la puissance du sultan d'Égypte. En une certaine mesure, celui de Guillaume fait exception : l'auteur n'est pas sans comprendre que le grand obstacle de la croisade est en Occident et vient de l'indolence ou des calculs intéressés des chefs de la Chrétienté; il le dit même en termes très nets². Seulement, il ne voit d'autre remède à cet empêchement que le secours divin, animant les rois et les gouvernements de l'irrésistible désir d'arracher le Saint-Sépulchre aux mains des Infidèles. Il ne cherche pas à édifier sur quelque combinaison politique un projet capable de satisfaire à la fois les intérêts divergents des princes laïques, du pape et des républiques italiennes, et, tout comme la plupart des donneurs de conseils, ses contemporains, il s'occupe uniquement de ce que l'on devra faire une fois la croisade décidée et en voie d'exécution.

Pour lui quatre choses sont nécessaires si l'on veut assurer le succès de l'entreprise. Il faut, en premier lieu, réprimer les agissements des mauvais chrétiens, — des « Alexandrins », comme ils les appelle, parce que leur principal port d'attache est Alexandrie, — qui, méprisant les défenses et les peines portées contre eux, se font les pourvoyeurs du Sultan, en hommes, engins de guerre, denrées et matériaux de toutes sortes. En second lieu et préalablement à toute opération contre les Infidèles, il importe de s'emparer de Constantinople et d'y substituer la domination des Latins à celle des Grecs; car non seulement les Grecs ont été de tout temps les ennemis déclarés ou perfides des croisés, mais leur empereur actuel est en relations d'amitié très

¹ 31 mai et 1^{er} juin) : Jean XXII le recommande à la protection du patriarche et du roi d'Arménie; il lui accorde la faculté de créer des tabellions. — 1324 (26 octobre) : Guillaume, se trouvant encore (ou de nouveau) en France, est nommé archevêque d'Antivari. — Entre 1325 (ou environ) et 1329 : il réside à Antivari. — 1329 : il revient en France et se

journe à Avignon, puis à Narbonne. — 1337 (début du printemps) : sur l'ordre de Benoît XII, il rejoint son poste d'Antivari. — La date de son décès, antérieure au 17 décembre 1341, doit se placer probablement en 1338 ou 1339.

² Voir plus haut, pp. CXCII-XIII.

³ Cf. ci-dessous, p. 533.

étroites avec le sultan d'Égypte, dont il approvisionne les États lorsque la famine y sévit et dont il peuple les harems et soutient la puissance militaire en lui envoyant des jeunes filles et des garçons. En troisième lieu, il faut empêcher le khan des Tatars du Nord ou de Gazarie de porter secours et d'envoyer des subsides au Sultan, avec lequel il a conclu alliance par crainte du khan des Mongols de Perse. Enfin, tandis qu'une flotte chrétienne établira le blocus des possessions musulmanes dans la Méditerranée, une autre flotte, construite dans quelque port de la mer des Indes, croisera à l'entrée du golfe d'Aden et du golfe Persique, afin d'empêcher le ravitaillement de l'Égypte par des convois venant de l'Inde¹.

Autour de ces quatre idées maîtresses, qui le montrent préoccupé avant tout d'affaiblir et de ruiner financièrement l'ennemi que les croisés auront à combattre, Guillaume groupe tous les avis qu'il donne en vue de la conquête de la Terre sainte. Sans pitié pour les « mauvais chrétiens », dont les opérations commerciales sont si funestes à la cause chrétienne², il propose que ces hommes, excommuniés déjà par la sentence de Clément V, soient mis hors la loi en vertu d'une entente générale des princes et communautés catholiques; que leurs maisons soient vendues à l'encan et que le prix en soit affecté au secours de la Terre sainte; que quiconque les rencontrera sur terre ou sur mer puisse s'emparer de leurs cargaisons sans crainte d'être jamais contraint à restitution. Outre ces mesures, sur l'efficacité desquelles il se faisait peut-être illusion, Guillaume en proposait d'autres plus sérieuses. Il demandait que la Chrétienté armât, pour donner la chasse à ces bandits, une flottille qui croiserait dans les mers du Levant, et sur les opérations de laquelle on exercerait un contrôle très sévère, afin d'éviter le retour d'abus qui s'étaient produits récemment dans l'armement d'une flottille à la solde du Saint-Siège. Il demandait en outre que les « Alexandrins » et les Musulmans fussent exclus de la protection de l'*Officium robarie* génois³. On sait que, en vertu de ses statuts, cet Office indemnisait tout navigateur, même juif ou sarrasin, ayant subi des dommages du fait de navires génois, pourvu que la partie lésée ne ressortît pas d'un État avec lequel la République de Gènes fût en guerre ouverte. — Mais ce n'était pas tout, et, pour ne pas annuler en quelque sorte l'effet de ces mesures, il fallait encore interdire de la façon la plus stricte les pèlerinages aux Lieux saints de Jérusalem, car la redevance de près de trente gros tournois, exigée des pèlerins, constituait pour le trésor du Sultan une ressource importante. L'excommunication devait donc être prononcée contre les délinquants et leur absolution réservée au pape seul, ceci afin d'ôter toute valeur aux absolutions que les pèlerins, à leur passage en Chypre ou autre part, se faisaient donner contre finance par le patriarche de Jérusalem. Ceux qui les

¹ Cf. ci-dessous, p. 523.

² Sur ce que dit Guillaume de la meilleure façon de supprimer le commerce illicite des « Alexandrins », voir ci-après, pp. 523-528. Il y a là une foule de renseignements de la plus grande valeur, touchant la navigation et le commerce du Levant, la situation intérieure de l'Égypte, etc.

³ Ce que dit ici Guillaume Adam du fonctionnement de l'*Officium robarie* est précieux pour l'histoire du commerce maritime de la République de Gènes. M. de Mas Latrie en a fait le point de départ d'une étude sur cette curieuse institution (*Bibl. de l'École des chartes*, t. LIII, 1892, pp. 269-272). Voir également ci-après, p. 527, n. a.

transporteraient ou leur donneraient l'hospitalité devaient encourir la même peine: les biens et les personnes des pèlerins seraient à la merci de quiconque voudrait s'en emparer.

Les châtimens qu'il proposait d'appliquer aux pèlerins et aux « Alexandrins » se livrant pour leur propre compte à la contrebande et à la traite des esclaves, Guillaume les réclamait aussi pour tous ceux qui servaient d'intermédiaires à l'empereur grec et au khan de Gazarie dans leurs relations avec le sultan d'Égypte, en transportant les marchandises, les présents, les ambassades qu'échangeaient ces alliés. Et, comme il était à présumer que la crainte seule de l'excommunication n'arrêterait pas certains de ces déserteurs de la cause chrétienne, il déclarait indispensable que le Saint-Siège armât quelques galères, dont le commandement serait donné à Martin, Benoît et Barthélemy Zaccaria, tous trois fils de Paléologue Zaccaria, seigneurs de Chio, loyaux défenseurs de la Chrétienté, redoutés des Turcs qu'ils avaient plus d'une fois mis à mal, protecteurs de tous les seigneurs de l'Archipel, leurs voisins, et qui, grâce à la position de leur île sur la route maritime de Constantinople et de la mer Noire à Alexandrie, pouvaient aisément intercepter les communications du sultan d'Égypte avec l'empereur grec et le khan des Tatars du Nord.

La partie la plus originale et la plus instructive du traité de Guillaume Adam est celle où il développe ses arguments en faveur de la conquête de Constantinople par les Occidentaux. De cette idée, qu'il était le premier à formuler avec autant d'éclat¹ et dont l'exposé occupe à peu près la moitié de son livre, il a fait la principale assise de son projet. Entre toutes celles qu'il préconise, il n'en est point évidemment qui ait à ses yeux une égale importance: c'est la seule dont il considère l'exécution comme pouvant compromettre irrémédiablement le succès de la croisade².

Les raisons sur lesquelles il appuie son avis sont au nombre de sept qu'il tient pour les plus graves parmi beaucoup d'autres qu'il lui serait facile d'apporter. La guerre contre l'Infidèle doit débiter, dit-il, par l'invasion de l'Asie Mineure plutôt que par celle de la Syrie, où l'on se trouverait pris entre les Turcs et les Sarrasins; elle pourrait s'ouvrir aussi par une attaque contre les Sarrasins d'Égypte, beaucoup moins dangereux que les Turcs. Or, pour venir à bout de ceux-ci, il est de toute nécessité que l'expédition ait un point d'appui solide à proximité des régions qu'ils occupent; et ce point d'appui, seul l'empire de Constantinople le lui fournira sans difficulté, et bien plus aisément, à coup sûr, que l'Égypte. À la vérité, le pape pourrait essayer une fois encore d'obtenir le concours des Grecs par quelque moyen pacifique, comme le serait une lettre à leur empereur, le conjurant de mettre fin au schisme. Mais, si l'on juge convenable de tenter cette démarche avant de recourir au glaive, parce

¹ Avant lui, Raimond Lull avait donné le même avis dans son *De acquisitione T. S.* (Paris, Bibl. nat., ms. lat. 15450, fol. 544; cf. *Hist. lit. de la Fr.*, XXIX, 347), mais sans le développer ni l'accompagner d'arguments, comme le fait Guillaume Adam.

² Sur cette partie du *De modo Saracenos cati-*

pandi, voir ci-dessous, pp. 529-548. Guillaume ne sait pas toujours exposer les faits et les arguments avec une suite logique; aussi, en le résumant, ne me suis-je pas astreint à les présenter exactement dans le même ordre que lui. Son opinion se manifeste d'ailleurs avec une parfaite clarté.

que, en la faisant, le saint Père témoignera de sa sollicitude pour la brebis égarée qu'est l'Église grecque, il ne faudrait pas nourrir d'illusion sur le résultat qu'on en peut attendre. Les Grecs ne se laisseront point fléchir. Ils seront toujours et partout les ennemis des Occidentaux. Il faut donc leur imposer par la conquête ce que l'on n'obtiendra jamais d'eux par la persuasion. Insistant encore sur ce point, Guillaume montre le danger auquel s'exposeraient les croisés en laissant subsister derrière eux un État dont le chef est l'allié du Sultan et ne manquerait pas de les attaquer au moment propice ou de leur dresser des embûches. Il fait valoir la commodité qui résulterait, pour le ravitaillement de l'armée, de l'occupation des riches provinces de l'Empire grec; l'avantage d'adopter la voie de terre, par la Hongrie et la péninsule des Balkans, plutôt que la voie de mer, si préjudiciable à la santé des pèlerins qui n'ont pas la pratique de la navigation. Il n'hésite pas à déclarer, enfin, que, si la Chrétienté doit combattre l'Infidèle, elle a le devoir plus impérieux encore de contraindre le fils rebelle qui, oublieux des bienfaits dont on l'a comblé et repoussant la paix qu'on lui offre, rend à la sainte Église romaine, sa mère, l'injure pour la mansuétude et l'offense pour le pardon¹.

Ici Guillaume ne se contente pas de fulminer en termes vagues contre l'ingratitude et la malice des Grecs, et contre la malveillance de leur empereur; il allègue des faits, dont certains au moins, bien qu'il soit seul à les rapporter, ne paraissent pas avoir été inventés uniquement pour les besoins de la cause. Il rappelle les embûches des Byzantins à l'égard de l'armée de Godefroi de Bouillon, la chaux mêlée aux farines vendues par eux aux croisés, la destruction projetée des vaisseaux destinés au transport des pèlerins, l'usurpation du trône de Byzance par les Paléologues. Il raconte qu'au moment où l'empereur actuel, Andronic II, monta sur le trône, les moines grecs, redoutant de le voir, à l'exemple de son père, incliner vers l'union des Églises², exigèrent et obtinrent de lui, sous la foi du serment, cinq choses: qu'il refuserait absolument obéissance à l'Église romaine; qu'il anathématiserait et maudirait tous les adeptes de cette Église; que jamais et en aucune manière il ne mettrait obstacle aux pratiques religieuses des Grecs; qu'il maudirait et excommunierait son père mort dans la foi catholique et le vouerait à un anathème perpétuel; que son père ayant fait dévorer par les poissons, les oiseaux et les bêtes fauves un grand nombre de moines de son empire, il vengerait ces crimes en le privant lui-même de sépulture; enfin, qu'il s'interdirait et interdirait à ses officiers de prononcer aucune sentence capitale ou entraînant effusion de sang, de peur qu'un jugement de cette nature ne les frappât eux-mêmes, si l'empereur, affermi sur le trône, avait envie de les traiter comme l'avait fait son prédécesseur. Et l'empereur, ajoute Guillaume, n'a pas, une fois devenu le maître, répudié ces ser-

¹ En ce qui concerne le siège de Constantinople, Guillaume propose deux moyens: ou bien l'armée, arrivant par la Hongrie et la Thessalie, attaquera directement du côté de terre; ou bien elle se transportera tout d'abord sur la côte d'Asie Mineure, en face de Chio, et, remontant ensuite vers le nord,

elle ira surprendre Constantinople par le Bosphore.

² Guillaume fournit ici (p. 545) des renseignements fort curieux sur les tentatives d'union des Églises, du temps de Michel VIII Paléologue, père d'Andronic II.

ments abominables : il refuse la sépulture à la dépouille de son père et se montre aussi forcené dans sa haine de l'Église romaine que zèle pour la propagation des erreurs de sa propre Église. Il n'a eu de cesse qu'il n'obtient l'abjuration de sa femme, fille du marquis de Montferrat, et son fils s'est conduit de même envers la sienne; si bien que cette princesse, élevée en Allemagne dans un couvent de sœurs dominicaines, est devenue grecque perfide. Et ce ne sont pas là les seules apostasies que le même empereur ait provoquées. Un des fils du seigneur de Tyr, frère du roi de Chypre¹, s'étant réfugié à Constantinople, il l'a gagné en lui faisant épouser une de ses nièces. C'est dans le même dessein qu'il a mis à la tête de ses galères et marié à l'une de ses cousines un certain Génois de basse et louche extraction². Et c'est encore aux mêmes fins qu'il a comblé d'honneurs, en le créant grand duc, puis César, et en lui donnant pour femme une fille de sa sœur, un certain apostat, — il s'agit du fameux chef de la Compagnie catalane, Roger de Flor, — homme méprisable, de mœurs et de naissance sordides, déserteur des deux ordres de Saint-Dominique³ et des Templiers. Il a poursuivi de sa haine le vénérable patriarche (Jean Dekkos), que son père avait envoyé au concile de Lyon pour traiter de l'union des Églises, et il l'a jeté dans une prison où ce malheureux est mort. Il détient encore dans les fers nombre de ses sujets, partisans de l'Église romaine, qui préfèrent garder leur foi et mourir pour

¹ Ce seigneur de Tyr est sans doute Amauri de Lusignan, frère de Henri II de Chypre. Des cinq fils qu'il avait eus d'Isabelle d'Arménie, celui auquel s'applique le renseignement ci-dessus est le troisième, Gui de Lusignan, devenu roi d'Arménie en 1341 et mort le 17 novembre 1345. Appelé à Constantinople par Marie (dite aussi *Bitha*, sœur de sa mère (Néophore Grégoras, I. XII, c. 15, dit par erreur «sœur de son père») et femme de l'empereur Michel IX, il dut y arriver dans le courant de l'année 1347 (cf. ci-dessus, p. cxvii). Il épousa en premières noces une cousine de Jean Cantacuzène (Nic. Grégoras, I. XII, c. 15, éd. de Bonn, II, 623), et en secondes noces *ibid.* une fille du fameux Syrgiannès (sur lequel voy. les *Histoires* de Jean Cantacuzène et de Néophore Grégoras, *passim*). Cette seconde femme, dont on ignorait jusqu'ici le nom, doit être Théodora, reine d'Arménie, à qui Clément VI adressa une lettre en date de juin 1347, et sur la demande de laquelle il s'entremit auprès de Hugues IV, roi de Chypre, et de Georges, évêque de Colosse (Rhodes), pour qu'ils s'occupassent de trouver un établissement convenable à noble dame Isabelle, fille du défunt roi Gui (Arch. du Vat., Reg. secret. Clementis VI, an. vi, ep. 149, 150, 151). Les *Histoires* de Néophore Grégoras et de Cantacuzène font à plusieurs reprises mention de Gui à propos d'événements survenus pendant son séjour à Constantinople. C'est par erreur que les éditeurs du présent volume ont déclaré (cf. ci-après, p. 547, note c, qu'on ne pouvait

savoir duquel des cinq fils d'Amauri il s'agissait.

² Les éditeurs du présent volume disent «ci-dessous, p. 547, n. d'» qu'on ne sait pas quel était ce Génois. Il est probable toutefois qu'on doit l'identifier avec André Murisico (Murisens, pirate génois, créé amiral par Andronic II en récompense de services rendus (G. Pachymère, *De Andronico Palaeologo*, I. VII, ch. 3, éd. de Bonn, II, 573). Pachymère raconte de lui quelques traits et dit qu'Andronic II l'avait comblé de présents et d'honneurs (*ibid.*, liv. VI, ch. 10, 14; liv. VII, ch. 3, 11, 20; éd. de Bonn, pp. 495, 556, 573, 583-585, 606). Il est cité également dans la *Chronique* de Ramon Muntaner, ch. cxxvii, éd. K. Lanz, p. 491, et c'est peut-être aussi de lui qu'il est question dans la *Chronique* d'Amadi (éd. R. de Mas Latrie, pp. 254-255). Si ce n'est pas à cet André Murisico que Guillaume Adam fait allusion, peut-être faudrait-il admettre que, se trompant sur la nationalité du personnage visé par lui, il avait en vue En Ferrand d'Amès, un des principaux chefs de la Compagnie catalane, qui reçut d'Andronic II le titre d'amiral et qui, ayant abjuré le dogme catholique pour se faire grec, fut marié à une princesse de la famille impériale (*Chronique* de Ramon Muntaner, ch. cxi, cxxvi, éd. K. Lanz, pp. 363, 384; Georges Pachymère, *De Andronico Palaeologo*, liv. VI, ch. 26, éd. de Bonn, II, pp. 529-530).

³ Guillaume, qui d'ailleurs pouvait être bien renseigné sur ce point, est seul à signaler le fait que Roger de Flor avait été religieux dominicain.

elle, plutôt que d'accepter les présents et les dignités qu'il leur offre. Et, comme il craint que la saine doctrine et la vie exemplaire des Frères prêcheurs et mineurs ne convertisse les adeptes de son Église, il les a chassés de Constantinople et a juré devant ses moines que jamais il ne permettrait à aucun religieux de ces ordres d'y pénétrer.

Ce véhément exposé des griefs que les Latins pouvaient invoquer contre les Grecs se termine de la façon suivante :

On peut voir par ces quelques faits, pris entre beaucoup d'autres, de quel intérêt il est pour l'Église de perdre un tel empereur qui, ayant perpétré contre nous tant d'actions infâmes, inventé tant de dolz et commis tant d'iniquités, s'endurcit dans sa méchanceté et ne cesse de chercher ce qu'il pourrait faire encore pour le malheur de l'Église romaine et la ruine de notre foi. Que le glaive puissant de l'Église frappe celui dont le cœur n'a point été touché par la pitié, la longanimité et la bienveillance de l'Église; que l'iniquité cesse de régner; que l'impiété soit exterminée; que vienne enfin pour les nôtres une ère de paix et de sécurité, et que la prospérité souhaitée favorise le saint passage! Alors, ayant terrassé et détruit les ennemis de la Croix, nous atteindrons dans la sainte Jérusalem le but auquel nous aspirons et l'heureuse issue de nos desseins¹.

C'est un fait digne de remarque que de voir, au début du XIV^e siècle, exprimer avec tant de force cette idée que la conquête de Constantinople était le prélude nécessaire de la délivrance des Lieux saints de Palestine et s'imposait aux aspirations du monde catholique avec plus de rigueur même que l'extermination de l'Infidèle. Mais, si l'on veut bien admettre, — et c'est là, je crois, la conclusion à laquelle aboutira l'étude des croisades, — si l'on veut bien admettre que ces expéditions, constamment délinées jusqu'ici comme la lutte de la Chrétienté contre l'Islam, ne furent en réalité, dès leur origine et par certaines phases de leur développement, qu'un épisode de la lutte poursuivie par l'Église de Rome contre l'Orient schismatique, on concevra que l'idée en question dût fatalement se propager, au moment où il devint évident que l'enthousiasme religieux ne suffirait plus à conduire vers l'Orient les peuples de l'Europe occidentale. Formulée déjà par Raimond Lull, reprise après lui par Guillaume Adam, d'abord dans son *De modo Sarrazenos extirpandi*, puis, avec un redoublement de violence, dans le *Directorium ad passage faciendum*, que nous lui attribuons, elle n'était point destinée cependant à pénétrer les masses. Les quelques tentatives faites au XIV^e siècle pour reconstituer l'empire latin de Constantinople, bien que favorisées en général et peut-être même inspirées par le Saint-Siège, furent en somme affaires de princes et se rattachèrent avant tout à des intérêts politiques ou dynastiques.

Il reste à présenter quelques observations au sujet de la dernière partie du livre, dans laquelle Guillaume Adam traite des moyens d'intercepter les marchandises apportées de l'Inde dans les États du sultan d'Égypte par la mer Rouge et le golfe Persique². L'idée d'établir le blocus de l'Égypte est une de celles qu'ont préconisées avec raison la plupart des auteurs de projets de croisade, au début du XIV^e siècle : un d'entre eux, même, à savoir Marino Sanudo³, avait

¹ Ci-dessous, p. 548. — ² Ci-dessous, pp. 549-555. — ³ *Secreta fidelium Crucis*, I. I, part. iii et iv.

montré déjà que le blocus ne serait jamais efficace tant que les denrées de l'Extrême-Orient pourraient affluer en Égypte. Mais il s'était mépris, lui aussi, en croyant que le blocus du port d'Alexandrie suffirait pour contraindre les marchands de l'Inde à chercher ailleurs un débouché. Il semble bien que personne avant Guillaume ne se fût avisé que le seul moyen d'atteindre le but poursuivi consistait à se rendre maître de l'océan Indien et tout particulièrement de l'entrée de la mer Rouge. Ce moyen était-il praticable? Était-il possible à la Chrétienté d'établir et d'entretenir dans ces mers lointaines une croisière qui fermerait la route aux innombrables convois venant de l'Inde et de l'Extrême-Orient? Guillaume, sans se dissimuler probablement, et quoi qu'il en dise¹, les difficultés de l'entreprise, ne la croit pas irréalisable. Il en conseille donc hardiment l'exécution; il répond d'avance aux objections des incrédules qui la déclareront impossible parce qu'elle est inouïe; il expose avec une grande apparence de sincérité les raisons sur lesquelles se fonde sa conviction et conclut que l'opération, loin d'offrir le moindre péril ou de nécessiter un effort intense, sera pour ceux qui y prendront part le plus agréable des passe-temps. Les Génois, dit-il, l'ont tentée jadis à d'autres fins. Avec l'approbation et l'aide du souverain des Mongols, Argoun-khan, ils ont construit à Bagdad deux galères qu'ils se proposaient de conduire par l'Euphrate dans la mer des Indes, dans le dessein de confisquer à leur profit tout le commerce de cette mer. Nul doute que leur entreprise eût été couronnée de succès si des divisions ne se fussent mises entre eux.

Guillaume ne se borne pas à conseiller l'expédition : il en a dressé le plan, et il le développe avec l'assurance d'un homme qui, à tort ou raison, se croit beaucoup mieux instruit de ce dont il parle que tous ceux qui en auraient pu discuter avant lui. Rien, à son avis, ne sera plus facile que de se procurer les vaisseaux qui croiseront dans la mer de l'Inde. Les rivages de cette mer abondent en bois de construction. Il importera seulement que les chantiers soient placés hors de l'atteinte des marchands arabes de la ville d'Aden, qui sont le plus directement intéressés à la liberté du transit par la mer Rouge. On les établira donc soit dans l'île d'Ormuz, possession du khan des Mongols de Perse, soit dans l'archipel des îles Dives, soit encore sur la côte occidentale de l'Inde, à Tana, Cambaye ou Quilon, où croissent à profusion les arbres les plus droits, les plus solides et les moins noueux qui se puissent voir. D'ailleurs trois galères, quatre au plus, suffiront à arrêter tous les convois ou à leur donner la chasse et à s'en emparer. En effet, les navires qui se rendent de l'Inde à Aden, grand entrepôt des marchandises destinées à l'Égypte, entrent nécessairement dans le golfe d'Aden. Or l'accès de ce golfe est d'autant plus facile à surveiller qu'il se trouve comme fermé par trois îles², placées sur la route même que suivent les navigateurs. Les habitants

¹ Ci-dessous, p. 551.

² Guillaume ne nomme pas les îles auxquelles il fait allusion. M. Delaville Le Roulx (*La France en Orient*, p. 77, n. 1) croit que ce sont les îles Moucha, au fond du golfe d'Aden, près d'Obokh.

Avec plus de raison, d'après ce qu'en dit Guillaume, on pourrait songer à l'île Perim et aux îles des Frères, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb. En réalité ce ne sont ni les îles Moucha, ni les îles Perim et des Frères. Un détail nous fait voir qu'il

de ces îles sont chrétiens; ils exècrent les Sarrasins qui ont tenté maintes fois de les exterminer. Nul doute qu'ils ne favorisent les entreprises de la flottille chrétienne en lui permettant de s'embusquer dans leurs ports. On peut être assuré également du concours des innombrables pirates qui habitent les îles de l'Océan Indien et qui disposent de quarante à cinquante vaisseaux au moins, pouvant contenir chacun de 600 à 800 hommes. Sans doute leur façon de combattre provoque plutôt le rire que la crainte. Mais quand ils auront vu comment sont armées et conduites les galères chrétiennes, ils viendront en foule offrir leur concours, car tout leur désir est de s'emparer des villes de la côte et spécialement d'Aden. Une fois déjà, malgré leur inexpérience de la guerre maritime, ils l'ont prise. Mais, ne pouvant s'y maintenir, ils l'ont évacuée après s'être saisis de toutes les choses précieuses qu'elle renfermait et l'avoir livrée aux flammes. Si l'on pouvait l'occuper de nouveau et la détruire, on ferait une œuvre inestimable.

Quant à la résistance dont seraient capables les trafiquants, il n'y a pas à s'en soucier. Ces hommes, en effet, appartiennent aux peuplades les plus inoffensives et les plus incultes qui habitent la terre. À peine les peut-on comparer à des êtres humains. Craintifs et sans intelligence, ignorant l'art de la guerre et ne possédant même pas, à proprement parler, d'armes façonnées, ils ne savent, lorsqu'ils sont acculés, que se défendre à coups de pierres ou de ferrailles, et ils n'opposent aux traits de l'ennemi que des boucliers faits de paille ou de feuilles de palmier. Autant on en verrait, autant on en ferait prisonniers.

Il faudra encore à la flotte chrétienne un bon port d'attache, pour y réparer ses avaries, y mouiller pendant la saison où la navigation de la mer de l'Inde est impraticable, et y mettre en sécurité les marchandises qu'elle aura capturées. Les endroits les plus propres à une escale seraient assurément les îles de Chyx et d'Ormuz à l'entrée du golfe Persique, possessions du khan des Mongols de Perse. Ce prince cherche depuis longtemps le moyen de détourner à son profit le commerce de l'Égypte. Il ne refusera pas la protection qui lui sera demandée et participera aux dépenses nécessitées par la construction et l'entretien de la flotte, si même il ne les prend pas entièrement à sa charge. À supposer qu'on n'obtienne pas son appui, il sera facile de trouver un mouillage dans l'archipel des Dives.

Reste la question de l'armement des galères et du recrutement des équipages. Ce n'est là, à tout prendre, qu'une affaire d'argent et le pape y pourvoira sans difficulté par un moyen qui n'est pas à la portée de tout le monde : en puisant à pleines mains dans le trésor des indulgences, il se procurera instantanément et l'argent nécessaire et les 1,200 hommes qui devront embarquer sur les galères. Le choix de ces matelots sera laissé au chef désigné pour conduire la croisière; mais, comme la plupart d'entre eux probablement

s'agit de l'île de Socotara et d'îles toutes voisines, sans doute celles d'Ab-el-Kury et de Semhah. Guillaume ajoute, en effet, qu'il avait habité l'une d'elles pendant neuf mois avant de se rendre en Éthiopie.

Or, un peu plus haut (p. 550), à propos de son voyage en Éthiopie, il avait parlé déjà de ce séjour de neuf mois dans une île du golfe d'Aden qui est certainement Socotara.

seront sans ressources pécuniaires et qu'il faudra les défrayer de tout pendant l'expédition, on pourra l'autoriser, en outre, à relever de l'excommunication, moyennant finance ou engagement de service personnel, une centaine de mauvais chrétiens frappés d'anathème pour avoir traité avec l'Égypte. Et même, si le pape y voulait consentir, l'absolution pourrait être généralisée; et ce serait là un système excellent pour assurer dans les meilleures conditions le recrutement des équipages; car, de ces excommuniés, on en trouverait en nombre plus que suffisant chez le peuple le plus apte à ces sortes d'entreprises, chez les Génois, marins incomparables, hardis navigateurs que stimule l'appât du gain et que ne retient point l'amour du sol natal.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de croisade de Guillaume Adam¹, un des mieux conçus, des plus sérieusement étudiés et des plus instructifs qu'ait produits cette littérature spéciale. Mais, de ce que l'économie en est savante, il ne suit pas, bien entendu, qu'une expédition organisée et conduite conformément aux vues de l'auteur eût donné aux Latins d'Occident Constantinople et la Terre sainte. L'optimisme de Guillaume ne fait pas la part assez large à l'imprevu. D'ailleurs, sa confiance, si complète par elle-même, si sage, si sages fussent-ils, ne pouvaient avoir le moindre effet sur les décisions des puissances occidentales dont aucune, dans sa façon d'envisager la question d'Orient, ne plaçait en première ligne la délivrance du Saint-Sépulchre. Le roi de France ne voyait dans la préparation de la croisade qu'un moyen de se faire octroyer par le pape des décimes qu'il affectait à d'autres affaires; il n'avait nullement l'intention de partir. Les républiques italiennes subordonnaient toute entreprise à leurs intérêts commerciaux. Le pape songeait surtout à Constantinople et son action dépendait d'ailleurs de la bonne volonté du Roi. Ne pouvant pas compter, à bref délai, sur un « passage général », Jean XXII se bornait pour le moment à demander qu'une avant-garde, un *passagium peculiare*, allât préparer les voies à la future croisade. De concert avec Philippe V, il fit construire dans les chantiers méditerranéens, voisins de Narbonne, une escadre destinée, disait-on, à croiser devant Alexandrie pour intercepter les convois qui se rendaient en Égypte. Ceût été mettre en pratique un des avis donnés par Guillaume et par d'autres avant lui. Mais quand, les préparatifs terminés, vint le moment de faire partir la flotte pour le

¹ Parmi les renseignements que fournit Guillaume, beaucoup seraient encore à noter, en dehors de ceux auxquels nous avons eu l'occasion déjà de faire allusion. Je signale spécialement ce qu'il dit du commerce des esclaves en Orient et de la préparation qu'on leur faisait subir pour en tirer un prix plus élevé (pp. 524-525, 544); du khan des Tatars de Gazarie, qui, excité par des prêtres mahométans, avait fait enlever toutes les cloches des églises chrétiennes de son empire et promulgué un édit défendant de les employer (pp. 530-531); du sultan d'Égypte qui, dans la crainte perpétuelle d'être trahi, avait exilé ou fait mourir tous les émirs, princes et principaux guerriers de ses États (p. 553); des Géorgiens ou Ibères, originaires d'Es-

pagne, selon lui, et du concours qu'en maintes guerres ils ont apporté au Khan des Mongols de Perse (pp. 534-535); de l'enthousiasme des peuples de l'Occident pour la croisade (pp. 533-534); des ressources de l'Empire grec en denrées de toutes sortes, spécialement en blé, vin et viandes; de la culture de la vigne dans ce pays et des qualités du vin qu'elle produit (p. 538); des vertus et des défauts des Français en tant que croisés (p. 539); de la mission de Bernard, abbé du Mont-Cassin, à Constantinople, en vue de l'union des Églises (p. 545); des vivres et autres subsides envoyés en Égypte par l'Empereur grec, spécialement lors de la grande famine qui y sévit peu après la chute d'Acre, en 1291 (p. 529).

levant, les deux organisateurs la préférèrent à Robert de Sicile, qui se disposait à secourir les Génois, assiégés par les Gibelins et les Aragonais, et ces derniers la capturèrent tout entière dès qu'elle parut devant Gênes. Parmi les contemporains dont on avait exploité le zèle en faveur du secours de la Terre sainte, il en est qui ne furent pas éloignés de croire à une simple duperie².

III.

AUTRES ŒUVRES ATTRIBUÉES À GUILLAUME ADAM.

Ainsi que cela a été indiqué au début de la présente notice, les historiens de l'ordre de Saint-Dominique qui ont parlé de Guillaume Adam ont ignoré complètement l'existence de son *De modo Saracenos extirpandi*. En revanche, ils lui attribuent quatre opuscules liturgiques, mais sans dire s'ils les ont vus, ni même indiquer dans quelle bibliothèque ces opuscules se trouvaient de leur temps³. Ce sont : un office des Onze mille vierges; un office de saint Thomas d'Aquin; un office de saint Georges martyr et un office de la sanctification de la Vierge⁴. Les PP. Quétif et Échard, qui les citent d'après les anciens écrivains de leur ordre⁵, ne paraissent pas non plus les avoir eus sous les yeux. De ce qu'ils en disent il ressort que les deux derniers pourraient difficilement être mis au compte de Guillaume Adam. Je n'en ai retrouvé aucun.

Si l'auteur anonyme du *Directorium ad passagium faciendum* et Guillaume Adam sont, comme nous l'avons supposé, un seul et même personnage⁶, nous aurions encore à mettre à l'actif de Guillaume non seulement le *Directorium*, mais un autre écrit que l'auteur de ce dernier traité s'attribue et dans lequel il prouvait, entre autres choses, que les nations chrétiennes occupaient tout au plus la dixième partie du monde habité⁷.

Certains auteurs, dont les plus anciens en date paraissent être les PP. Quétif et Échard⁸, avaient encore mis au compte de Guillaume une « Relation de l'empire du grand khan de Cathay », écrite en latin par un archevêque de Sultanieh, non expressément désigné⁹, et dont une version française,

¹ Sur la construction et le sort de la flotte franco-papale, voir : *Reg. de Jean XXII*, éd. Coulon, n°s 784, 785, 846, 847, 852, 853, 865, 886-888, 927, 928, 983, 1147. — A. de Boislisle, *Projet de croisade du premier duc de Bourbon*, 1316-1333 (*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1872, pp. 230-236, 246-255). — Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, pp. 78-79. — J. de Loya, *Les archives de la Chambre apostolique, au xii^e siècle*, pp. 12-14 (*Biblioth. des Écoles de Rome et d'Athènes*, fasc. 80). — Ch. Bourel de La Roncière, *Une escadre franco-papale, 1318-1320* (*Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1893, pp. 397-418).

² On trouvera l'énumération de ces historiens ci-dessus, p. cxxviii, n. 4, et p. cxxxii, n. 1.

³ Voici de quelle façon les énumère le plus ancien

d'entre eux, Antonius Suenensis, dans sa *Bibliotheca* (Paris, 1585, in-8°, p. 91) : « Officium sanctificationis B. V. Mariæ; Officium undecim millium virginum; Officium B. Thomæ de Aquino; Officium D. Georgii martyris. » Les biographies postérieures ne font que reproduire cette liste, sans y rien ajouter.

⁴ *Script. ord. Pred.*, t. I, p. 724.

⁵ Voir, à ce sujet, la notice consacrée au *Directorium*, ci-dessus, pp. cliv-clxiii.

⁶ Cf. ci-dessus, p. cxxiv.

⁷ *Script. ord. Pred.*, t. I, p. 537.

⁸ Du moins ces auteurs pensaient qu'entre les trois archevêques de Sultanieh connus d'eux, à savoir François de Pérouse, Guillaume Adam et un frère Antoine, d'ailleurs apocryphe, c'était à Guillaume que cette paternité convenait le mieux. Depuis lors,

due à Jean Le Long, moine de Saint-Bertin¹, nous a été conservée dans plusieurs manuscrits², sous ce titre :

De l'estat et de la gouvernance du grand kaan de Cathay souverain empereur des Tartres, et de la disposition de son empire et de ses autres princes: interpreté par un archevesque que on dist l'archevesque Saltensis, au command du pappe Jehan XXII^e de ce nom: translaté de latin en françois par frere Jehan le Lone d'Yppre, moine de Saint Bertin en Saint Aumer.

Mais cette relation, comme l'a montré déjà M. d'Avezac, est en réalité de Jean de Core, successeur de Guillaume dans le siège de Sultanieh³.

IV.

DE LA PRÉSENTE ÉDITION DU « DE MODO SARRACENOS EXTIRPANDI ».

L'édition du *De modo Sarracenos extirpandi*, que l'on trouvera plus loin, a été faite d'après deux manuscrits, conservés actuellement l'un et l'autre dans la Bibliothèque publique de Bâle, sous les n^{os} A. I. 28 (ms. A de l'édition), de la 1^{re} moitié du x^e siècle, et A. I. 32 (ms. B de l'édition), copié vers 1433. Un troisième manuscrit, que paraissent n'avoir pas connu les éditeurs, existe dans la Bibliothèque du Vatican, cod. Palat. n^o 603, du x^e siècle⁴. J'ai eu l'occasion déjà de décrire le premier et le dernier dans la notice consacrée au *Directorium ad passagium faciendum* (ms. B et ms. non utilisé, n^o 5). Je n'y reviendrai donc pas ici. Il reste à donner la notice du second (Bâle, A. I. 32). Je rappelle que ces trois mss. contiennent, outre le *De modo Sarracenos extirpandi* de Guillaume Adam, une copie du *Directorium ad passagium faciendum*, complète dans les mss. de Bâle, A. I. 28, et de Rome, Palat. 603, et fragmentaire dans le ms. de Bâle, A. I. 32.

B. — Bâle, Biblioth. publique, A. I. 32 (cf. Haenel, col. 553). — Recueil de divers traités; première moitié du x^e siècle — probablement postérieur de peu à 1433; papier;

on a généralement adopté, sans autre examen, leur opinion. Voir Farlati, *Illyricum sacrum*, t. VII, p. 67, col. 2; Coquebert de Monbrest, *Éclaircissements préliminaires sur Jourdain de Séverac* (Rev. de voyages et de mém. publ. par la Soc. royale de géogr., t. IV; Paris, 1839, p. 23); *Catal. gén. des mss. franç. de la Biblioth. nat. Anc. suppl. franç.*, t. II, p. 470; *Inventaire sommaire des mss. relatifs à l'histoire et à la géogr. de l'Orient latin* (Archives de l'Or. latin, t. II, 1^{re} partie, pp. 147, 149, 153).

¹ Publiée par E. Jaquet, dans le *Nouv. journ. asiat.*, t. VI (an. 1830), pp. 59-71, d'après le ms. de Paris, Biblioth. nationale, franç. 2810, cette version française a été traduite en anglais d'après l'édition de Jaquet, par le colonel Yule, *Cathay*, t. I, pp. 238-250, sous le titre : *The Book of the Estate of the Great Kaan, set forth by the Archbishop of Soltauia, circa 1330*; puis publiée à nouveau, d'après le même manuscrit, par L. de Backer, *L'Extrême*

Orient au moyen âge (Paris, E. Leroux, 1877, in-8°), pp. 334-346.

² Paris, Biblioth. nat., franç. 1386, 2810, 12202; — Besançon, n^o 667; — Berne, Biblioth. de la Ville, n^o 125; — Londres, Musée britannique, Cotton. Otho D n. — Le titre qu'on va lire est emprunté au ms. de Paris, fr. 2810, fol. 136 v^o.

³ *Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société royale de géographie*, t. IV (Paris, 1838), pp. 24-25. — Malgré la démonstration de M. d'Avezac, on a continué à attribuer à Guillaume Adam la Relation de l'empire du grand kaan de Cathay. Cf. ci-dessus, p. ccm, n. 8.

⁴ Peut-être cet exemplaire pourrait-il être identifié avec un livre décrit de la façon suivante dans un ancien inventaire de la Bibliothèque des papes : « Item in volumine sign. per CCLXV quidam libellus contra Sarracenos de scismate Grecorum » Ehrle, *Biblioth. Romanor. pontif.*, p. 505, n^o 466.

476 feuillets cotés a-b et 1-174, écrits par plusieurs mains toutes de la même époque, à longues lignes. Au folio a, on lit (écriture du x^e siècle) : « Iste liber est fratrum Predicatorum domus Basiliensis »; et au-dessous (d'une écriture plus récente) : « Ex libris Bibliothecae Academiae Basiliensis 1559. » Le recueil est formé de pièces concernant pour la plupart les églises schismatiques et le concile de Bâle, et a été constitué, semble-t-il, par les soins du fameux Jean de Raguse, président de ce concile. Il contient, en effet, deux écrits de ce personnage, avec des additions ou corrections marginales qui pourraient être de sa main. Chaque pièce, presque, est d'un scribe différent; pour certaines pièces, même, la copie paraît avoir été répartie entre plusieurs scribes. — Le *De modo Sarracenos extirpandi* occupe les folios 139-163. Alors que tous les autres traités contenus dans le volume sont écrits en minuscule gothique, celui-ci est en cursive italienne. Voici la liste des traités qui forment le recueil¹, dont on trouvera au surplus une description dans l'ouvrage intitulé *Monumenta conciliorum generalium seculi xv. Concilium Basiliense. Scriptores*, t. I (Vindobonae, 1857), pp. xvj-xvij.

Fol. 1-39 1^{re} (sans titre). Frater Petrus, de ordine Praedicatorum, Tractatus contra Graecos, en 30 chapitres². Début du Prologue :

Quia Graeci, multis jam annis elapsis debitam obedientiam et fidem catholicam sanctae universalis Romanae ecclesiae penitus respuentes, velut oves sine pastore per viam veritatis minime gradientes, in focum diversorum errorum turpiter ceciderunt, quos etiam pertinaciter conantur defendere, ideoque, ego frater Petrus, de ordine Praedicatorum, ad utilitatem omnium catholicorum latinorum et specialiter illorum qui inter dictos Graecos moram trahunt, tractatum presentem composui ut legentes intelligant quoniam inter huiusmodi diferencias Graecorum et Latinorum sacrosancta Romana ecclesia fidem veram catholicam tenet et sine macula et ruga permansit. Licet autem multi excellentissimi doctores contra errores Graecorum libros subtiliter composuerunt (sic), de quorum numero extiterunt beatus Anselmus et sanctus Thomas de Aquino, verumtamen quia dicti Graeci suos errores defendere non cessant, novos quoque adinvenire pro, posse student, superaddidi et hunc libellum post alios scribere per modum dyalogi, ut, interrogatione precedente et responsione subsequente, ea quae ab aliis obscurius dicta sunt magis in luce clarescant. Verum ut in hoc libello convenienter et ordinate procedatur totus per capitula distingnetur.

Suivent les titres des 30 chapitres. Début du chapitre 1 :

In primis itaque, gratia Spiritus sancti humiliter invocata, patenter ostendam tibi, karissime Grece, . . .

Fin de l'ouvrage :

. . . eos dignetur reducere ad viam et (sic) salutis eterne. Amen. Etc. est finis.

Fol. 40, vacant.

Fol. 41-66 1^{re}. « Incipit disputatio contra Graecos. » Début :

Quamvis inter Graecos et Latinos sint multe disputationes propter eorum ritus varios et contrarias opinionis. . .

Fin :

. . . sicut manet aliqua pena ei qui in caritate. Cui trino et uno sit laus et gloria. Amen. Explicit tractatus contra Graecos.

Fol. 66 v^o-68 1^{re}. Extraits de Bâle, S. Thomas d'Aquin, S. Augustin, S. Grégoire pape, sur les peines éternelles, le purgatoire, le paradis.

Fol. 68 v^o, vacant.

¹ Au fol. a, une main du x^e siècle a inscrit une liste des pièces contenues dans le volume : « Hic continentur : Quatuor Tractatus contra Graecos et alios orientales scismaticos. — Item Tractatus fratris Jeronimi de Praga contra quatuor articulos Bohemorum. — Item Tractatus quomodo Sarraceni sunt expugnandi. — Item Incitium et prosecutio Concilii Basiliensis. — Resumpta magistri Johannis de Polonae super articulo communionis sub utraque specie. — Item de comunione parvulorum. Tractatus eiusdem. — Item Tractatus fratris Jeronimi supradictus. — Item quomodo Bohemi sunt reducti ad unitatem Ecclesie. »

specie. — Item de comunione parvulorum. Tractatus eiusdem. — Item Tractatus fratris Jeronimi supradictus. — Item quomodo Bohemi sunt reducti ad unitatem Ecclesie. »

² Je ne sais quel est ce Petrus, de l'ordre des Frères prêcheurs; il vivait postérieurement à l'époque de la canonisation de saint Thomas d'Aquin (1223), cité dans son ouvrage (cf. l'extrait, donné ci après, de cet ouvrage).

Fol. 69^r-101^v. Traité ou réunion de traités contre les Arméniens et les Jacobites, sur le purgatoire, l'eucharistie, la procession du Saint-Esprit. Titres et débuts de chacun de ces traités ou chapitres :

Fol. 69. Contra Armeniorum errores. Armeni natiuitatem Domini nostri Ihesu Christi et beate Virginis purificationem et annuntiationem. . . . — Fol. 78^v. Sequitur contra Jacobitas, Jacobite dicti sunt a quodam Jacobo qui ens a veritate fidei supplantavit. . . . — Fol. 87. Sequitur de purgatorio et quod peccatores vadunt ad infernum in peccato mortali decedentes. Sicut Greci et Armeni et alie nationes nullum peccatorem usque ad diem iudicii descendere in infernum. . . . — Fol. 88. De corpore Christi disputatio. Quia vero quidam impugnant Romanam ecclesiam eo quod misterium corporis et sanguinis. . . . — Fol. 97. De processione Spiritus sancti aliorum articulo. (sic) contra Grecos. De processione Spiritus sancti a Filio laudentur doctores Greci quos etiam ecclesia Grecorum admittit. . . .

Fin :

. . . . communicat sibi quod spirat active Spiritum sanctum.

Fol. 102-104, vacants.

Fol. 105-113^v. * Alius tractatus, specialiter contra Grecos et alios negantes primatum Romane ecclesie. * Début :

Lucet multo zelo fidei eventati contra errores eorum qui solo nomine vocantur christiani. . . .

La fin manque après les mots : accepinus fiduciam ut pro universali, qui terminent le fol. 113^v.

Fol. 114-116, vacants.

Fol. 117^r-137^v. * Incipit tractatus fratris Jeronimi de Praga destinatus priori domus Cartusiensis Basiliensis : improbens iij^{or} articulos Bohemorum. * Début :

Amantissimo ac merito venerabili in Christo patri domino Alberto, priori domus Carthusie civitatis Basiliensis, frater Jeronimus de Praga. . . .

Fin :

. et ad vitam eternam pervenire, prestante domino nostro Ihesu Christo qui cum Patre et Spiritu sancto et super omnia Deus benedictus sit in secula seculorum. Amen. Explicit tractatus improbens quatuor articulos Bohemorum destinatus priori Carthusien. Bas., quem edidit et compilavit frater Jeronimus de Praga, sacre pagine professor, anno Domini m ccc xxxii. in Basilea, tempore concilii Basiliensis.

Fol. 138, vacant.

Fol. 139^r-163^r. * Tractatus quomodo Sarraceni sunt expugnandi. * C'est le traité de Guillaume Adam. Le titre qu'on vient de lire, écrit en cursive gothique du xv^e siècle, est d'une autre main¹ que le texte du traité, lequel est en cursive italienne. Début :

Venerabili in Christo patri ac reverendissimo domino domino N. de Fargis, tituli sancte Marie nove dyacono cardinali, frater G. Ade, ordinis Fratrum predicatorum, eius servus humilis et indignus, Ihesum Christum et dignis actibus et prudentia eius fidem extollere, qui solus debet extollere digna honore summo, virtute perpetua, grandi potentia et fortitudine inconcussa. Vox fletus Ecclesie. . . .

Fin :

. manum porrigat adiutricem.

Le texte est complet, sauf, çà et là, quelques mots laissés en blanc par le scribe, qui sans doute n'a pas pu les déchiffrer dans son modèle. Peut-être ce modèle serait-il l'exemplaire contenu dans le ms. de la Biblioth. de Bâle coté A. I. 28, car les mots laissés en blanc par le copiste sont précisément d'une lecture un peu difficile dans cet exemplaire.

Fol. 163^r. Directorium ad passagium faciendum. — Nous n'avons là qu'un très court fragment du *Directorium*, comprenant quelques lignes du Prologue, depuis le début : * De celsitudinis. . . * jusqu'aux mots : * . . . vestre felicitatis pedibus humiliter me prosterno *. Ce fragment, séparé de la fin du traité de Guillaume Adam par un blanc de 3 centimètres, ne porte aucun titre; il est de la même écriture que ce dernier traité.

¹ La même, semble-t-il, qui a inscrit au fol. a la liste des traités contenus dans le volume (cf. ci-dessus, p. CCV, n. 1).

Fol. 163^v-166^v, vacants.

Fol. 167^r-247^r. Joannes de Ragusio, * Incipium et prosecutio Basiliensis concilii *. Ouvrage publié d'après ce manuscrit dans les *Monumenta conciliorum generalium seculi xvi. Concilium Basiliense. Scriptores*, t. I (Vindobonae, 1857), pp. 1-131.

Fol. 247^v-250^v, vacants.

Fol. 251^r-352^r. * Resumpta facta per Johannem de Palomar¹, decretorum doctorem, archidiaconum ecclesie Barchinonen., super articulo de communione sub utraque specie, olim disputato inter magistrum Johannem de Ragusio, sacre pagine professorem, ordinis Fratrum predicatorum, et magistrum Johannem de Rockazana Bohemum, in artibus magistrum. * Début :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Reverendissimi, etc. Duas lectiones quas in sancta Dei ecclesia, dominica proxima. . . .

Fin :

. ad illam beatam patriam ubi est vera et perpetua pax lucetque revelata facie apertissima veritas pervenire mereamur. Amen.

Fol. 352^v-360^v. * De communione parvulorum. * Début :

Dum cogitarem pridie unde huius mei operis. . . .

Fin :

. ut pervenire mereamur (sic) omnes ad vitam et gloriam sempiternam. Amen.

D'après une liste du contenu du volume, inscrite au fol. a par une main du xv^e siècle, ce traité serait aussi de Jean de Palomar.

Fol. 361^r-374^v. * Incipit tractatus fratris Jeronimi de Praga destinatus priori domus Carthusie Basiliensis, improbens quatuor articulos Bohemorum. * C'est le traité qui se trouve déjà copie plus haut, fol. 117^r-137^v.

Fol. 375-378, vacants.

Fol. 379^r-473^r. Johannes de Ragusio, * Tractatus quomodo Bohemi reducti sunt ad unitatem Ecclesie *. Ouvrage publié, d'après le présent manuscrit, dans les *Monumenta conciliorum generalium seculi xvi. Concilium Basiliense. Scriptores*, t. I, pp. 135-286.

Fol. 474, vacant.

¹ Sur Jean de Palomar ou Polemar, et sur Jean de Rockazana, son collaborateur, cité plus loin, voir Gamsius, *Lect. antique*, éd. Basnage, t. IV, pp. 451-166, 709.

MANUSCRITS EMPLOYÉS PAR LES ÉDITEURS

POUR LE TEXTE LATIN.

- A. Vienne. Bibliothèque impériale, n° 536, vélin; fol. 1-37 r°; xiv^e siècle.
 B. Bâle. Bibliothèque publique, A. I. 28, papier; fol. 254 v°-291 v°; première moitié du xv^e siècle.
 C. Bruxelles. Bibliothèque royale, n° 9176 et 9177, papier; fol. 1-24 v°; lettres initiales en or avec miniatures; milieu du xv^e siècle.

MANUSCRITS EMPLOYÉS PAR LES ÉDITEURS

POUR LE TEXTE FRANÇAIS.

- K. Paris. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 4798, papier; fol. 1-83; xv^e siècle (vers 1460).
 L. Paris. Bibliothèque nationale, franç., 5593, papier; fol. 1-67 v°; xv^e siècle (vers 1464).
 M. Paris. Bibliothèque nationale, franç., 9087, vélin; fol. 1-82 v°; miniatures aux armes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; xv^e siècle (entre 1455 et 1467).
 N. Bruxelles. Bibliothèque royale, n° 9095, papier; fol. 1-68; miniatures; seconde moitié du xv^e siècle.

BROCARDUS.

DIRECTORIUM

AD PASSAGIUM FACIENDUM.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Incipit Directorium ad passagium faciendum, editum per quemdam fratrem ordinis Predicatorum, scribentem experta et visa, potius quam audita, ad serenissimum principem et dominum dominum Philippum, Francie regem illustrem¹, anno Domini M^o trecentesimo tricesimo secundo.

¹ *Dominum Philippum regem Francorum. C.*

BROCHARD.

L'ADVIS DIRECTIF

POUR FAIRE LE PASSAGE D'OUTREMER¹.

Cy commence ung advis directif pour faire le voyage² d'outremer; lequel advis ung frere de l'ordre des Prescheurs, nommé frere Brochard l'Alemant, fist³ et composa en latin, l'an m^o m^o xxxii, et le presenta à très excellent prince et son souverain seigneur Phelippe de Valois, par la grace de Dieu lors roy de France, VI^e de ce nom, en recitant les choses qu'il a expérimentées et veues sur les lieux, trop mieulx que celles qu'il a oy dire par bouche d'aultruy. Et puis, en l'an mil m^o LVII⁵, par le commandement et ordonnance de très hault et puissant prince et mon très redoubté seigneur Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lotrich⁶, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Henau⁷, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis de Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, a esté translaté en cler franchois par maistre Jehan Mielot⁸, chanoine de Lille⁹, en comprenant la substance, selon son entendement, sans y riens mettre du sien¹⁰, en la fourme et stille qui s'ensieut¹¹.

¹ M. Rubriche du translateur. N. Le premier feuillet manque dans L. Voir plus loin, page 369, variante 2. — ² Passage. M. N. — ³ Lequel advis un religieux de l'ordre des Prescheurs. M. Lequel advis frere Brochart de l'ordre des Prescheurs fist. N. — ⁴ Septiesme. K. M. N. — ⁵ Et depuis, l'an mil cccc. cinquante v. M. N. — ⁶ Lothrik. M. Lothier. N. — ⁷ Haynnau. M. N. — ⁸ Par Jo. Mielot. M. N. — ⁹ De Lille en Flandres. M. N. — ¹⁰ Sans y adjoûter riens du sien. M. N. — ¹¹ En la fourme et maniere qui ci après s'ensievent. M. N.

GUILLELMUS ADÆ.^a

DE MODO SARRACENOS EXTIRPANDI.

MANUSCRITS EMPLOYÉS PAR LES ÉDITEURS.

- A. Bâle. Bibliothèque de l'Université. A. I. 18, in-4, papier, fol. 232 v^o à 251; à la suite le *Directorium* de Brochard; commencement du xv^e siècle.
- B. Bâle. Bibliothèque de l'Université. A. I. 32, in-4^e, papier, fol. 139-162; à la suite une page donnant le commencement du *Directorium* de Brochard; milieu du xv^e siècle.

[Guillelmi Adæ, ordinis Prædicatorum, postea archiepiscopi Sultaniensis, de modo Sarracenos extirpandi, ad Raymundum Guillelmi de Fargis, cardinalem tituli Sanctæ Mariæ Novæ¹.]

Venerabili in Christo patri ac reverendissimo domino, domino R.² de Fargis, tituli Sancte Marie Nove diacono cardinali, frater G. Ade, ordinis fratrum Predicatorum, ejus servus humilis et indignus, Jhesum Christum, et dignis actibus et prudentia ejus fidem extollere, qui solus debet extolli laude digna, honore summo, virtute perpetua, grandi potencia et fortitudine inconcussa.

¹ Titre moderne. *Tractatus quomodo Sarruceni sunt expugnandi*. B. Titre plus ancien que le précédent. — ² N. B.

* Guillaume Adam, que Quéfif et Echard croient français (*Script. ord. Predic.*, t. I, p. 537), que d'autres auteurs disent être né à Antivari, en Albanie, fut un des six religieux dominicains envoyés en Perse par Jean XXII en qualité d'évêques suffragants, avec François ou Francus de Pérouse, créé premier évêque de Sultanieh le 1^{er} mai 1318. (Rainaldi, *Annales ecclesiast.*, 1318, n. 4-6, Reg. Joh. XXII, an. n, ep. 63.) Guillaume connaissait déjà les pays où il allait se rendre, ayant fait partie vraisemblablement d'une des missions antérieures qui avaient trouvé bon accueil auprès des khans mogols. Il dit en effet dans son mémoire, comme on le verra plus loin (p. 533), s'être trouvé en Perse sous le pontificat de Clément V, mort en 1314. Après quelque temps de résidence dans les pays dévolus à sa juridiction, Francus ayant fait agréer sa démission, Guillaume Adam fut nommé à sa place archevêque de Sultanieh par Jean XXII, le 1^{er} juin 1323. Guillaume mourut en 1329. (Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 1364.) On ne voit pas dans les manuscrits à quelle époque précise il rédigea son mémoire, bien qu'il cherche plusieurs fois à déterminer chronologiquement certains faits par cette mention : *presenti anno*. Nous sommes porté à croire qu'il le termina avant l'année 1328, dans laquelle Andronic III, sans détrôner Andronic II, son aïeul, s'empara du pouvoir impérial. Guillaume Adam ne fait pas la moindre allusion à ces dernières circonstances et considère

toujours Andronic II, qu'il juge d'ailleurs aussi sévèrement que Brochard, comme en possession entière de l'autorité souveraine à Constantinople. Le cardinal Raymond Guillaume de Farges, neveu de Clément V, à qui il dédia et remit son œuvre, avait été créé cardinal-diacre de Sainte-Marie-Nouvelle en 1310; il survécut à Guillaume Adam et vivait encore en 1341. (Daluze, *Vita Paparum Aven.*, t. II, p. 73, 661.)

La ville de Sultanieh porte en mogol le nom de Qoungourlan; elle fut fondée par Argoun Khan, petit-fils de Houlagou; la construction en fut achevée en l'an 700 de l'hégire (1301) par le sultan Oldjaïtou, qui en fit la capitale de ses États. Le développement des murailles de la ville élevées par Argoun, dit Hamdoullah Moustaufy, avait douze mille pas, et la partie construite par Oldjaïtou et laissée inachevée par ce prince, trente mille pas. La circonférence de la citadelle dans laquelle Oldjaïtou avait fait bâtir son tombeau était de deux mille pas. On remarquait dans Sultanieh un grand nombre de monuments et c'est cette ville qui, après Téhéran, renfermait les plus beaux édifices. La population de Sultanieh se compose de gens venus de tous les pays et appartenant à toutes les sectes religieuses. La langue parlée dans cette ville n'est point uniforme, mais elle est très mêlée de mots persans. (Hamdoullah Moustaufy, *Nouzhetoul gouloub*, ms. de la Bibliothèque nationale n° 127, f° 324 r°; *Tarikhi Oldjaïtou*, passim; Hadji Khalfa, *Djihan Nama*, Constantinople, 1145 = 1732, p. 292.)